



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de l'environnement, des installations
classées et des enquêtes publiques

Nîmes, le 15 FEV. 2019

Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Gardons
Restauration physique du Briançon, de confortement et de création de digues
commune de Théziers

ARRETE N° 30-2019-

déclarant la cessibilité urgente des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation du projet de restauration physique du Briançon, de confortement et de création de digues sur la commune de Théziers

Le préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L.110-1, R.111-1 R.112-1, R.112-4, R.112-8, R.112-9, R.131-4 et suivants, R.132-1 et suivants et R.232-1 et suivants ;

VU la délibération n° 52/2012 de l'EPTB Gardons (anciennement dénommé SMAGE des Gardons) en date du 31 octobre 2012, demandant l'engagement d'une procédure de déclaration d'utilité publique et cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet de restauration physique du Briançon, de confortement et de création de digues à Théziers, d'une autorisation environnementale, d'une demande d'enregistrement ICPE et d'une déclaration d'intérêt général ;

VU le dossier d'enquête publique unique transmis le 20 avril 2018 par le président de l'EPTB Gardons, comprenant notamment le dossier d'enquête parcellaire constitué conformément à l'article R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU l'arrêté préfectoral n°30-2018-05-02-007 du 2 mai 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration de l'utilité publique du projet, à la cessibilité des propriétés ou partie de propriétés nécessaires à la réalisation du projet, à la demande d'enregistrement d'une ICPE, à la demande d'autorisation environnementale et à la déclaration d'intérêt général ;

VU les pièces constatant que l'avis d'ouverture d'enquête publique unique a été publié, affiché en mairie de Théziers et inséré dans deux journaux diffusés dans le département, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci ;

VU les pièces attestant de l'accomplissement par l'EPTB Gardons des mesures de notifications individuelles aux propriétaires figurant sur l'état parcellaire, en application de l'article R. 131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (lettres recommandées avec accusé de réception) ;

VU les dossiers d'enquête mis à la disposition du public en mairie de Théziers pendant 32 jours consécutifs, soit du 4 juin au 5 juillet 2018 inclus, ainsi que les registres déposés pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de Théziers ;

VU le rapport, les conclusions motivées et l'avis favorable, émis par le commissaire enquêteur, le 24 juillet 2018, à la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation du projet (enquête parcellaire) de restauration physique du Briançon, de confortement et de création de digues à Théziers ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Théziers du 18 juin 2018 aux termes de laquelle la commune émet un avis favorable sur le projet ;

VU l'arrêté préfectoral n° 30-2018-08-10-001 du 10 août 2018 déclarant d'utilité publique le projet de restauration physique du Briançon, de confortement et de création de digues sur la commune de Théziers ;

VU la lettre du président de l'EPTB Gardons, en date du 29 janvier 2019, sollicitant le recours à la procédure d'urgence prévue aux articles L. 232-1, L. 232-2 et R. 232-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU les documents d'arpentage réalisés sur les parties des parcelles concernées par la cessibilité, ainsi que la nouvelle numérotation cadastrale résultant de cette opération, et l'état parcellaire définitif ;

CONSIDERANT que le projet constitue un investissement à long terme qui supprimera le risque de rupture de digue ;

CONSIDERANT que le projet est rendu nécessaire pour la protection des biens riverains et la restauration des fonctionnalités naturelles du Briançon ;

CONSIDERANT l'état fortement dégradé des digues qui ne jouent plus leur rôle de protection vis-à-vis des terrains riverains agricoles mais aussi bâtis ;

CONSIDERANT la rupture certaine des digues en cas de nouvelle crue, menaçant la sécurité des biens et des personnes ;

CONSIDERANT qu'il y a urgence à prendre possession des parcelles concernées par le projet ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Sont constatées urgentes les acquisitions foncières nécessaires à l'opération de la restauration physique du Briançon, de confortement et de création de digues sur la commune de Théziers, conformément aux articles L. 232-1 et R. 232-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Sont déclarées immédiatement cessibles pour cause d'utilité publique au profit de l'EPTB Gardons, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, dans les formes prescrites par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les parcelles nécessaires à l'opération de la restauration physique du Briançon, de confortement et de création de digues sur la commune de Théziers, telles qu'elles résultent des dossiers soumis à l'enquête publique, et selon l'état parcellaire définitif annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Le maire de la commune de Théziers procédera à l'affichage du présent arrêté dans sa mairie, pendant une durée minimale d'un mois à compter de sa publication.

A la diligence du président de l'EPTB Gardons, le présent arrêté sera notifié aux propriétaires concernés.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification aux propriétaires intéressés, soit d'un recours gracieux auprès du préfet du Gard, soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, soit :

- directement, en l'absence de recours préalable, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ;

- à l'issue d'un recours préalable, dans le délai de deux mois à compter de la date de la notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le directeur départemental des territoires et de la mer, le président de l'EPTB Gardons, le maire de la commune de Théziers et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Restauration physique du Briançon sur la commune de THEZIERES
LISTE DES PARCELLES EXPROPRIABLES

UF	Propriétaire	Surface parcelle (m ²)	Emprise parcelle impactée (m ²)	N° parcelle	N° division parcellaire - Propriétaire privé	N° division parcellaire - EPTB Gardons
100	INDIVISION DAYON	33065	834	AM172	AM1860	AM1861
		3 420	509	AM182	AM1868	AM1869
		186	68	AM184	AM1866	AM1867
		13 910	1 087	AM209	AM1838	AM1839
		7 630	621	AM213	AM1842	AM1843
		1 860	1 125	AM224	AM1840	AM1841
		1 586	150	AM509	AM1830	AM1831
		220	220	AM556		
		9 280	1 749	AM573	AM1828	AM1829
		3 854	376	AM169	AM1864	AM1805
		205	117	AK468	AK972	AK973
		2 666	636	AL137	AL598	AL599
		810	514	AL155	AL596	AL597
		11 310	3 873	AM170	AM1802	AM1853
110	M. DAYON Henry	8 100	794	AM168	AM1858	AM1859
190	M. KUPKE Didier	3 596	559	AM200	AM1856	AM1857
		1 563	672	AM201	AM1854	AM1855
		2 259	473	AM203	AM1852	AM1853
		994	219	AM204	AM1850	AM1851
		2444	205	AM210	AM1848	AM1849
		2 286	193	AM211	AM1846	AM1847
		2 955	489	AM555	AM1844	AM1845
250	M. RAFFARD Pierre	2 980	766	AC60	ACS17	ACS18

pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
à Paris, le 15 FEV. 2019

Pour le Préfet,
le receveur général

François LALANNE

280	TERRES DES COCCINELLES	127	3 855	127	476	AMS35	-	ACS15	ACS16
			10 384		2 811	ACS57	-	ACS04	ACS03
290	Mme TEYSSIER Annabelle	3 674	268	758	ACT2	ACS02	-	ACS01	-
			760	66	ALI36	ALS36	-	ALS35	-
310	Mme AVON Marlène	106	760	106	AD374	-	-	-	-
			106	106	AK454	-	-	-	-
360	SUCCESSION DOLCE	67	67	67	AK670	-	-	-	-
			244	72	AK653	AK964	-	AK955	-
			5 136	1 291	ALI38	AL6M1	-	AL601	-
370	M. FAUBRUION Claude	2 160	2 160	240	AK652	AK974	-	AK975	-
380	Mme FEVRIER Simone	2 915	2 915	217	AK38	AK956	-	AK959	-
390	Mme GHOUILA Mousssa	2159	2159	241	AK653	AK956	-	AK967	-
400	INDIVISION GRAPPIN	165	165	106	AK467	AK970	-	AK971	-
440	INDIVISION MOULINA MANGIN	4 597	4 597	566	AK705	AK982	-	AK983	-
			3634	475	AK706	AK980	-	AK981	-
450	Mme PIERRE épouse PIERRON Dominique	27	27	27	AK961	-	-	-	-
			103	103	AK960	-	-	-	-
			61	61	ALS67	-	-	-	-
			39	39	ALS66	-	-	-	-
			36	36	ALS65	-	-	-	-
460	Mme et M. PREYRE-XAVIER	2 112	2 112	183	AK635	AK963	-	AK952	-
470	INDIVISION RUBIO	3 358	3 358	367	AK37	AK932	-	AK933	-
490	M. TARENGET Claude	22	22	22	AK954	-	-	-	-
			93	93	AK955	-	-	-	-
			52	52	AK956	-	-	-	-
			1 877	1 877	AL355	-	-	-	-
520	M. et Mme TRANCHANT Laurent	167	167	167	AK959	-	-	-	-
550	INDIVISION BOURELLE	1 345	1 345	322	ALI17	AL608	-	AL609	-
			8 675	4 693	AM190	AM897	-	AM898	-
			11 425	2 335	AM481	AM862	-	AM883	-
			3 620	1 510	AM502	AM890	-	AM881	-
560	Mme BURAVAND Mireille	11 154	11 154	1 638	AL453	AL602	-	AL603	-
			885	275	AL200	AL604	-	AL605	-
620	Mme HEBBARD épouse BENEONI Ewite	1 188	1 188	511	AL156	AL605	-	AL607	-

640	M. LAUGIER Philippe	945	945	AL157	-	-
		9 185	782	ACS8	ACS11	ACS12
		359	359	ALI49	-	-
650	M. PELLET René	635	111	AC65	ACS00	ACS10
655	M. et Mme PELLET René	41	41	AM563	-	-
		10 360	823	ALI13	AL555	AL556
		965	965	AL356	-	-
		1 819	555	ALI12	AL553	AL554
		2 700	2 700	AD373	-	-
680	M. TARDIEU Sylvain	3 975	910	ALI40	AL573	AL572
		3 135	1 244	ALI41	AL575	AL574
		660	188	ALI42	AL577	AL576
		990	721	ALI43	AL579	AL578
		3 690	1 114	ALI44	AL581	AL580
		1 520	572	ALI48	AL583	AL582
		492	249	ALI51	AL587	AL586
		385	227	ALI52	AL589	AL588
		344	204	ALI53	AL591	AL590
		1115	640	ALI54	AL593	AL592
690	SUCCESSION VAGHETTI	416	125	ALI08	AL594	AL595
710	INDIVISION ABRIC Gaston	560	560	AM476	-	-
730	INDIVISION ARMANDO	389	45	AM705	AM895	AM896
		3906	377	AM707	AM892	AM894
			174			AM893
		815	195	AM709	AM890	AM891
770	M. CARRIERE Benoit	1215	199	AM297	AM793	AM792
		3380	155	AM298	AM795	AM794
		14600	1247	AM660	AM797	AM796
771	SCEA DOMAINE DES MERLES	2363	184	AM299	AM799	AM798
		5417	416	AM300	AM801	AM800
775	M. et Mme CARRIERE Benoit	2873	285	AM296	AM815	AM814
		280	165	AM288	AM813	AM812
		266	179	AM287	AM811	AM810
790	GFA CHANTECLERC-CASTAN	6305	2719	AM507	AM820	AM821
795	ST LEGER CASTAN CHANTECLERC	5080	461	AM684	AM822	AM823

810	INDIVISION ESPERANDIEU	916	223	AM215	AM679	AM671
830	Mme FAURE-GRISE Jacqueline	605	278	AM285	AM676	AM677
		1935	128	AM682	AM688	AM689
840	INDIVISION GAILLARDET	6126	676	AM512	AM636	AM637
		1564	577	AM514	AM634	AM635
		7480	830	AM515	AM632	AM633
860	INDIVISION WEGER	2465	1271	AM537	AM686	AM687
880	INDIVISION LAUGIER	1010	432	AM276	AM615	AM617
		2649	454	AM479	AM618	AM619
890	M. et Mme LUCA Bruno	1293	812	AM226	AM772	AM773
		1750	245	AM229	AM780	AM781
		1831	277	AM230	AM778	AM779
		27550	2590	AM301	AM678	AM679
930	M. TARDIEU Jean	6820	1028	AM519	AM826	AM827
		6015	1231	AM520	AM821	AM825
940	Mme TARDIEU Marie	1490	303	AM286	AM803	AM802
		4575	1891	AM289	AM805	AM804
		457	126	AM292	AM907	AM906
		2108	176	AM652	AM909	AM908

pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
le 03 FEB. 2010
Pour le Préfet,
le secrétaire général
François LALANDE

Etat parcellaire des Immeubles à acquérir
EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

U.F. n° : 0100

Indivision DAYON

THEZIERIS

Commune:

N° de part	INDICATIONS CADASTRALES			DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	Date de la source	EMPRESES			THEZIERIS
	Lieu dit	section numéro cadastre	nature				surface (en m²)	nombre	surface (en m²)	
90	LES CABANES	AM987	VIENE	934	DAYON		AM987	934	0	
97	TERMOULETES	AM932	BOSIS	932	DAYON		AM932	932	0	
99	LEMAQUETTES	AM967	VIENE	938	DAYON		AM967	938	0	

07/01/1999
- Donation en date du 07/01/1999
désolés par l'absence de mention notariée à l'annexe
Hypothèque de Niessac Bureau
de 25001966
Volume 18666 n°1352.
- Donation en date du 07/01/1999
désolés par l'absence de mention notariée à l'annexe
Hypothèque de Niessac Bureau
de 25001966
Volume 18666 n°1352.

Ordonnance en date du 07/01/1999 dressée par Maître MARCEL, notaire à Avignon, suite au bureau des hypothèques de Niessac Bureau de 25001966 Vol 18666 n°1352

Etat précisé que par un DAPIC N°9229, la parcelle AM987 d'une contenance de 88 m² est issue d'un plus grand corps appartenant à l'indivision AM152 d'une contenance de 3220 m². J'ai été en date du 07/01/1999 d'une contenance de 2808 m² restant à compléter à l'indivision

Etat précisé que par un DAPIC N°9229, la parcelle AM987 d'une contenance de 88 m² est issue d'un plus grand corps appartenant à l'indivision AM152 d'une contenance de 3220 m². J'ai été en date du 07/01/1999 d'une contenance de 2808 m² restant à compléter à l'indivision

Etat parcellaire des immeubles à acquérir

Commune:

EPTB Gardens - Projet d'aménagement du Briançon

THEZIERIS

U.F. n°: 0100

Indivision DAYON

INDICATIONS CADASTRALES				DATE ET MODE D'ACQUISITION		PROPRIETAIRES			EMPRISSES			RELEVÉS		
N° ou sur	Lieu dit	secteur n° (cadastre)	nature	surface (en m²)			Etat et lieu de naissance		surface cadastré (en m²)	numero cadastre	surface (en m²)			
119	TRANGUETTES	AM842	FHCH	1 087	- Donation en date du 07/01/1999 dresse(e) par Maître MARCEL PROBERT & Associés (publicité) au bureau des hypothèques de Nîmes 2e bureau le 25/02/1999 Volume 1999- n°1382 - Donation en date du 07/01/1999 dresse(e) par Maître MARCEL PROBERT & Associés (publicité) au bureau des hypothèques de Nîmes 2e bureau le 25/02/1999 Volume 1999- n°1382				AM839	1087	0			
116	TRANGUETTES	AM841	BOIS	1125	Donation en date du 07/01/1999 dresse(e) par Maître MARCEL PROBERT & Associés (publicité) au bureau des hypothèques de Nîmes 2e bureau le 25/02/1999 Volume 1999- n°1382				AM841	1125	0			

Etat précisé que par un DMPC N°181, la parcelle AM842 d'une contenance de 1087 m² est issue d'un plus grand corps enclavement cadastre AM839 d'une contenance de 13010 m² divisé en outre en AM842 d'une contenance de 18823 m² restant à acquérir à l'indivision

Etat précisé que par un DMPC N°181, la parcelle AM843 d'une contenance de 621 m² est issue d'un plus grand corps enclavement cadastre AM813 d'une contenance de 7830 m² divisé en outre en AM842 d'une contenance de 7039 m² restant à acquérir à l'indivision

Etat précisé que par un DMPC N°618, la parcelle AM841 d'une contenance de 1125 m² est issue d'un plus grand corps enclavement cadastre AM824 d'une contenance de 1880 m² divisé en outre en AM842 d'une contenance de 972 m² restant à acquérir à l'indivision

Etat parcellaire des Immeubles à acquérir
EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Blancnon
U.F. n°: 0100
Indivision DAYON

Commune: **THEZIERIS**

N° du plan	Lieu-dit	section cadastrale	nature	surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES		Utilité et lieu de naissance	EXERCIÉS			HELIQUATS				
						Etat civil			nombre admettal	surface (en m²)	nombre admettal	surface (en m²)	nombre admettal	surface (en m²)		
172	CH DE DOMAZAN	AM831	FICH	150	- Donation en date du 07/01/1999 dressée par Maître MANGE-BOISSE à Avallon				AM831	100						
119	TEMIQUETES	AM595	FICH	220	publiée) au bureau des Hypothèques de Nîmes de bureau le 25/02/1999 - Donation en date du 07/01/1999 dressée par Maître MANGEBOISSE à Avallon puisée) au bureau des Hypothèques de Nîmes de bureau le 25/02/1999 - VENTE 1999 n°1392				AM595	220			3			
176	CH DE DOMAZAN	AM833	BOS	1749	Donation en date du 07/01/1999 dressée par Maître MANGEBOISSE à Avallon puisée) au bureau des Hypothèques de Nîmes de bureau le 25/02/1999 Vci 1000 n° 1392				AM833	1749			0			

Etat précisé que par un DMPC N°5190, la parcelle AM831 d'une contenance de 150 m² est issue d'un plus grand versement de terrain section AM595 d'une contenance de 1506 m² divisé en outre en AM830 d'une contenance de 1428 m² restant à affecter à l'indivision.

Etat précisé que par un DMPC N°5190, la parcelle AM833 d'une contenance de 1749 m² est issue d'un plus grand versement de terrain section AM570 d'une contenance de 9230 m² divisé en outre en AM828 d'une contenance de 7481 m² restant à affecter à l'indivision.

Etat parcellaire des immeubles à acquérir

Commune:

EPTB Garçons - Projet d'aménagement du Briançon

THEZIERIS

U.F. n° : 0100

Indivision DAYON

N° de plan	INDICATIONS CADASTRALES			DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	Date et lieu de naissance	EVALUÉS							
	Lieu-dit	Section numéro cadastre	nature FRONCH				surface (en m²)	numéro parcelle AM935	surface (en m²)	numéro cadastre	surface (en m²)			
74	LES CABANES	AVRÉS	FRONCH	375										
<p>Échange + DA en date du 30/07/2009 dressé(e) par (M/08/08) MARCEL notaire(s) à Annonay public(s) au bureau des hypothèques de Nîmes 2e bureau n° 1108/2003 Volume 2003-P0806. Acte(s) redressé en date du 05/01/2004 dressé(e) par (M/08/08) MARCEL notaire(s) à Annonay public(s) au bureau des hypothèques de Nîmes 2e bureau n° 13/01/2004 Volume 2004 n° 297. (déposition n° 23)</p>							<p>Etat précisé que par un DAPC N°0311, à parcella AVRÉS d'une contenance de 375 m² est issu d'un plus grand corps cadastré cadastre AN109 d'une contenance de 3554 m² divisé en outre en AN109 d'une contenance de 3170 m² relatif à appartenir à l'indivision</p>							

Commune:

THEZIERS

U.F. n°: 0100

Indivision DAYON

Etat parcellaire des immeubles à acquérir
EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

INDICATIONS CADASTRALES				DATE ET MODE D'ACQUISITION		PROPRIETAIRES		Date et lieu de naissance		EMPRISES		RELIQUAIS	
N° de parcelle	lieu dit	section cadastrale	surface (en m²)	DATE	ET	PROPRIETAIRES	Etat civil	Date et lieu de naissance	lieu de naissance	numero cadastre	surface (en m²)	numero cadastre	surface (en m²)
53	LE VILLAGE	AL597	117	- Donation en faveur de CLOTILDE BARRIÈRE et assésée par MARCEL MARCEL notaire(s) à Arancin publique(s) au bureau des Hypothèques de Nimès 2e bureau le 25/02/1999		1. Madame DAYON Helene Odile (Propriétaire) Technicien de laboratoire, divorcée non remariée par jugement du TGI de Montpellier du 11/02/2010, demeurant Le parc aux Fontaines 33 boulevard du Nord 13009 MARSEILLE 2. Monsieur DAYON Henry Francis (Propriétaire) Climat de François, Céline, Louise BARTHELEMI par jugement du TGI de Nimès rendu le 25/02/2005 Demeurant : 10 avenue de la gare 30390 THEZIERS		25/12/1950 à NIMES(30)		AK 575	117	0	
54	LE CAMP	AL597	514	le 25/02/1999 Volume 1999 n°1382. - Location en date du 27/01/1999 dresse(e) par Marcel MARCEL notaire(s) à Arancin publique(s) au bureau des Hypothèques de Nimès 2e bureau le 25/02/1999									
<p>Exert précisée que par un DMFC N°5100, la parcelle AL597 d'une contenance de 514 m² est issue d'un plus grand corps servant à l'édification d'un immeuble d'une contenance de 810 m² divisé en outre en AL 526 d'une contenance de 316 m² relatif à appartenir à l'indivision</p>													
<p>Exert précisée que par un DMFC N°5275, la parcelle AL599 d'une contenance de 638 m² est issue d'un plus grand corps servant à l'édification d'un immeuble d'une contenance de 2566 m² divisé en outre en AL 588 d'une contenance de 2084 m² relatif à appartenir à l'indivision</p>													
<p>Exert précisée que par un DMFC N°5100, la parcelle AL597 d'une contenance de 514 m² est issue d'un plus grand corps servant à l'édification d'un immeuble d'une contenance de 810 m² divisé en outre en AL 526 d'une contenance de 316 m² relatif à appartenir à l'indivision</p>													

77	LES CAYANES	AM883	VIGNE	3875	<p>Donation en date du 07/01/1988 désignée par (Mille(s) MARCEL nosse(s) à Aramon parcelle(s) au bureau des hypothèques de Nîmes 3ème bureau le 25/02/1988 Vol 22929 n° 387</p>			<table border="1"> <tr> <td data-bbox="938 1680 1216 1780">AN868</td> <td data-bbox="938 1780 1216 1881">3873</td> <td data-bbox="938 1881 1216 1982"></td> <td data-bbox="938 1982 1216 2190">0</td> </tr> </table> <p>Étant précisé que ce terrain AMPC n°68-74, la parcelle AN868 d'une superficie de 3873 m² est issue d'un plan sans coupas cadastré cadastre AM170 d'une contenance de 13310 m² divisé en outre en AN868 d'une superficie de 7414 m² relatif à appartenir à l'individu</p>	AN868	3873		0
AN868	3873		0									

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULÉE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES pour l'identifiant AM 172

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AM	0172
.				328	.	AM	0860	3ha22a31ca	Vigne	les cahanes
.				328	.	AM	0861	0ha08a34ca	Vigne	les cahanes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV du 31/01/2019

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 13 FEV. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LAUANNIE

FILIACTION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour l'identifiant AM 182

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AM	0182					.	.	.
				328	.	AM	0868	0ha29a08ca	Terre	termignetes
				328	.	AM	0869	0ha05a09ca	Terre	termignetes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV du 31/01/2019

Je vous prie de croire à
mon attachement de ce jour
Nîmes, le 17 FEV. 2019
Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

François LALANNE

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES
pour l'identifiant AM 184

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère	Identifiant des parcelles filles	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328 . AM 0184	-	-	-	-
-	328 . AM 0866	0ha01a18ca	Vigne	termiguetes
-	328 . AM 0867	0ha00a68ca	Vigne	termiguetes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV du 31/01/2019

en pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 15 FEV. 2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES pour l'identifiant AM 209

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AM	0209					.	.	.
				328	.	AM	0838	1ha28a23ca	Terre	termiguètes
				328	.	AM	0839	0ha10a87ca	Terre	termiguètes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV du 31/01/2019

à être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 13 FEV. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LAANNE

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULÉE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES
pour l'identifiant AM 213

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AM	0213					-	-	.
				328	.	AM	0842	0ha70a09ca	Terre	termiguetes
				328	.	AM	0843	0ha06a21ca	Terre	termiguetes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV de 31/01/2019

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 15 FEV. 2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

FILIAISON D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES
pour l'identifiant AM 224

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AM	0224							
				328	.	AM	0840	0ha08a72ca	Terre	termiguetes
				328	.	AM	0841	0ha11a25ca	Terre	termiguetes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DP du 31/01/2019

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 15 FEV. 2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULÉE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour l'identifiant AM 509

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AM	0509					.	.	.
				328	.	AM	0830	0ha14a36ca	Terre	chemin de domazan
				328	.	AM	0831	0ha01a50ca	Terre	chemin de domazan

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DP n° 31/01/2019

Il peut être annexé à
mon arrêté de ce jour
le 19 FEV. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LAJARTE

LISTE DES BIENS



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES
pour l'identifiant AM 556

PARCELLES ACTIVES : Sélectionnez des biens si vous voulez confectionner ou continuer un modèle!

Sélection	Identifiant de la Parcelle	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse	Titulaires de droit
Tout <input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/>	328 AM 0556	0ha02a20ca	Terre	termiguelles	<input type="radio"/>

Visualiser et terminer le M1

Terminer sans visualiser le M1

Continuer

Annuler

SPDC - DV de ---19---31/01/2019

à être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 17 01 2019

Pour le Préfet,
le Substitut général

François LALANNE

FILIIATION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES
pour l'identifiant AM 573

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère	Identifiant des parcelles filles	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328 . AM 0573
.	328 . AM 0828	0ha74a90ca	Terre	chemin de domazan
.	328 . AM 0829	0ha17a49ca	Terre	chemin de domazan

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DP de 31/01/2019

ce peut être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 15 FEV. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES pour l'identifiant AM 169

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AM	0169					.	.	.
				328	.	AM	0864	0ha34a78ca	Terre	les cabanes
				328	.	AM	0865	0ha03a76ca	Terre	les cabanes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV du 31/01/2019

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 15 FEV. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULÉE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES
pour l'identifiant AK 468

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles		Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AK	0468
.	.	.	.	328	.	AK 0972	0ha00a88ca	Jardin le village
.	.	.	.	328	.	AK 0973	0ha01a17ca	Jardin le village

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV du 31/01/2019

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
dimanche, le 15 FEV. 2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour l'identifiant AL 137

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AL	0137					.	.	.
				328	.	AL	0598	0ha20a84ca	Landc	jonquieres
				328	.	AL	0599	0ha06a36ca	Landc	jonquieres

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV de 31/01/2019

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes le 15 FEV. 2019
Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

François LALANNE

FILIACTION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES
pour l'identifiant AL 155

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AL	0155					.	.	.
				328	.	AL	0596	0ha03a16ca	Terre	jonquieres
				328	.	AL	0597	0ha05a14ca	Terre	jonquieres

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DJ du 31/01/2019

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 15 FEB. 2019
pour le Préfet,
le préfet délégué

François LALONNE

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES pour l'identifiant AM 170

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AM	0170	-				-	-	-
-				328	.	AM	0862	0ha74a14ca	Vigne	les cabanes
-				328	.	AM	0863	0ha38a73ca	Vigne	les cabanes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV du 31/01/2019

vu pour être annexé à
mon arrêté du 30 Janv. 2019
Nîmes, le 31/01/2019
le Préfet,
François LAVALLEE

François LAVALLEE

Commune :
THEZERS (320)

N° d'ordre du document d'arpentage : 0311
Document vérifié et numéroté le 08/12/2018
ACQUIE NIMES
Par Clément SALVAT
Inspecteur
Signé

Gachet du service d'origine :

NIMES
67 RUE SALOMON REINACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.87.00.57
Fax : 04.66.87.00.87
odf.nimes@tgi.tresor.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 65 471 du 30 avril 1965)

Le présent document d'arpentage, cartonné par les
propriétaires assujettis (2) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies par écrit ;

B - En conformité d'un plan d'arpentage :

effectués sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage dont
copie a jointe, dressé le _____ par _____
géomètre s _____

Les propriétaires ont eu connaissance des
informations portées au dos de la chemise 8450.

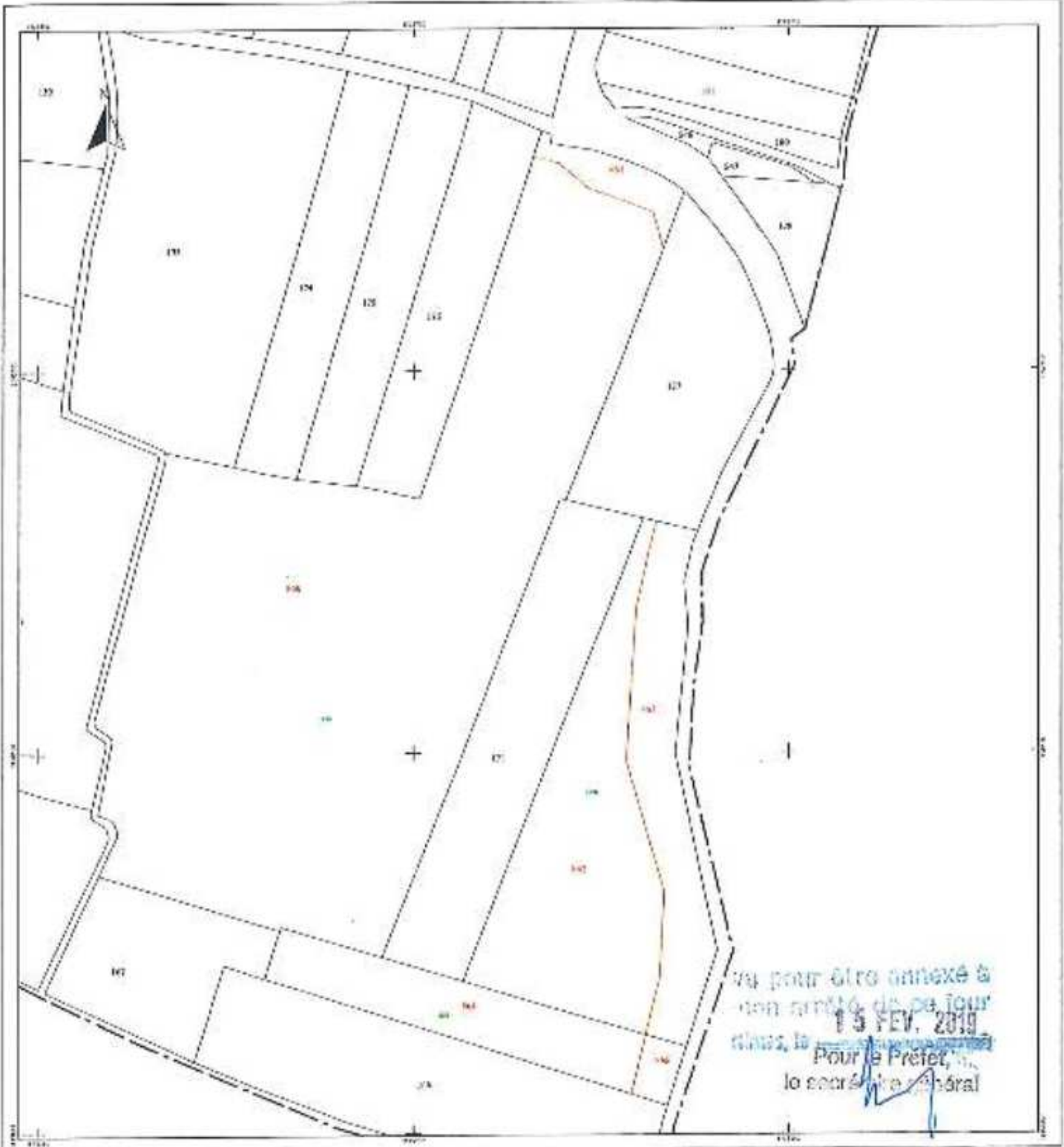
A _____, le _____

Modification de plan de bornage par procès-verbal du géomètre

(1) Ce document est établi en deux exemplaires, l'un est remis au cadastre, l'autre est remis au propriétaire. (2) Les propriétaires assujettis sont ceux qui ont déclaré leur propriété au cadastre.

Serjins : AM
F. (lets) : 000 AM 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 08/12/2018
Support numérique :

D'après le document
Par
Rue
Le
Géomètre-Expert DPLG
305 Rue Jeanne d'Arc
30000 NIMES
Tél. 04 66 84 36 12
N° D'INSCRIPTION N° 05245



François LALANNE

Commune :
THEZIERIS (302)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 032 G
Document vérifié et numéroté le 06/12/2018
ACCIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspecteur
Signé

NIMES
67 RUE SALOMON BERNACI

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04 86 87 80 67
Fax : 04 86 87 80 67
ciff.nimes@dgf.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AM
Feuille(s) : 000 AM 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
2000/1989
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de rédaction : 06/12/2018
Support numérique

CERTIFICATION
[Art. 25 du décret n° 55-171 du 30 avril 1955]
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies et vérifiées sur le terrain ;
B - En conformité d'un planage : _____ affecté sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage, ou _____ dont copie est jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires ont eu connaissance des faits mentionnés précédents
au des de la _____ le _____
A _____, le _____

(1) Révisé ou révisé d'office par le géomètre-expert ou par le directeur de l'arpentage en cas de contestation ou de modification des données cadastrales.
(2) Pour les communes de moins de 500 habitants, le géomètre-expert est désigné par le conseil municipal.
(3) Pour les communes de plus de 500 habitants, le géomètre-expert est désigné par le conseil municipal ou par le conseil d'arrondissement.



Le plan est annexé à
mon dossier de la loi
du 15 FEV. 2010
Pour le Préfet,
le secrétaire général

Françoise LAURENT

Commune :
THEZURS (309)

N° d'ordre du document d'arpentage : 818 U
Document validé et numéroté le 20/11/2010
A GDF NMPS
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

Chef de service d'origine :

NIVES
67 RUE SALOMON REINACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.57.60.67
Fax : 04.66.57.60.57
cdt.nimes@cdt.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

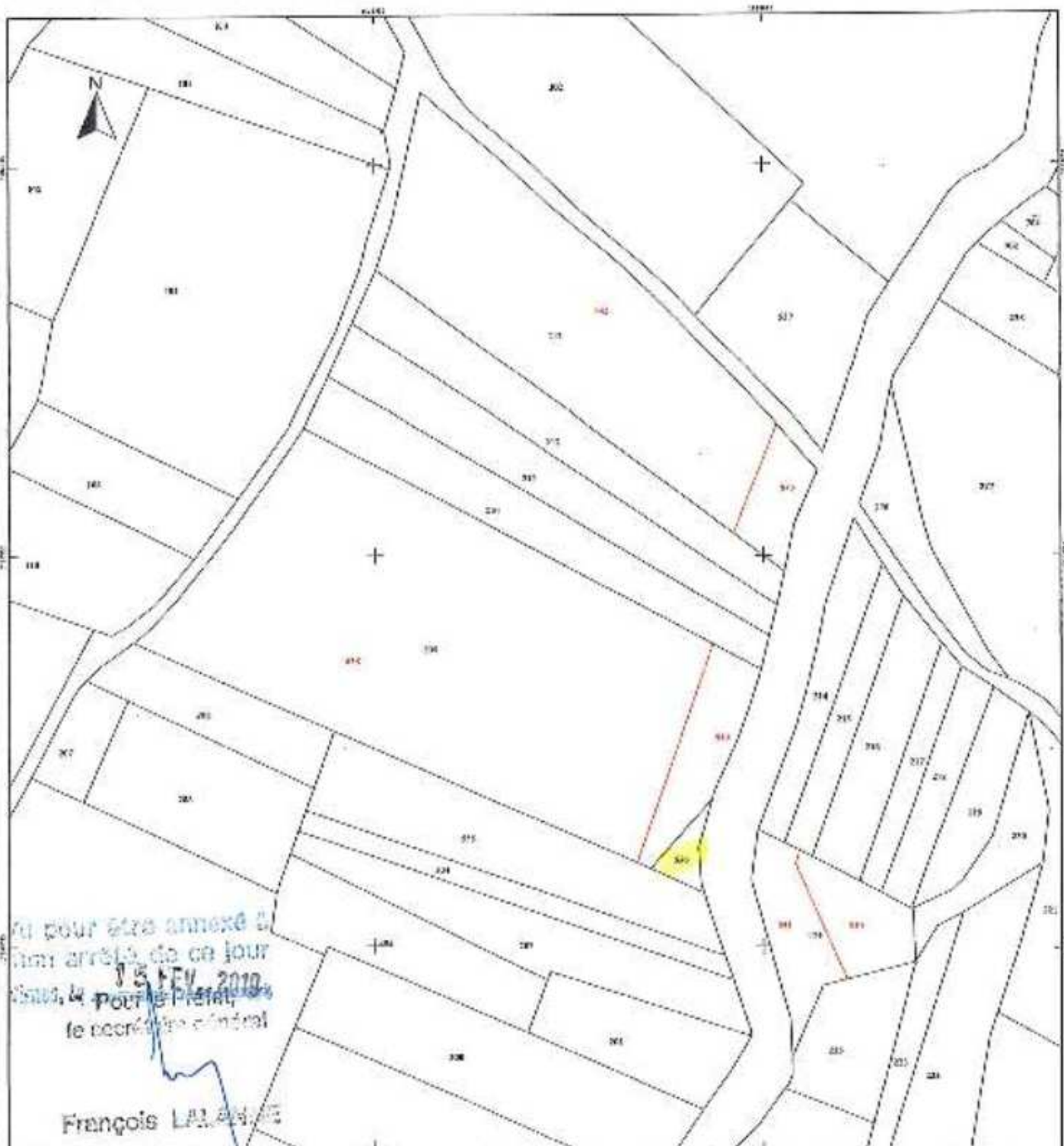
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage certifié par
propriétaires co-propriétaires (S) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage
effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont
copie jointe, dressé le _____ par _____
géomètre D _____
Les propriétaires ci-dessus ont eu connaissance des
informations portées au dos de la chambre 6463.
A _____, le _____

(1) Réviser la nomenclature. La forme A est applicable aux communes de moins de 2000 habitants. La forme B est applicable aux communes de plus de 2000 habitants.
(2) Dans le cas de piquetage, le piquetage doit être effectué par un géomètre habilité à l'arpentage.
(3) Cette chambre est destinée à recevoir les modifications de plan de parcelles cadastrales, ainsi que les modifications de plan de parcelles cadastrales.

Section : AM
Feuille(s) : 000 AM 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 23/03/1960
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 20/11/2010
Support numérique

D'après le document d'arpentage dressé
Par **TALON DES GEOMETRES EXPERTS** (2)
Ref :
La 10112010



Au pour être annexé à
l'arrêté de ce jour
du 13 NOV 2010
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LAJAVIE

Commune :
THEZIERS (829)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AM
Feuille(s) : U00 AM 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
2003/1/00
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 26/11/2018
Support numérique : -----

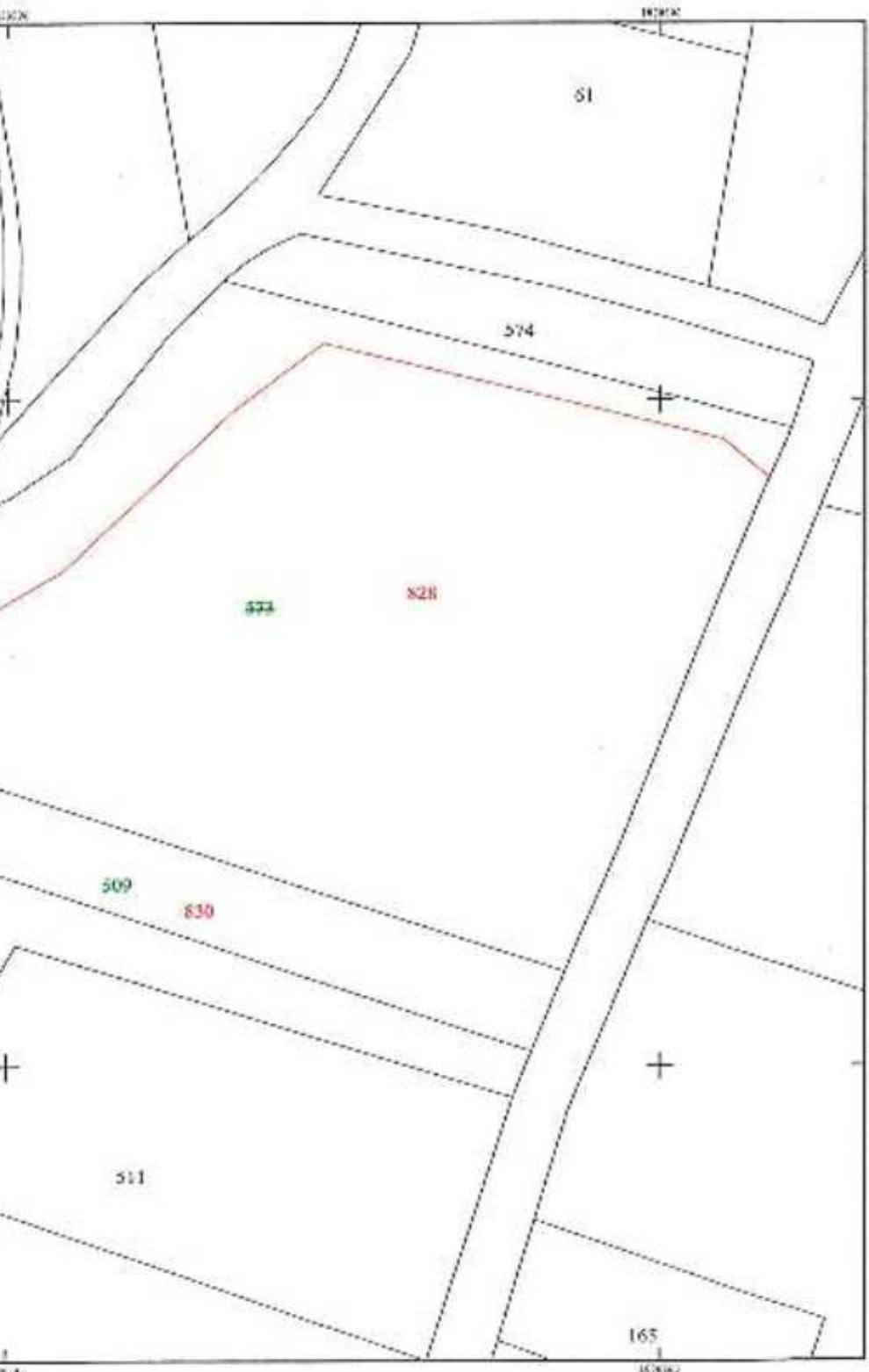
Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 816 C
Document vérifié et homologué le 20/11/2018
A.C.D.I.F NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires ou ayants droits (B)
a été homologué (1) :
A - D'après les indications qu'il lui a fournies sur le terrain ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectif et sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou levé en chambre, dont copie est jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires déclarés ont eu pris connaissance des informations portées
au des de la feuille 8160,
A -----, le -----

(1) Selon les cas, l'homologation est effectuée par le directeur départemental des finances publiques ou par le directeur régional des finances publiques.
(2) L'homologation est effectuée par le directeur départemental des finances publiques ou par le directeur régional des finances publiques.
(3) L'homologation est effectuée par le directeur départemental des finances publiques ou par le directeur régional des finances publiques.

NIMES
87 RUE SALOMON REINACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.87.80.67
Fax : 04.66.87.80.67
url:nimes@dgf.finances.gouv.fr



ce pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 15 FEV. 2019
pour le Préfet,
le secrétaire général
François LALANDE

Commune :
THEZERS (328)

Numéro d'ordre du document
d'expertise : 594 F
Document validé et numéroté le 06/12/2018
ACDIF NIMES
Par l'ingénieur SALVAT
Inspecteur
Signé

NIMES
67 RUE SALOMON REINACH

30002 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04 66 87 50 87
Fax : 04 66 87 30 87
cdif.nimes@dgi.finances.pouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AK
Fonction : CDD AK 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
2003/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 07/12/2018
Support cartographique : -

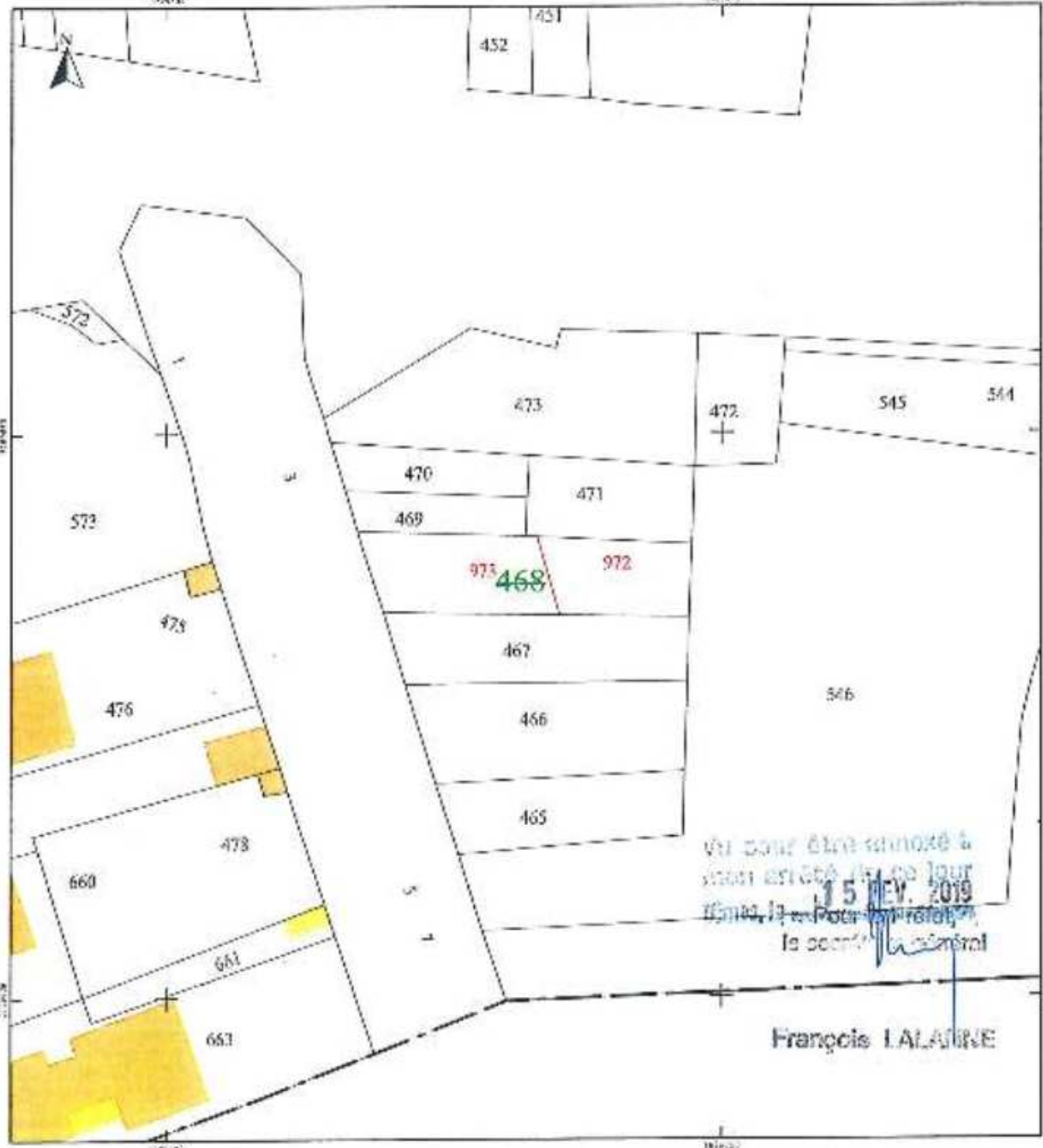
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-171 du 30 avril 1955)
Le présent document d'expertise, en l'état pour les propriétaires concernés (1)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies ou les
- B - En conformité d'un périmètre - effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou d'alignement, dont copie est jointe, dressé

le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires des parcelles ont pris connaissance des informations qui s'y
rattachent et ont signé le _____ au lieu de _____ n° 6483.

(1) Report à l'expertise cadastrale. La parcelle est assujettie à l'impôt foncier et est cadastrée en tant que telle. Elle est soumise à la taxe foncière et est inscrite au plan cadastral. (2) Pour plus de détails sur les modalités de l'expertise, voir l'annexe 1 de l'arrêté du 12/12/2018. (3) Pour plus de détails sur les modalités de l'expertise, voir l'annexe 2 de l'arrêté du 12/12/2018.

Modification demandée par procès-verbal au cadastre



Vu pour être annexé à
mon arrêté le 15 MEY. 2019
Le Secrétaire Général
[Signature]

François LALAINE

Commune : THEZERS (328)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 527 3
Document visible et numéroté le 09/12/2018
ACDF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspection
Nimè

NIMES
67 RUE SALOMON RENACH

30002 NIMES CEDEX 1
Tél : 04.95.87.60.57
Fax : 04.95.87.60.57
cdcf.nimes@dgf.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

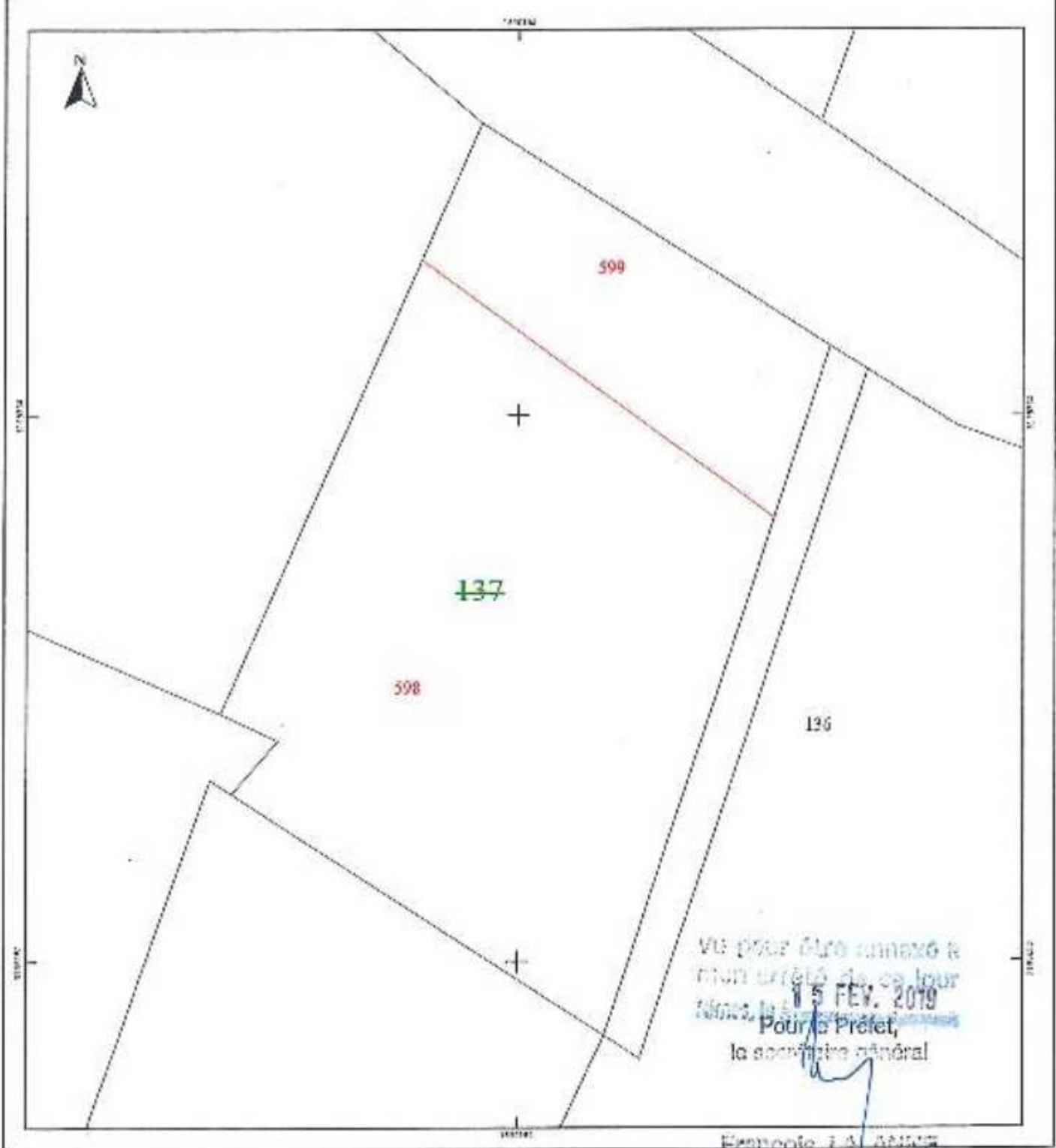
Section : M
Folios : 000 AL 01
Qualité du plan : Plan régulier mesuré
2003/1900
Echelle d'origine : 1:2000
Echelle d'édition : 1:500
Date de l'édition : 09/12/2018
Support numérique

CERTIFICATION
(Art. 26 du décret n° 59-771 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires des parcelles (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qui ont été fournies au géomètre ;
B - En conformité d'un planimétrie effectuée sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage, ou un cadastre, dont copie a été prise, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires des parcelles ont pris connaissance des informations portées
sur elles au plan n° 5493.
le _____

Modification demandée par procès-verbal de cadastre



(1) Pour les plans publics, l'arpentage est applicable aux parcelles cadastrales situées dans les communes à population agglomérée au-dessus de 100 000 habitants.
(2) L'arpentage est applicable aux parcelles cadastrales situées dans les communes à population agglomérée au-dessus de 100 000 habitants.
(3) Pour les parcelles cadastrales situées dans les communes à population agglomérée au-dessus de 100 000 habitants, l'arpentage est applicable aux parcelles cadastrales situées dans les communes à population agglomérée au-dessus de 100 000 habitants.



Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
le 5 FEV. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général

Françoise LAJANNE

Commune :
THUZIERS (326)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 0130
Document vérifié et numéroté le 20/11/2018
A.C.D.F.P. NIMES
Par Cindy SALVAT
inspectrice
Signé

NIMES
67 RUE SALOMON REINACH

30002 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.93.87.80.67
Fax : 04.93.87.80.67
cdp.finance@gouv.fr

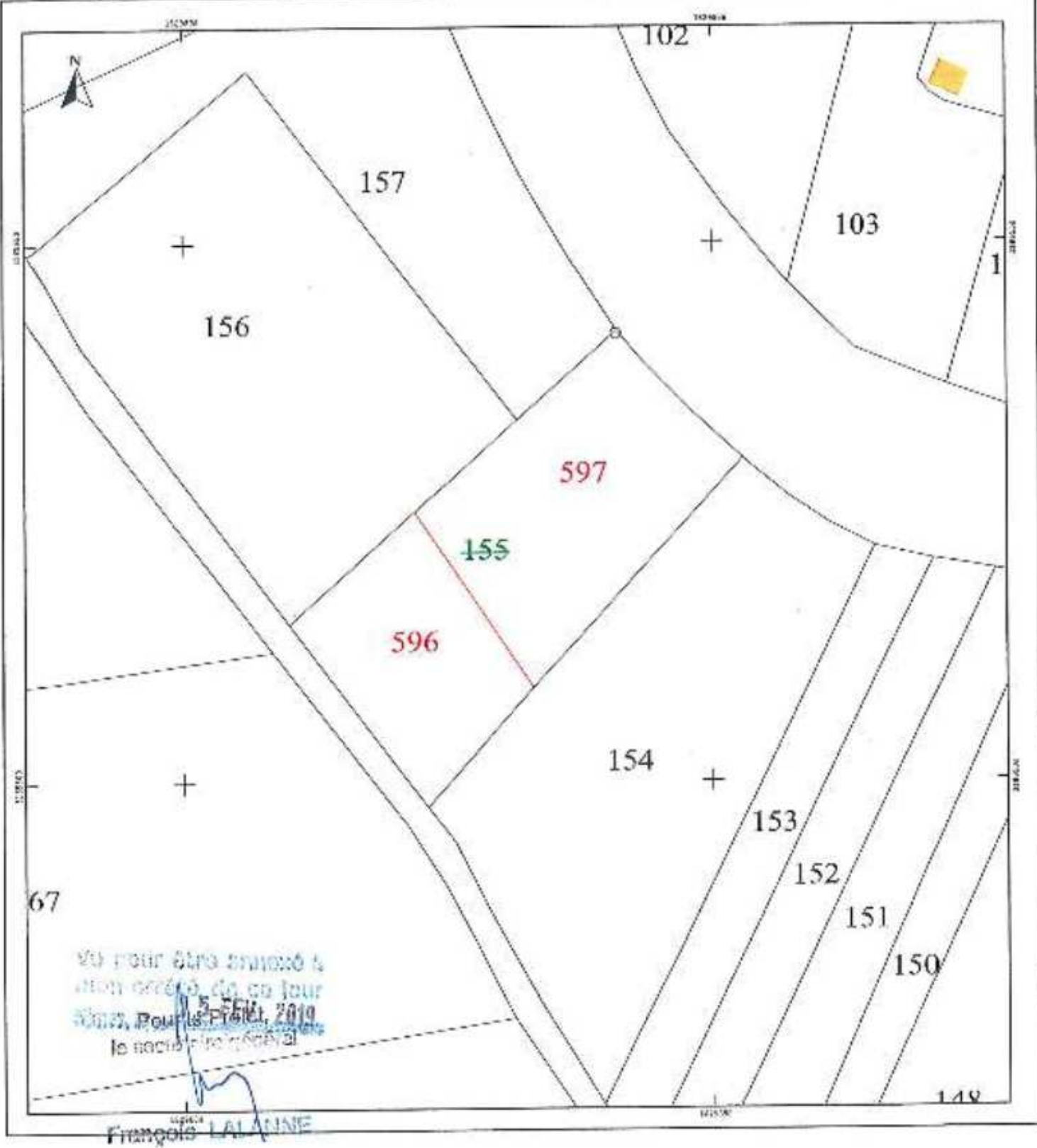
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AL
Feuille(s) : 006 AL 01
Qualité du plan : Plan régulier sans
20/08/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 20/11/2018
Support numérique :

CERTIFICATION
(Art. 20 de décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires et géomètres (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au géomètre ;
B - En conformité d'un plan cadastre : affecté sur le terrain
C - D'après un plan d'arpentage ou de cadastre, dont copie a été faite, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires des parcelles ont pris connaissance des informations portées
au dossier de la parcelle 0403.
Le le

1) Soit à l'initiative du géomètre, soit à l'initiative des propriétaires et géomètres, soit à l'initiative de la commune, soit à l'initiative de la Direction Générale des Finances Publiques.
2) Soit à l'initiative du géomètre, soit à l'initiative des propriétaires et géomètres, soit à l'initiative de la commune, soit à l'initiative de la Direction Générale des Finances Publiques.
3) Soit à l'initiative du géomètre, soit à l'initiative des propriétaires et géomètres, soit à l'initiative de la commune, soit à l'initiative de la Direction Générale des Finances Publiques.

Modification selon les annotations d'un acte à publier



Vu pour être annexé à
 mon arrêté de ce jour
 daté le 15 FEB 2019
 Pour le Préfet,
 le secrétaire général
 François LALAPUNE

Commune:

Etat parcellaire des Immeubles à acquérir
 EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon
 Monsieur DAYON HENRY

U.F. n° : 0110

Monsieur DAYON HENRY

INDICATIONS CADASTRALES				DATE ET MODE D'ACQUISITION		PROPRIETAIRES		EMBRIGES		RELIQUATS	
N° du plan	Lieu dit	section numéro cadastrel	nature	surface (en m²)		Etat (ski)	Date et lieu de réalisation	partie cadastrale	surface (en m²)	nombre cadastrel	surface (en m²)
72	LES CABANES	AM850	FRICH	794	Vente en date du 10/12/2002 dressée par Maître MANUEL (GUYARD) & Associés judiciaires au bureau des hypothèques de Nantes 2e bureau le 03/01/2004. Volonté de M. J. L.	1. Monsieur DAYON Henry François (Propriétaire) Directeur de Françoise Coché, Louise BARTHIE (M) par jugement du TGI de Nantes rendu le 25/05/2006 Demeurant : 13 avenue de la gare 44300 THEZIERIS	794 m² le 03/01/2004 à Nantes (44)	AM850	794		3
Etat précisé que pour un DAPC inverseur, le parcelle AM850 d'une contenance de 794 m² est issue d'un plan joint dressé sur un plan cadastre ANTIC d'une contenance de 870 m² divisé en quatre parcelles AM850 d'une contenance de 7308 m² réparties & répertoriées à Theziers											

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES
pour l'identifiant AM 168

Résultat de la recherche
La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AM	0168					.	.	.
				328	.	AM	0858	0ha73a06ca	Terre	les cabanes
				328	.	AM	0859	0ha07a94ca	Terre	les cabanes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - 03/01/2019

vis pour être annexé à
mes arrêtés de 09 jours
écrites, le 15 FEV. 2019

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

François LALANNE

**DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES**
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : **THEZIERIS (596)**
 Section : **AM**
 Feuille(s) : **670 AV 01**
 Echelle de la plan : **1:5000**
 Echelle de section : **1:1000**
 Qualité du plan : **Particulier curat. 20/05/1960**
 Date de l'opération : **07/12/2015**
 Superficie cadastrale : _____

Nature et classe du document d'urbanisme : **COU R**
 Document relatif au plan local d'urbanisme : **COU 22016**
ACDIE N°183
 Par **CHRYSTOPHE SALVAT**
 Inspecteur en chef

Objet de la demande d'origine :
N°183
67 RUE SAULON REINACH
59032 NEMES CEDEX 1
 Téléphone : **03 69 57 50 87**
 Fax : **03 69 57 50 87**
 ecf@nmes.dcf.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
 Art. 25 du décret n° 85471 du 30 avril 1985
 Je certifie exactes les données cadastrales
 présentées ci-dessous (3) à des fins (1) :
 A - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre onéreux
 B - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre gratuit
 C - Des fins fiscales relatives aux droits de succession
 D - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre gratuit
 E - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre onéreux
 F - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre gratuit
 G - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre onéreux
 H - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre gratuit
 I - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre onéreux
 J - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre gratuit
 K - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre onéreux
 L - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre gratuit
 M - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre onéreux
 N - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre gratuit
 O - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre onéreux
 P - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre gratuit
 Q - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre onéreux
 R - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre gratuit
 S - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre onéreux
 T - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre gratuit
 U - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre onéreux
 V - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre gratuit
 W - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre onéreux
 X - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre gratuit
 Y - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre onéreux
 Z - Des fins fiscales relatives aux droits de mutation à titre gratuit

Modification demandée par [nom] du cadastre

Service des Impôts des Particuliers
 Direction des Services Fiscaux
 100 rue de la République
 59032 NEMES CEDEX 1
 Téléphone : 03 69 57 50 87
 Fax : 03 69 57 50 87
 ecf@nmes.dcf.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
 100 rue de la République
 59032 NEMES CEDEX 1
 Téléphone : 03 69 57 50 87
 Fax : 03 69 57 50 87
 ecf@nmes.dcf.finances.gouv.fr



Etat parcellaire des terrains à acquérir

EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

U.F. n°: 0190

Monsieur KUPKE DIDIER

ce document est annexé à
mon arrêté de ce jour
à Paris, le 25 Février 2014

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

Angèle LAVALOIS

THEZIERS

La Commune:

N° du plan	Limite	section cadastrale	nature	surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	Désignation des lieux de naissance	EMPHITESIS			RELIQUATS			
								numéro cadastre	surface (en m²)	numéro ordonnance	surface (en m²)	numéro cadastre	surface (en m²)	numéro ordonnance
112	TERMINIQUES	A1000	VIERICH	672	- Acquisition en date du 10/12/2004 - Acquisition par Maître VANCOEL résident à Asperon - Volume 2003P r 882	1. Monsieur KUPKE Didier Gérard Christian (Procréateur) Egoux Cécile A maré la 1006-888 à Estezanques Demourant :	0042 CHE DE DEVAISE 31090 ESTEZANQUES	A1007	SS9	0				
114	TERMINIQUES	A1000	VIERICH	673	- Acquisition en date du 10/12/2004 - Acquisition par Maître VANCOEL résident à Asperon - Volume 2003P r 882			A1007	473	0				

Etat précisé que par un D.V.P.C. N°19197, le parcelle AM 955 d'une contenance de 672 m² est issue d'un plus grand corps cadastralement cadastre A1001 d'une contenance de 1593 m² divisé en cote en A1004 d'une contenance de 877 m² restant à approuver à l'intégrité.

Etat précisé que par un D.V.P.C. N°19197, la parcelle AM 959 d'une contenance de 473 m² est issue d'un plus grand corps cadastralement cadastre A1003 d'une contenance de 2259 m² divisé en cote en A1002 d'une contenance de 1001 m² restant à approuver à l'intégrité.

Etat parcellaire des immeubles à acquérir

Commune:

EPTB Gardens - Projet d'aménagement du Blancan

THEZIERS

U.F. n° : 0190

Monsieur KUPKE DIDIER

INDICATIFS CAUSTRALLES				PROPRIETAIRES						
N° ou n°SP	Libellé	section cadastrale	nature	surface (en m²)	DATE FT MODE D'ACQUISITION	Etat civil	Date de naissance	EXPHISES	RELIGIATS	
								nombre cadastral (en m²)	surface (en m²)	
115	TERMIQUELLES	AM851	VIRICH	219	- Acquisition en date du 12/12/2004 direction (par M. (M) S) MARCE indivisibles à Ammon publiés) au bureau des Hypothèques de Nimès de bureau le 14/01/2005 Volume 2002 n°392. - Acquisitor en date du 10/12/2004 notariés) à Aramon publiés) au bureau des			AM851	219	0
122	TERMIQUELLES	AM849	VIRICH	205	Hypothèque de Nimès de bureau le 14/01/2005 Volume SCEEP n°392. Acquisition en date du 10/12/2004 notariés) par M. MARCEL publiés) au bureau des			AM849	205	0
123	TERMIQUELLES	AM847	VIRICH	183	Hypothèque de Nimès de bureau le 14/01/2005 Volume SCEEP n°392. Acquisition en date du 10/12/2004 notariés) par M. MARCEL publiés) au bureau des Hypothèques de Nimès de bureau le 14/01/2005 Volume 2005 n°392.			AM848	183	0

Etat précisé que par un DAPC N°819P, la parcelle AM 849 d'une contenance de 205 m² est issue d'un plus grand corps cadastré AM211 d'une contenance de 2444 m² divisé en outre en AM849 d'une contenance de 2206 m² ressort à appartenir à l'indivisé

Etat précisé que par un DAPC N°819P, la parcelle AM 847 d'une contenance de 183 m² est issue d'un plus grand corps cadastré AM211 d'une contenance de 2205 m² divisé en outre en AM848 d'une contenance de 2066 m² ressort à appartenir à l'indivisé

117	TERMINQUETES	A2284S	V5FRI1CH	489	<p>Acquisition en date du 13/11/2004 adressée par M. (M) MANOEL FERNANDES à Annonay publiée au bureau des hypothèques de Vienne 2 le 14/01/2005 Volume 2035P 19882</p>			<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1150 1684 1200 1769">AM84S</td> <td data-bbox="1150 1769 1200 1877">489</td> <td data-bbox="1150 1877 1200 1984"></td> <td data-bbox="1150 1984 1200 2186">0</td> </tr> </table> <p>Extrait pris par un DAVP N°9199, la parcelle AM 84S dans certaines de 489 m² est issue d'un plus grand corps actuellement section AM85S et la contenance de 2930 m² divisé en deux en AM844 d'une contenance de 2467 m² faisant à opposer à titre de</p>	AM84S	489		0
AM84S	489		0									

--- SOMMAIRE ---	?
	M

DECLARATION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour l'identifiant AM 200

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère	Identifiant des parcelles filles	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328 . AM 0200
.	328 . AM 0856	0ha30a03ca	Vigne	termiguetes
.	328 . AM 0857	0ha05a59ca	Vigne	termiguetes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DT de 03/01/2019

Je pour être annexé à
mon dossier de ce jour
le 15 FEV. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES pour l'identifiant AM 201

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère	Identifiant des parcelles filles	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328 . AM 0201
.	328 . AM 0854	0ha09a77ca	Vigne	termiguettes
.	328 . AM 0855	0ha06a72ca	Vigne	termiguettes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV du 63/01/2019

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
dites, le 13 FEV. 2019

Pour le Préfet,
le directeur général

François LAUNIE

FILIAISON D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour l'identifiant AM 203

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AM	0203					.	.	.
				328	.	AM	0852	0ha18a01ca	Vigne	termiguectes
				328	.	AM	0853	0ha04a73ca	Vigne	termiguectes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DT - 03/01/2019

vu pour être annexé à
mon arrêté du 15 FEV. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

FILIACTION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES pour l'identifiant AM 204

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AM	0204					.	.	.
				328	.	AM	0850	0ha07a83ca	Vigne	termiguetes
				328	.	AM	0851	0ha02a19ca	Vigne	termiguetes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV de 03/01/2019

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
le 15 FEV. 2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LAJANNE

FILIAISON D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour l'identifiant AM 210

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AM	0210					.	.	.
				328	.	AM	0848	0ha22a39ca	Vigne	termiguètes
				328	.	AM	0849	0ha02a05ca	Vigne	termiguètes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV du 03/01/2019

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 15 FEV 2019
Nîmes, le 15 FEV 2019
le Secrétaire Général
François LAJONNE

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES pour l'identifiant AM 211

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AM	0211					.	.	.
				328	.	AM	0846	0ha20a93ca	Vigne	termiguetes
				328	.	AM	0847	0ha01a93ca	Vigne	termiguetes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV de, 03/01/2019

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
le 5 FEV. 2019

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

Fransois LALANNE

FILIAISON D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES
pour l'identifiant AM 555

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AM	0555					.	.	.
				328	.	AM	0844	0ha24a67ca	Vigne	termiguetes
				328	.	AM	0845	0ha04a89ca	Vigne	termiguetes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DP du 03/01/2019

va pour être annexé à
mon arrêté du 15 FEV 2019
Nîmes, le 15 FEV 2019

Pour le Préfet,
le directeur général

François LALANNE

Commune :
THEZIERS (326)

N° d'ordre d'établissement d'arpentage : 619 P
Document vérifié et numéroté le 20/11/2018
A CDIF NIMES
Par Cindy SAI VAT
Inspection
Signé

Cachet du service d'origine :

NIMES
87 RUE SALOMON REINACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.87.80.87
Fax : 04.66.87.00.87
cdif.nimes@dgi.finances.pouv.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 26 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

La présent document d'arpentage, certifié par **acte de publicité**
propriétaires soussignée (S) & Alé Alé (T) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un plan d'arpentage ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont
copie est jointe, dressé le _____ par _____
géomètre à _____
Les propriétaires soussignés ont pris connaissance des
informations figurant au dos de la présente 8/83.
A _____, le _____

Section : AM
Folio(s) : 000 AM 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 2003/1990
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édification : 1/1000
Date de rédaction : 20/11/2018
Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé

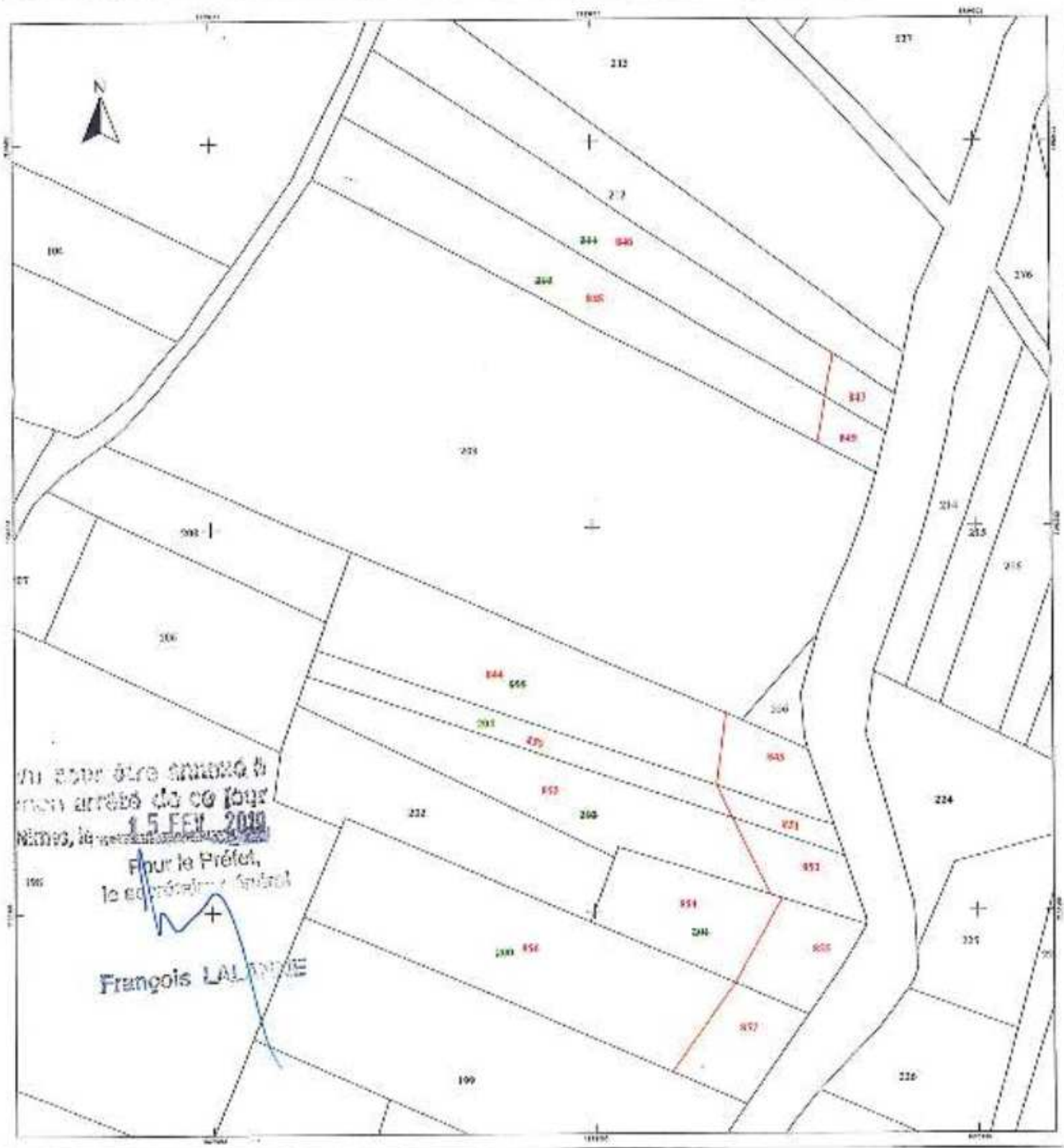
Par TACCARD

Ref. :

Le 20/11/2018



Le présent document est certifié par acte de publicité. Les propriétaires soussignés ont pris connaissance des informations figurant au dos de la présente 8/83. Les propriétaires soussignés ont pris connaissance des informations figurant au dos de la présente 8/83.



En être être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nimes, le 15 FEV 2019

Pour le Préfet,
le commissaire Landrot
François LALONDE

Etat parcellaire des immeubles à acquérir

EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançonnais

U.F. n° : 0250

Monsieur RAFFARD PIERRE JEAN MARIE

THEZIERIS

Commune:

INDICATEURS CADASTRAUX				D.V.T.E. C.T. MODE D'ACQUISITION		PROPRIETAIRES					
N° du plan	Lieu dit	section numéro cadastrel	nature	surface (en m²)	Etat civil	Date et lieu de naissance	EXPRESSES		HELDIVUITS		
							surface parcelle (en m²)	numéro cadastrel	surface (en m²)	numéro cadastrel	surface (en m²)
101	CH DE KOMAZAN NORD	AC 518	VIENS	755	1. Monsieur RAFFARD Pierre Jean Marie Propriétaire; EPOUX DE L'EUX marié le 27/10/1973 à Mousseau (Suisse)	né le 17/04/1946 à THEZIERIS (24)	2259 m²	706	3		
							<p>Expert réalisé par un EMAPC N°54307. la parcelle AC518 d'une contenance de 755 m² est issue d'un plan 9 and d'après un acte de cession AC507 d'une contenance de 2259 m² divisé en deux en AC517 d'une contenance de 2259 m² restant à attribuer à l'Etat.</p>				
102	LALPETTE	AA035	TARBOIS	127	porteur né par M. et M ^{me} BRACHE le 05/10/1924; Profession : retraité Demeurant : CS51 RTE DE JONQUILLIS 30480 MONTHEIN		127		0		
							<p>- Donation par acte en date du 11/08/2006 dressé(e) par Maître MERCIER notaire(e) à Aramon Hypothèques de Vimes de bureau le 18/11/2006 Volume 2008P-170364</p>				

Vu pour être établi :
le 15 FEB 2019

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général
François LALANNE

LISTE DES BIENS DU DOCUMENT D'ARPENTAGE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS pour le numéro de DA 328 0000649

Pour créer le modèle 1 pour ce document d'arpentage, sélectionner le bouton Valider

Identifiant des Parcelles mères		Contenance cadastrale	Adresse	Identifiant des Parcelles filles		Contenance cadastrale	Adresse
328	AC 0060	0ha29a80ca	chemin de domazan nord	328	AC 0517	0ha22a69ca	chemin de domazan nord
				328	AC 0518	0ha07a66ca	chemin de domazan nord

Valider

Annuler

vu pour être annexé à
mon arrêté du 07/01/2019
Nîmes, le 07/01/2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

SPDC - DV du 07/01/2019

Commune :
THIERS (325)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 518 V

Document vérifié et numéroté le 18/12/2018
A.C.D.F. NIMES
Par Cindy SALVAT
Responsable
Stade

NIMES
87 RUE SALOMON REYNACH

30032 NIMES CEDEX 3
Téléphone : 04.66.57.60.07
Fax : 04.66.57.60.07
cd.f.nimes@rjg.francois.lalanne.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 65 471 du 20 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires des parcelles (S)
a été établi (1) :

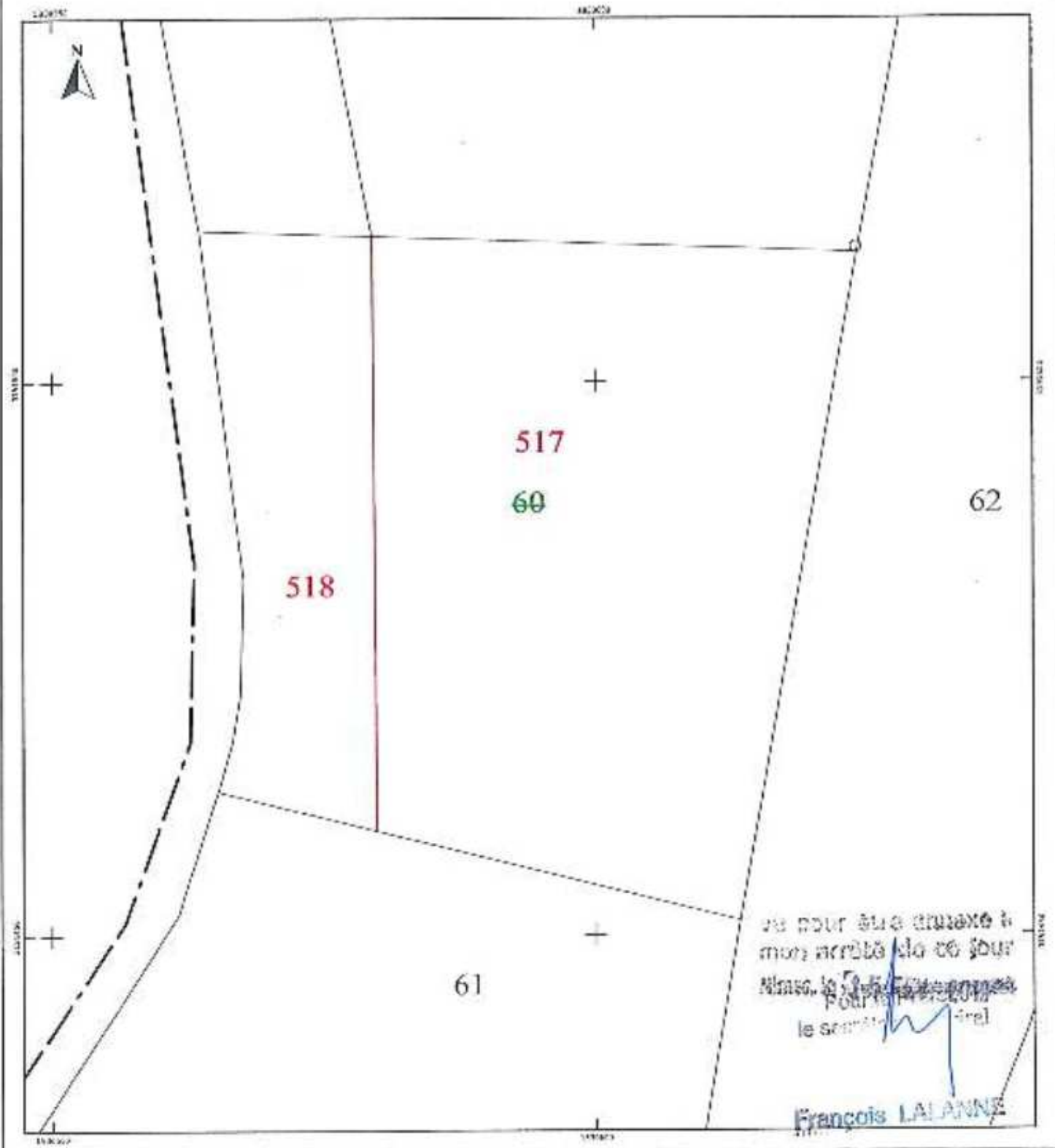
- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau
 - B - En conformité d'un plan et/ou effectué sur le terrain
 - C - D'après un plan d'arpentage, ou d'arpentage, dont copie est jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre s
- Les propriétaires du terrain ont pris connaissance des informations portées
au dossier de plan n° 5183.

(1) Pour la validité d'un plan d'arpentage, les propriétaires des parcelles doivent être présents ou représentés au bureau d'arpentage ou au terrain, à moins qu'ils n'aient été avisés par lettre recommandée en temps utile.

Section : AG
Lieu(s) : 000 AC 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
2000/1999
Echelle d'origine : 1:0000
Echelle d'édition : 1:000
Date de révision : 18/12/2018
Support numérique :



Modification demandée par procès-verbal du cadastre



ce pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nimes, le 18/12/2018
le secrétaire
Francois LALANNE

Département
GARD

Commune :
THEZIERS

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Des d'origine : 87020010
(Bureau National de Paris)

Cochonnières en projection : RGF 930044
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

ce plan peut être consulté à
mon adresse de ce jour
Nîmes, le 15 FÉVRIER 2009

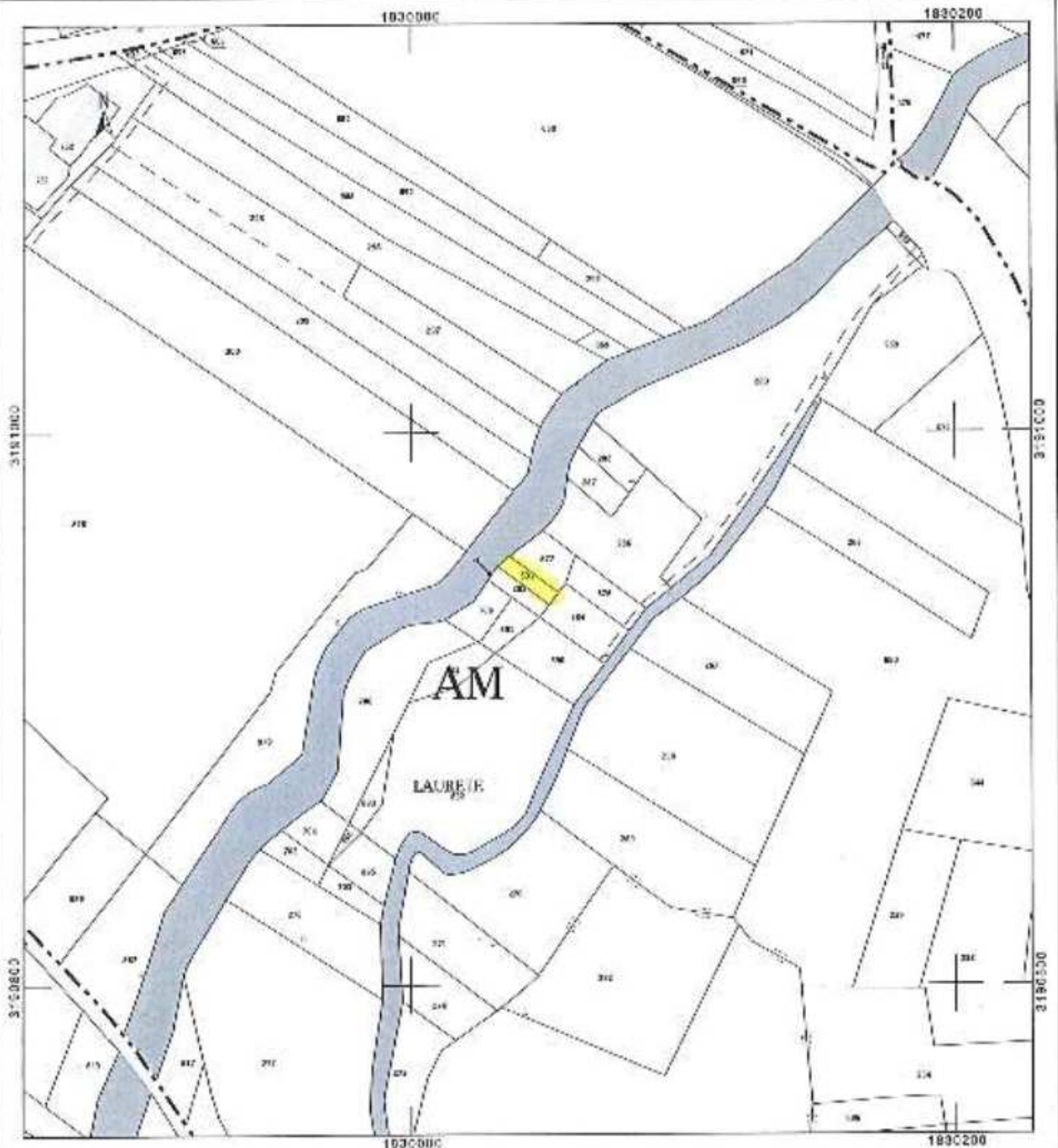
Paul Le Profet,
le secrétaire général

François LALANNE

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts locaux à
NÎMES
67 RUE SALOMON REINACH 30032
30032 NÎMES CEDEX 1
04 66 96 67 60 67 - fax 04 66 67 66 57
ciff.nimes@cgf.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Etat parcellaire des immoables à acquier
EPTB Garçons - Projet d'aménagement du Briançon

U.F. n° : 0280

TERRES DES COCCINELLES

THEZIERS

Commune:

Vu pour être annexé à
 mon arrêté du 03 JUILLET 2019
 dans le cadre de la procédure de
 la loi n° 2017-75 du 27 JANVIER 2017
 relative à la modernisation et
 au professionnalisme de
 la fonction publique
 le préfet

François LALANNE

NOUVEAUX CADASTRAUX					DATE ET MODÉ D'ACQUISITION		PROPRIETAIRES		EMPRISES		RELIGIATS	
N° du plan	Label	section numero cadastre	surface (en m²)						nombre cadastre	surface (en m²)	numero cadastre	surface (en m²)
186	C.I. DE DOMAZAN MOFD	AO 516	476						AO 516	476		0
<p>Volonté en date du 14/12/2010 (présenti) par Monsieur BONNET (notaire) à Aramon</p> <p>publié) au bureau des hypothèques de Nîmes 2e bureau le 14/03/2011</p> <p>Volonté 2012P n°8750.</p> <p>Le 14/03/2011</p>					<p>1. TERRES DES COCCINELLES GFA (Propriétaire et bailleur) Demeurant: 0068 AV JEAN KOFFER 04400 PLESSIS-TREVISE</p>		<p>2. Monsieur FABRE Paul-Henri TERRES DES COCCINELLES (Gérant) Demeurant: 61 Av Jean KOFFER 04400 LE PLESSIS-TREVISE</p>		<p>Entre précisé que par un DMPC n°5452, la parcelle AO 516 dont l'emprise est de 476 m² est grevée d'un droit de passage au profit de la commune de Theziers n° d'avis n° 3404 n° 2014 et appartenant à l'indivision</p>			
<p>- Bail rural à long terme en date du 20/12/2012 (présenti) par Monsieur BONNET (notaire) à Aramon. publié) au bureau des hypothèques de Nîmes 2e bureau le 27/01/2013</p> <p>Volonté 2015P n°1523.</p>					<p>2. CHATEAU DES COCCINELLES S.C.P.A (Prenneur) Demeurant: Rue des ECOLES 04000 DOMAZAN</p>		<p>Né le 27/05/1952 à AUBIGNON(94)</p>					
<p>Association fondatrice en date du 16/03/2013 dévolue par Madame BONNET notaire à Aramon publié) au bureau des hypothèques de Nîmes 2e bureau le 02/04/2015</p> <p>Volonté 2015P n°12200</p>					<p>Association fondatrice en date du 16/03/2013 dévolue par Madame BONNET notaire à Aramon publié) au bureau des hypothèques de Nîmes 2e bureau le 02/04/2015</p>		<p>Association fondatrice en date du 16/03/2013 dévolue par Madame BONNET notaire à Aramon publié) au bureau des hypothèques de Nîmes 2e bureau le 02/04/2015</p>					

121	CH DE DONAZAN NORD	AC SUR	VIENNE	8811	<p>- Vente en date du 14/10/2010 dresse(e) par Maître(s) BONNET notaires, à Arzon</p> <p>public(s) au bureau des hypothèques de Nîmes 2e bureau le 14/10/2010 Volume 2010F n°3730. attribution rectificative en date du 14/08/2013 dressée par Maître BONNET notaire à Arzon à établir au bureau des hypothèques de Nîmes 2e bureau le 02/04/2013 volume 2013F-0280 Dall'ur et à org tenir en date du 05/02/2013 dresse(e) par Maître(s) BONNET notaire(s) à Arzon public(s) au bureau des hypothèques de Nîmes 2e bureau le 21/01/2013 Volume 2013F-0522</p>	<p>4. Monsieur FABRE Paul CHATEAU DES COCCHIELLES</p> <p>(Gérant) Demeurant :</p> <p>61 Av. Jean KRIEGER 34400 LE PLESSIS TREVISE Identifié sous le n° 422515705 Immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nîmes, représenté par son Gérant.</p>	n° le 27/03/1982 à AVIGNON(84)	AC SUR	2811		0	<p>Etat précisé que par un DAPN N°5567, la parcelle ACS65 d'une superficie de 2811 m² est issue d'un plan genre cours anciennement cadastré ACS457 d'une superficie de 10394 m² divisé en cinq en ACS04 c'une contenance de 7580 m² restant à supporter à l'impasse</p>
-----	-----------------------	--------	--------	------	---	---	-----------------------------------	--------	------	--	---	---

LISTE DES BIENS DU DOCUMENT D'ARPENTAGE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES
pour le numéro de DA 328 0000648

Pour créer le modèle 1 pour ce document d'arpentage, sélectionner le bouton Valider

Identifiant des Parcelles mères			Contenance cadastrale	Adresse	Identifiant des Parcelles filles			Contenance cadastrale	Adresse
328	AC	0067	0ha38a55ca	chemin de domazan nord	328	AC	0515	0ha34a24ca	chemin de domazan nord
					328	AC	0516	0ha04a76ca	chemin de domazan nord

SPDC - DV de 07/01/2019

va pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
du 15 FEV. 2019
antérieur à ce document

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

François LALANNE

LISTE DES BIENS DU DOCUMENT D'ARPENTAGE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES
pour le numéro de DA 328 0000559

Pour créer le modèle 1 pour ce document d'arpentage, sélectionner le bouton Valider

Identifiant des Parcelles mères			Contenance cadastrale	Adresse	Identifiant des Parcelles filles			Contenance cadastrale	Adresse
328	AC	0457	1ha03a84ca	chemin de domazan nord	328	AC	0503	0ha28a11ca	chemin de domazan nord
					328	AC	0504	0ha75a90ca	chemin de domazan nord

SPDC - DP du 31/01/2019

Val pour être valide
dans un délai de 30 jours
le 15 FEV 2019

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

François LAJANNIE

Commune
THEZIERES (328)

Formule d'inf. du document
d'arpentage : 642 Z
Document vérifié et numéroté le 18/12/2018
ACCIF NIMES
Par Cindy SALVAT
inspecteur
Signé

NIMES
67 RUE SA. OMON RENACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04 66 87 60 57
Fax : 04 66 87 60 57
ccif.nimes@ccif.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

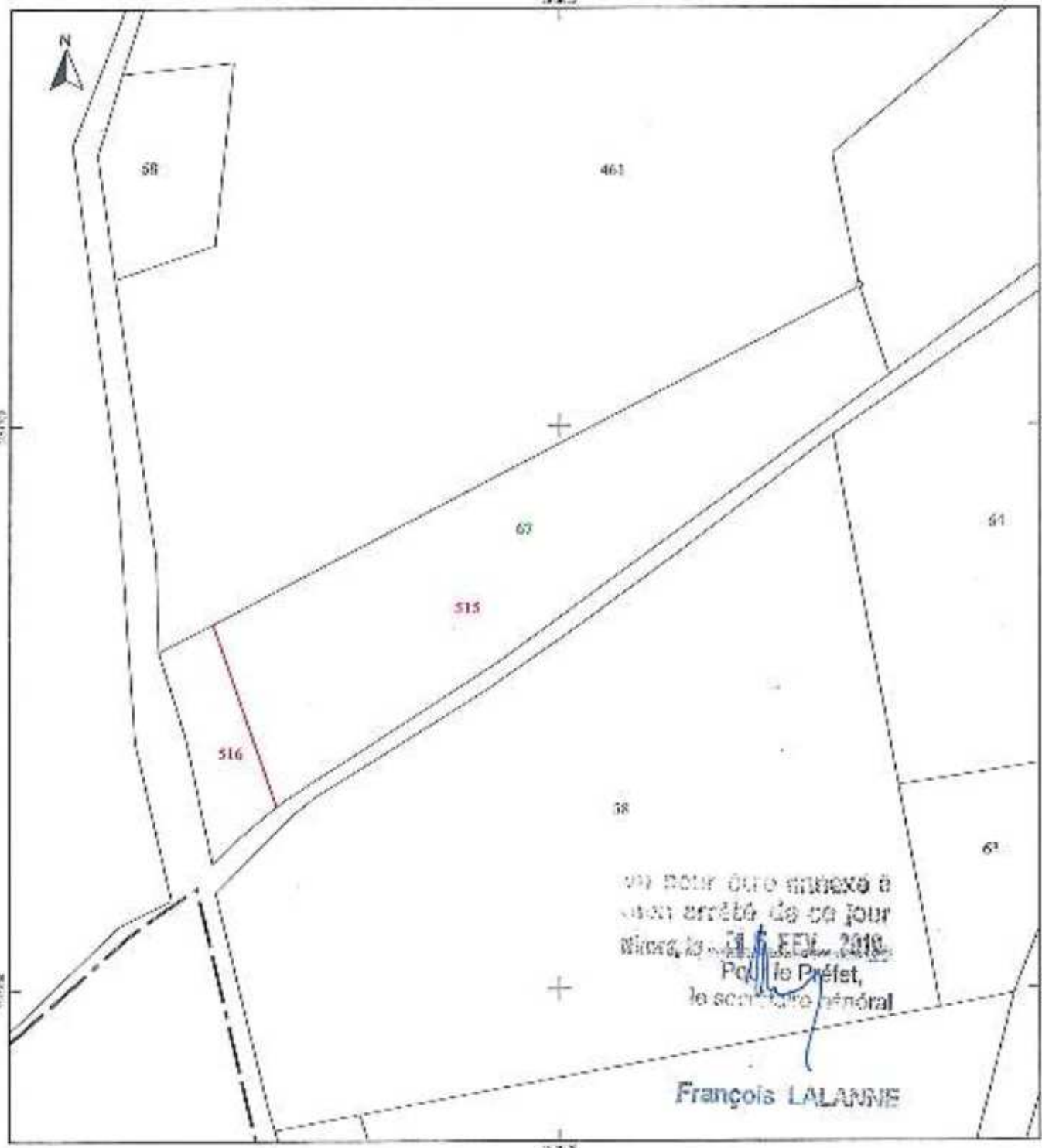
Le présent étatement d'arpentage, établi par les propriétaires, a été établi (1)

A - D'après les indications qui lui sont fournies
B - En conformité d'arpentage : effectués sur le terrain
C - D'après un plan d'arpentage, ou d'arpentage, dont copie est jointe, dressé
par géomètre à
Les propriétaires ont eu pris connaissance des informations portées
sur des de la feuille 6453.

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

Section : AC
Folio(s) : 000 AC 01
Quantité au plan : 1ha 4g 1a 50a
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 18/12/2018
Système métrique :

Après la vérification
des
Proc. DES GEOMETRES EXPERTS
NIMES
N° D'INSCRIPTION N° 0572



Commune :
THIEZERS (228)

Numéro d'ordre du document
d'arpente : 028 Z
Document vérifié et émis le 14/02/2010
A COIF NIMES
Par Clody SALVAT
inspecteur
signé

NIMES
87 RUE SALOMON REINACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04 66 67 60 67
Fax : 04 66 67 60 67
coifnimes@cgf.fr nimes.gouv.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

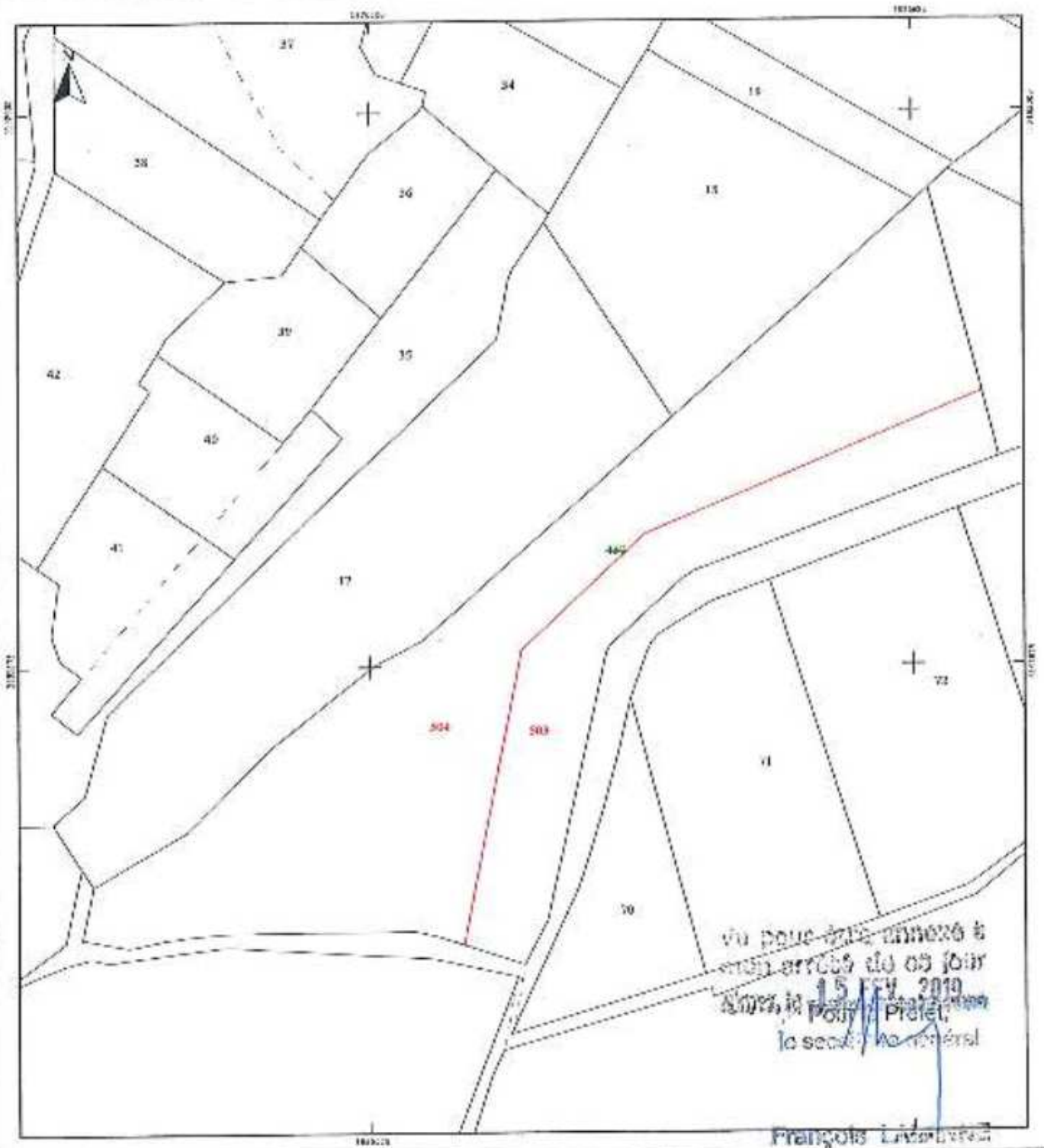
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AD
Feuille : 008 AD 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
2009/1989
Échelle d'origine : 1:2000
Échelle d'édition : 1:1250
Date de l'édition : 14/02/2010
Support numérique : -----

CLASSEMENT
(Art. 28 du décret n° 56-871 du 26 août 1956)
Le présent document d'arpente, certifié par les propriétaires ou détenteurs (2)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies sur le terrain ;
B - En conformité d'un plan de : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpente n° ----- dont copie est jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires ont été avisés par communication des informations parvenues
en date de la présente (14/02/2010), le -----

(1) Pour les communes de moins de 1000 habitants, les documents d'arpente sont établis par les propriétaires ou détenteurs des parcelles cadastrées. Pour les communes de plus de 1000 habitants, les documents d'arpente sont établis par les géomètres experts. (2) Les propriétaires ou détenteurs des parcelles cadastrées sont avisés par communication des informations parvenues en date de la présente.

Après le document d'arpente
Cofin Nimes
GROUPE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS
BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE
30000 NIMES Cedex 1
Tél. 04 66 67 60 67



vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
le 15 FÉV. 2010
Avec la pour le Préfet,
le Secrétaire Général

François L...

Etat parcellaire des immeubles à acquérir
 EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

U.F. n°: 0290
 Madame TEYSSIER ANNABELLE LAURE CHARLINE

vu avoir été annexé
 aux procès de ce fo
 rmes le 05 FEV 2010
 Pour le Préfet
 le secrétaire général
 François LALANNE

Commune: THEZIERES

IMMEUBLES CADASTRAUX				PROPRIETAIRES						
N° du plan	Localité	section numéro cadastre	surface en m²	DATE ET MONTANT D'ACQUISITION	Etat civil	Droit de naissance	EMPRISES	CELLIERS		
							numéro cadastre	surface en m²	numéro cadastre	surface en m²
4	JOUQUEIRES	ALSSE	BOIS	09						

EMPRISES

numéro cadastre	surface en m²	numéro cadastre	surface en m²
ALSSE	BOIS		0

Etant précisé que sur un DMPC N°35624, le parcelle AL 000 d'une contenance de 06 m² est issue d'un plus grand corps cadastré au N°35624 AL 58 d'une contenance de 900 m² divisé en outre en ALSSE d'une contenance de 201 m² ressort à opposants à l'inséance

CELLIERS

numéro cadastre	surface en m²	numéro cadastre	surface en m²

PROPRIETAIRES

1. Madame TEYSSIER ANNABELLE LAURE
 (Présentaire)
 Epouse MARIANE

marée sous le régime de la séparation des biens sans
 termes d'un contrat de mariage du 03/12/2010 précisée à
 son union célébrée le 02/07/2010 à Théziers

Demeurant:
 21 CHIE DU TRÉBES
 20390 THEZIERES

DATE ET MONTANT D'ACQUISITION

- Donation Pérage en date du
 08/07/2006
 dressée par Maître(s)
 CARLOTTI

notarialisé à Azarnon
 publiqué au bureau des
 hypothèques de Nîmes le 08/08/2010
 Volume 2010F n°3821.

IMMEUBLES CADASTRAUX

Section numéro cadastre: ALSSE
 Nature: BOIS
 Surface en m²: 09

Direction générale des finances publiques
 Cellule d'assistance du SFDC
 Tél : 0 810 007 830
 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)
 du lundi au vendredi
 de 8h00 à 16h00
 Courriel : est.orsans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 03/12/2018
 valable six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SELARI AGATE

SF1807938570

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 030				Commune : 328			THEZIERG			
Section	N° plan	PDI	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	SERVIE	Designation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
AL	0138			JONQUIERES	0ha02a08ca		328 0000558	AL	0535	0ha00a93ca
							328 0000558	- AL	0536	0ha02a01ca

ou pour être annexé à
 mes arrêtés de ce jour
 le 15 FEV. 2019
 Pour le Préfet,
 le secrétaire général

Françoise LALANNE

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Direction générale des finances publiques
 Cellule d'assistance du SPDC
 Tél : 0 810 007 830
 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)
 du lundi au vendredi
 de 8h00 à 18h00
 Courriel : esl.orleans.ADsdc@dgfi.finances.gouv.fr



N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 03/02/2019.
 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SELARL AGATE

SF1507938299

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 0311				Commune : 328			TIEZERS			
Secteur	N° plan	FOL	N° du lot	Qualité-part Adresse	Contenance cadastrale	Parcelle	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
AC	0072			CHEMIN DE DOMAZAN NORD	0ha36a74ca		325 0000552	AC	0501	0ha07a88ca
							328 0000552	AC	0502	0ha29a12ca

en pour être annexé à
 mon arrêté de ce jour
 17/02/2019
 M. le Préfet,
 le préfet général

Françoise LALANNE

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Commune : THEZIERE (3026)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 502 E
Document validé et numéroté le 04/02/2019
A CDF NIMES
Par Clary SAVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 RUE SALOMON RENACH
30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.87.89.57
Fax : 04.66.87.50.67
cd.fr/nimes@dgi.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 26 du décret n° 66 471 du 30 avril 1965)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires des parcelles (2) à 468 (mètres) (3) :

- A - D'après les indications qui ont été fournies au (2) ;
- B - En conformité d'un périmètre : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage usuel (2) en raccourci, dont copie est jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires (2) ont eu connaissance des informations portées au acte de (2) le _____.

(1) Toute modification de la base de données cadastrales doit être repérée sur un document unique. (2) Ou sur un document unique. (3) Les limites des parcelles sont indiquées en mètres. (4) Les limites des parcelles sont indiquées en mètres. (5) Les limites des parcelles sont indiquées en mètres.

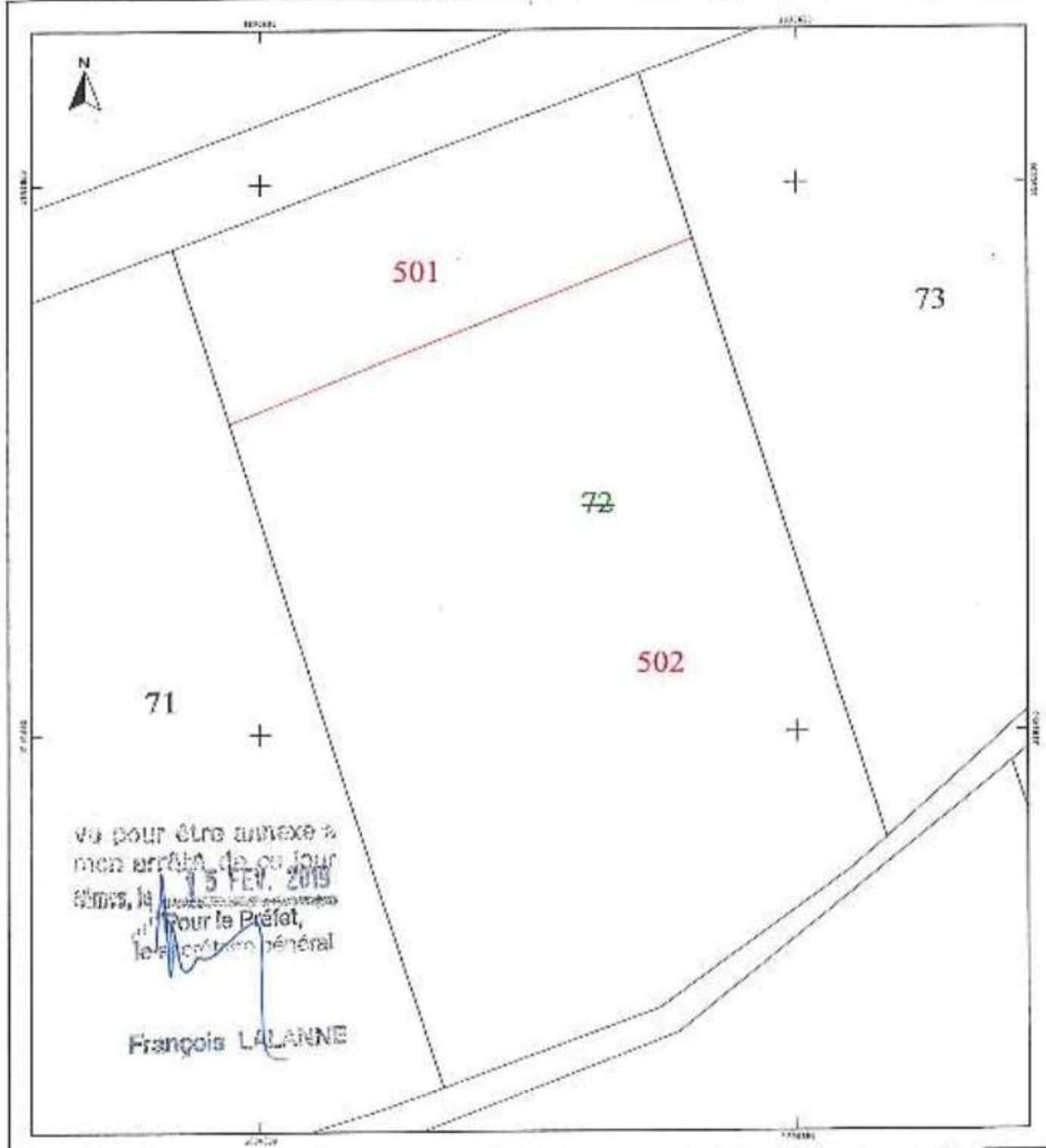
Section : AC
Folio(s) : 908 AC 01
Couture du plan : (Plan régulier avant 2000) 1580
Foliotte d'origine : 12000
Foliotte d'édition : 12000
Date de validité : 09/03/2019
Support numérique :

D'après le document d'arpentage (2)

COLLEGE DES GEOMETRES-EXPERTS

301 Rue Jean Moulin
30000 NIMES
T4 04.66.84.55.15

Modification selon les conclusions d'un acte de publiec



vu pour être annexé à
mes arrêtés de ce jour
à Nîmes, le 15 FEV. 2019
Pour le Préfet,
le directeur général

François LALANNE

Commune :
THEZEIRA (320)

Numéro d'ordre du document
d'impression : 065 M
Document établi et communiqué le 20/02/2014
à COIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Responsable
Signé

NIMES
57 RUE SALOMON ROTHACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04 68 87 60 67
Fax : 04 68 87 60 67
coifnimes@coif.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 06-471 du 28 avril 1965)
Le présent document d'impression, certifié par les propriétaires concernés, a été établi (1):
A - D'après les indications utiles qui leur ont été fournies;
B - En conformité d'un planimètre effectué sur le terrain;
C - D'après un plan d'impression qui a été vérifié, dont on peut se procurer, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires désignés ci-dessus ont pris connaissance des informations portées
au dos de la présente et ont signé le _____
For 6463

Modification selon les annotations d'un acte à publier

Section : AL
Feuille(s) : 000 AL 01
Contour du plan : Plan régulier avant
2003/1903
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 09/02/2014
Support numérique :



Vo pour être annexé à
mon arrêté du 05 jour
février, le 15 FEV. 2014
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LAI ANNE

Département :
GARD

Commune :
TIEZILERS

Section : AD
Folio : CD 04 01

Folio de plan : 02000
Folio de plan : 12000

Date de plan : 07/02/2019
(Jusqu'horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CG44
92017 Ministère de l'Action et des
Collectivités Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

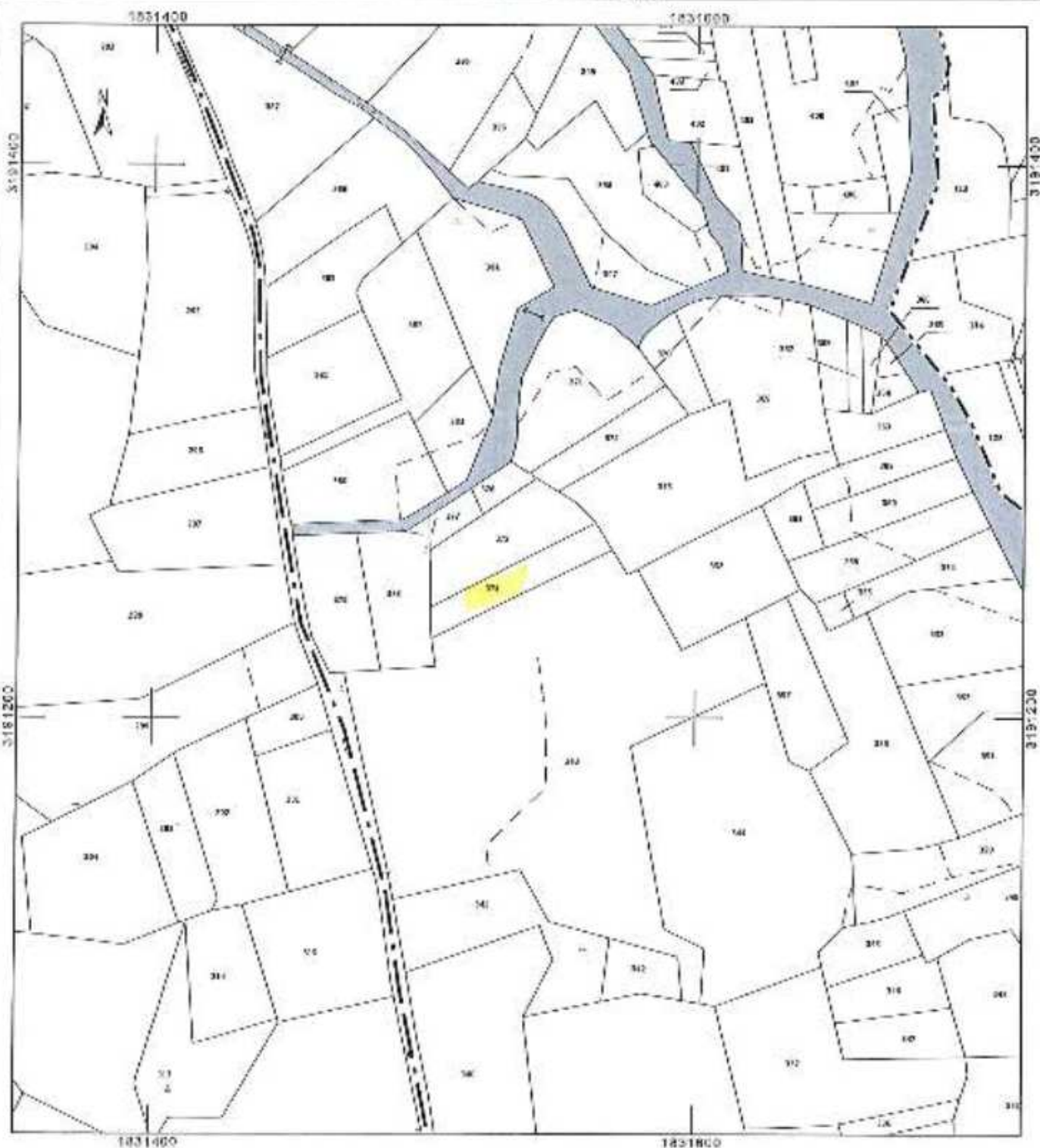
vu pour être annexé à
mon arrêté du 05 JANVIER
2019
Nîmes, le 15 FEV. 2019
Le Préfet,
Le secrétaire général

François LAIANNE

Le plan visé dans cet extrait est géré
par la direction des impôts foncier nîmes :
Nîmes
67 RUE SALOMON REINACH 30002
30032 NÎMES CEDEX 1
tel. 04.66.87.60.57 fax 04.66.87.80.87
cdf.nimes@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr



Etat parcellaire des Immeubles à acquérir

EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

U.F. n°: 0310

Madame AVON MARLENE MARIE

THEZIERIS

Commune:

vu pour être annexé à
mon arrêté du 06 JUIL
2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général
François LALANNE

INDICATIONS CADASTRALES				DATE ET MODE D'ACQUISITION		PROPRIETAIRES		EXPENSES		RELIQUATS	
N° de parcelle	Libellé	section (numéro cadastre)	surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	Date et lieu de répartition	nombre cadastre	surface (en m²)	nombre (possibilité)	surface (en m²)	
62	LE VILLAGE	AK654	100	- Donation Partage et don de 06/04/1988 Gratuite par Madame MARCELE NOZIEUX à Monsieur NOZIEUX en l'honneur de son anniversaire Hypothèque de Monsieur le 05/06/1988 Volume 4292 n°2.	1. Madame AVON Marlene Marie (Propriétaire) Félicité, Epouse GALLAUDIER Marie le 06/04/1974 à Theziers Dorenaux 0085 CHE DU PONT DE LOIS 13160 C-14-TEALPERARD	1991 le 15/08/1993 VILLENEUVE-LES-AVIGNON(30)		100		0	
67	LE VILLAGE	AK670	67	- Donation Partage en deux de 06/04/1988 Gratuite par Madame MARCELE NOZIEUX à Monsieur NOZIEUX en l'honneur de son anniversaire Hypothèque de Monsieur le 25/06/1988 Volume 4292 n°2.				67		0	

Département :
GARD

Commune :
TIZZIERS

Section : AX
Feuille : C09 AK 01

Echelle origine : 1/1000
Echelle dérivée : 1/1000

Date d'édition : 07/09/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Campagnes publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

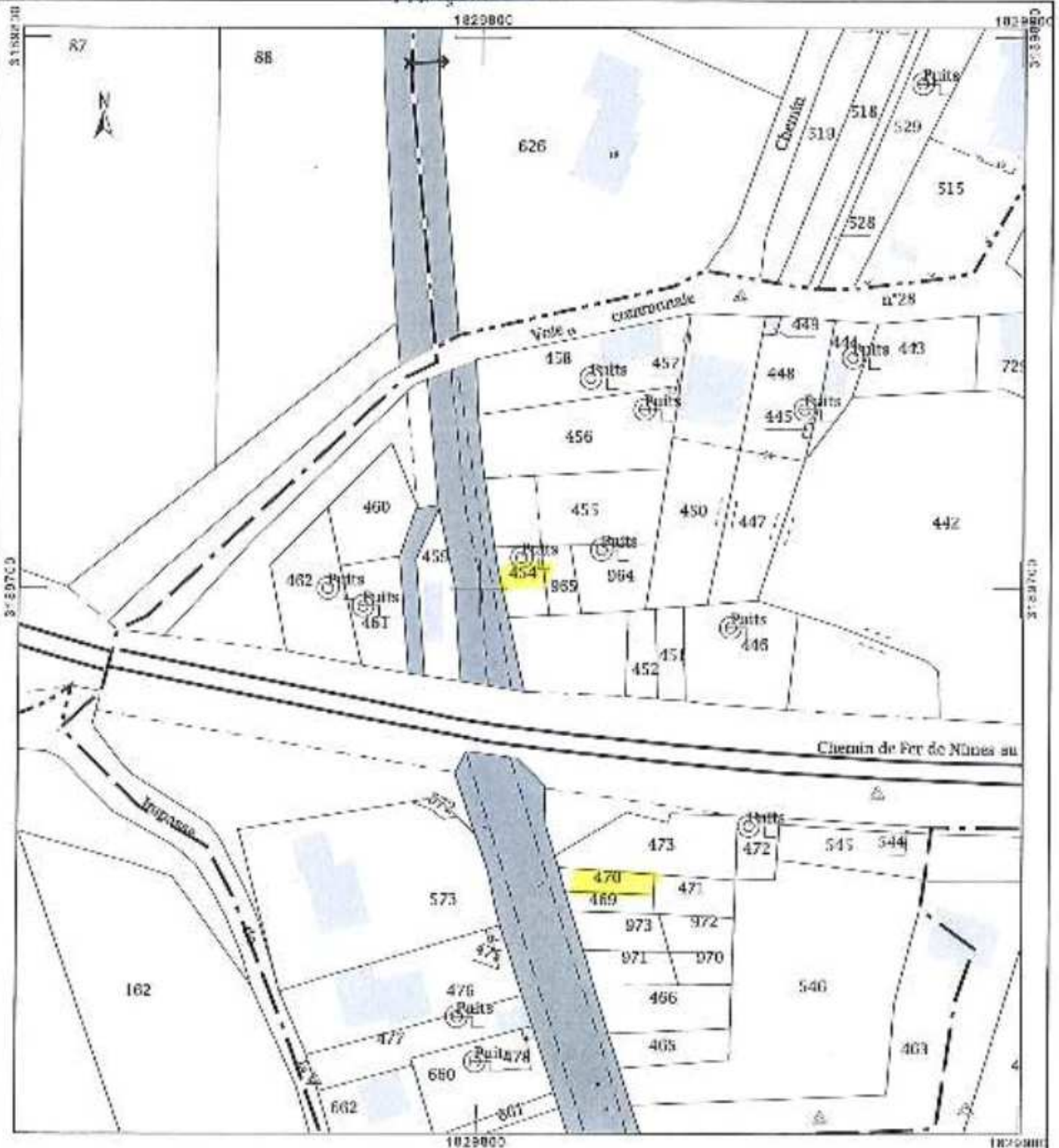
Le plan visé est sur cet extrait cadastre
par le centre des impôts foncier suivant
NIMES
57 RUE GALOMON REINHARD 30052
30032 NIMES CEDEX 3
tél. 04.67.87.60.67 - fax 04.67.88.60.67
cfd.nimes@dgf.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Le plan est révisé
à l'occasion de ce tour
Nimes, le 15 FEV. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE



U.F. n°: 0360

Succession DOLCE

EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

Etal parcellaire des immeubles à acquérir

Commune:

THEZIERIS

en deux états annexé à
mon arrêté de ce jour
du 15 FEV. 2019

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

François LALANNE

INDICATIONS CATASTRALES				DATE ET MODE D'ACQUISITION		PROPRIETAIRES		Date et lieu de naissance		EMPRESES		HELUQUATS	
N° du plan	Lieu dit	section cadastrale	nature	surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	EMPRESES	HELUQUATS				
53	LE VILLAGE	AK 885	POURVIS	72	Donation partagée antérieure en vue du 27/07/82 dressée par Maître MAQUEL relative à AGRYMON publiée au service de publicité foncière de Nîmes le 15/12/1982 Volume 5678 n°30 établi précédé que Mme Sélimie Joséphine DELACHROIX née à THEZIERIS le 25/05/1912, veuf décedée à TARASCON le 07/07/2008	1. Madame DELACHROIX Sélimie veuve DOLCE (Propriétaire) et demeurant 50 rue Emile JAVOIS 33090 THEZIERIS 2. Madame DOLCE Monique Josephine (Propriétaire) résidant à votre rue (remplaçable de LUCA et demeurant	née le 22/02/1912 à THEZIERIS (30) A TARASCON (13)	AK885	72	0	Étant précisé que par un DAVCO N° 0276, le parcelle AK885 d'une contenance de 72 m² est issue d'un plus grand corps d'origine cadastré AK 455 d'une contenance de 244 m² divisé en outre en AK356, d'une contenance de 171 m² relatif à acquisition à l'intervalle.		
5	JONQUELIERES	AL 801	TERRAIN	1291	- Attribution en lots octroyés en date du 10/10/1997 dressée par Maître MARCEL FOLHET et Maître publicitaire au service de publicité foncière de Nîmes 2 Volume 5678 n°307 Volume 5679 n°7942.	1. Madame DOLCE Monique Josephine (Propriétaire) veuve non remariée LUCA veuve non remariée LUCA veuve LUCA Demeurant: 221 T GRAND RUE 33090 THEZIERIS	née le 20/12/1986 à THEZIERIS (30)	AL 801	1291	0	Étant précisé que par un DAVCO N° 0266, le parcelle AL 801 d'une contenance de 1291 m² est issue d'un plus grand corps d'origine cadastré AL 130 d'une contenance de 5196 m² divisé en outre en AL 130 d'une contenance de 3303 m² relatif à acquisition à l'intervalle.		

FILIIATION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES
pour l'identifiant AK 453

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AK	0453							
				328	.	AK	0964	0ha01a71ca	Jardin	le village
				328	.	AK	0965	0ha00a72ca	Jardin	le village

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV de 03/01/2019

en pour être annexé à
mon arrêté de 03/01/2019
15 FEV. 2019
à l'issue de la consultation

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LA ANNE

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THIZIERS
pour l'identifiant AI. 138

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AI.	0138					.	.	.
-				328	.	AI.	<u>0600</u>	0ha39a03ca	Terre	jonquieres
-				328	.	AI.	<u>0601</u>	0ha12a91ca	Terre	jonquieres

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV de, 03/01/2019

vu pour être annexé à
l'arrêté du 03/01/2019
du 03/01/2019
Pour le Préfet,
le directeur général

François ALANNE

Commune :
THIERS (328)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 667 F
Document vérifié et numéroté le 20/11/2018
A.C.I.F. NIMES
Par Cindy GALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 RUE SAMON RFINACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.57.80.67
Fax : 04.66.57.80.67
cd.f.nimes@dg.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

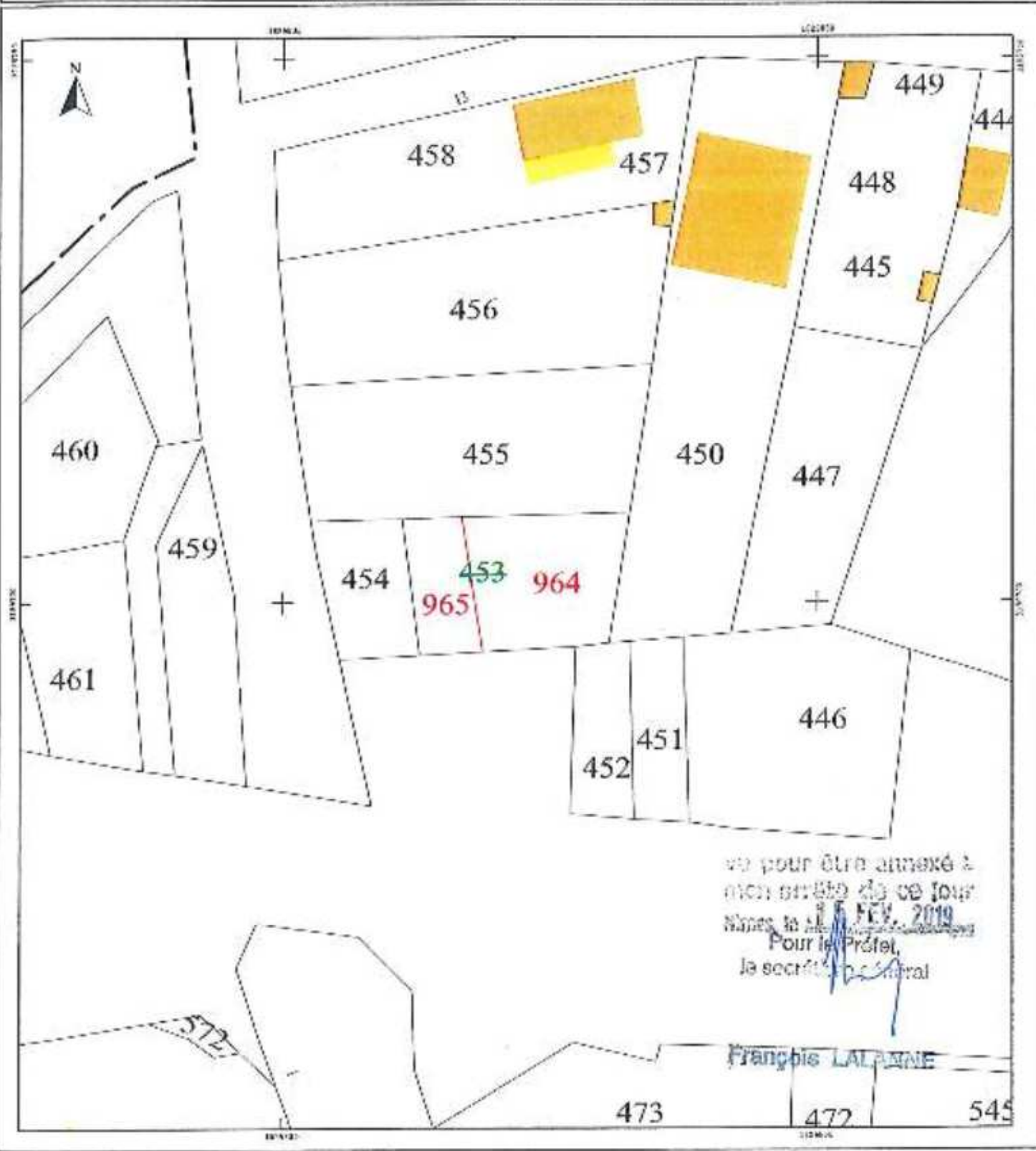
Section : AK
Feuille(s) : 006 AK 01
Carré du plan : Plan régulier avant
2003-1980
Echelle d'origine : 1/9000
Echelle d'édition : 1/600
Date de finition : 20/11/2018
Support numérique

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires ou ayants droit (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies sur le terrain ;
B - En conformité d'un planquêté : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage à l'échelle de _____, dont copie d'jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires ou ayants droit ont pris connaissance des informations perçues
au dos de la présente 3463.
A _____, le _____

Modification selon les annotations d'un acte à publier



(1) Pour les modifications de plan, la feuille d'arpentage doit être établie d'après les indications des propriétaires ou ayants droit sur le terrain. Elle doit être établie en deux exemplaires, dont un original et un double. (2) Le planquêté est un plan d'arpentage établi à l'échelle de 1/1000 ou de 1/2000. (3) Les propriétaires ou ayants droit sont ceux qui ont été désignés par le plan d'arpentage ou qui ont été désignés par le plan d'arpentage.



ce pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 15 FEB. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général

Franchis LALAMNE

Commune :
THEZIERS (305)

Numéro d'ordre du document
d'expertise : 02074
Document validé et remis le 09/12/2018
A 0207 NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspecteur
Signé

NIMES
67 RUE RAFIMON REINACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.67.80.67
Fax : 04.66.67.80.67
cindy.salvat@dgi.finances.pouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 50-471 du 30 avril 1965)
Le présent document est certifié par les propriétaires
ci-dessous :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au géomètre ;
B - En conformité d'un plan de bornage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie originale, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires ci-dessus ont été avisés par un avis en vertu des informations portées
au dossier de la classe 0463.

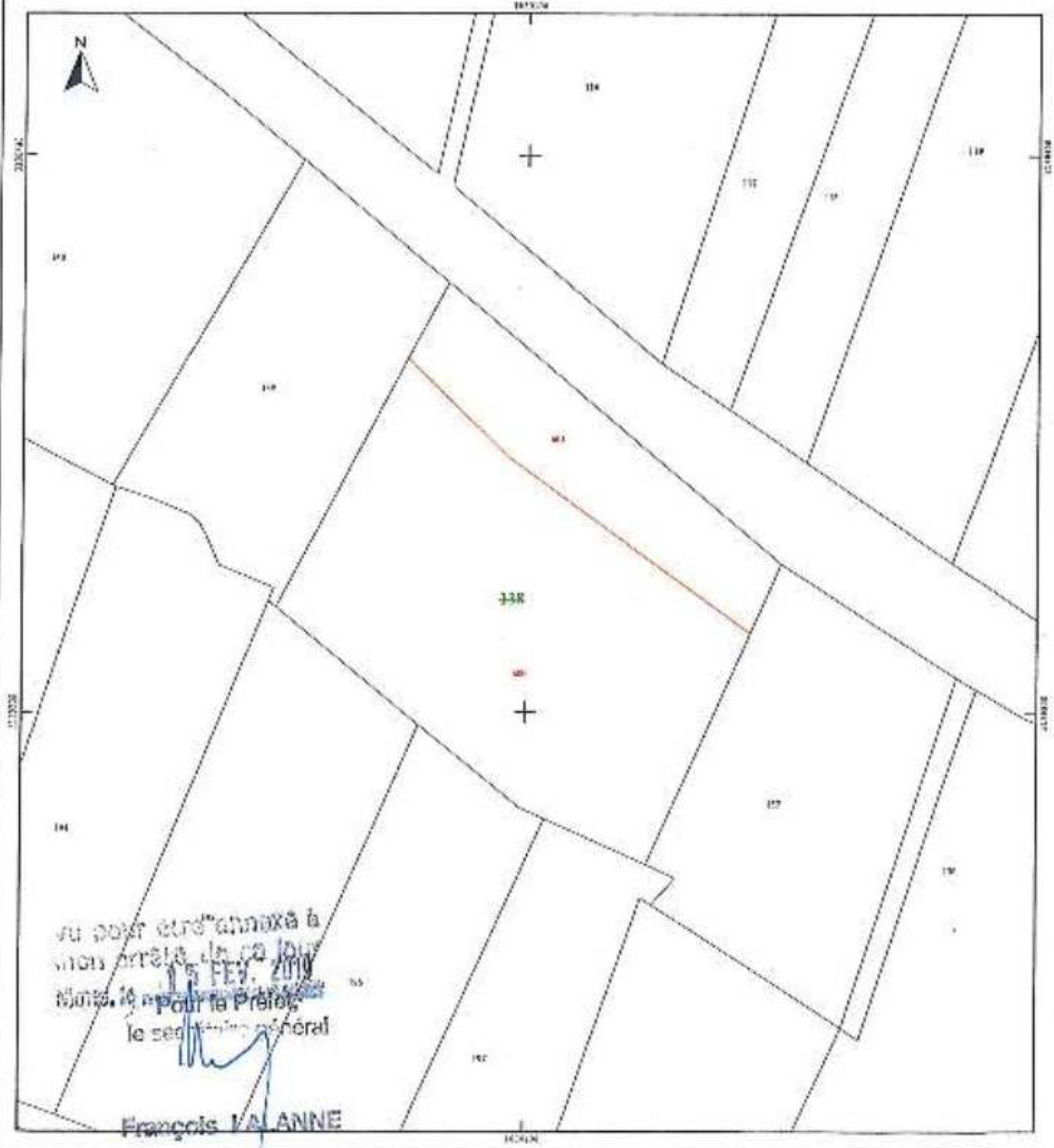
_____ le _____

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

Section : AL
Feuille(s) : CDO AL 01
Cote du plan : Plan régulier 0001
2003/1441
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 03/12/2018
Support numérique :



(1) Le géomètre, en fournissant la certification ci-dessus, garantit que le plan de bornage ou le plan d'arpentage, dont copie originale, est conforme à la réalité et qu'il a été dressé en vertu de la loi n° 101 du 13 août 1982 relative à l'équipement rural et à la réforme de la profession de géomètre-expert, et qu'il a été dressé en vertu de la loi n° 101 du 13 août 1982 relative à l'équipement rural et à la réforme de la profession de géomètre-expert.



Au point être annexé à
votre arrêté de ce jour
daté le 05 FEV. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LAJANNE

Il est pour être annexé à
 mon arrêté de ce jour
 Kouda, le 15 FEV. 2019
 Pour le Préfet,
 Le Secrétaire Général
 François LALAÏNE

Commune:

Etat parcellaire des immeubles à acquérir
 EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

U.F. n°: 0370

Monsieur FAUBRUJON CLAUDE RAYMOND JEAN MARIE

THEZIERIS

INDICATIONS CADASTRALES				DATE		PROPRIETAIRES		EMPRISES		RELEVÉS		
N° du plan	Lieu dit	section numéro cadastre	nature	surface (en m²)	ET	MODE D'ACQUISITION	Etat civil	Cote et lieu de naissance	numéro cadastre	surface (en m²)	numéro cadastre	surface (en m²)
BT	LES FAUBOURGS	AK375	ciel	240		- Acquisitor en 210 du 06/07/1902 classifié par Maitre/ MARCEL ROZELLE/ à l'origine inscrit au bureau des hypothèques de N°1962 le 06/07/1902 Volume 2933 v°2	1. Monsieur FAUBRUJON Claude Raymond Marié (Proclainé) Epoque TARICHOUNE, né le 15/02/1975 à Arignon Demeurant: 20 chemin des Vieilles Vignes 90600 THEZIERIS	na le 06/02/1954 à AVIGNON(91)	AK 375	240		0
<p>Etat précisé que par un DMFC VRESSA le parcelle AK375 d'une superficie de 240 m² est issue d'un plus grand corps aménagé cadastre AV555 d'une superficie de 2160 m² classé en outre en AK374 d'une contenance de 1828 m² relatif à son terrain aux théziens</p>												
2. Madame TARICHOUNE Manigouta (Proclainé) Epoque FAUBRUJON, mariée marité le 15/02/1975 à Arignon Demeurant: 20 Chemin des Vieilles Vignes 90600 THEZIERIS							née le 02/11/1955 à APOUJAMOU ALGER(98)					

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULÉE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour l'identifiant AK 652

Résultat de la recherche
La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AK	0652
.				328	.	AK	0974	0ha19a25ca	.	20 che des vieilles vignes
.				328	.	AK	0975	0ha02a40ca	.	20 che des vieilles vignes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - D.F. de, 03/01/2019

Je soussigné, préfet de l'Aisne, ai arrêté le 03 février 2019
à l'issue de la consultation de la carte cadastrale.

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François MALANNE

Commune :
THEZIERES (308)

Nature et brève description
d'ouvrage : 626 A
Document vérifié et numéroté le 05/12/2015
ACDF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 RUE SALOMON RENARD

30030 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.67.60.67
Fax : 04.66.67.60.67
cdt.nimes@dgf.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 65 471 du 30 Juin 1955)

Le présent document d'ouvrage certifié par les propriétaires ou le (s)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qui ont été fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un plan ou d'un plan d'alignement effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'alignement ou d'occupation du sol, dont copie est jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____

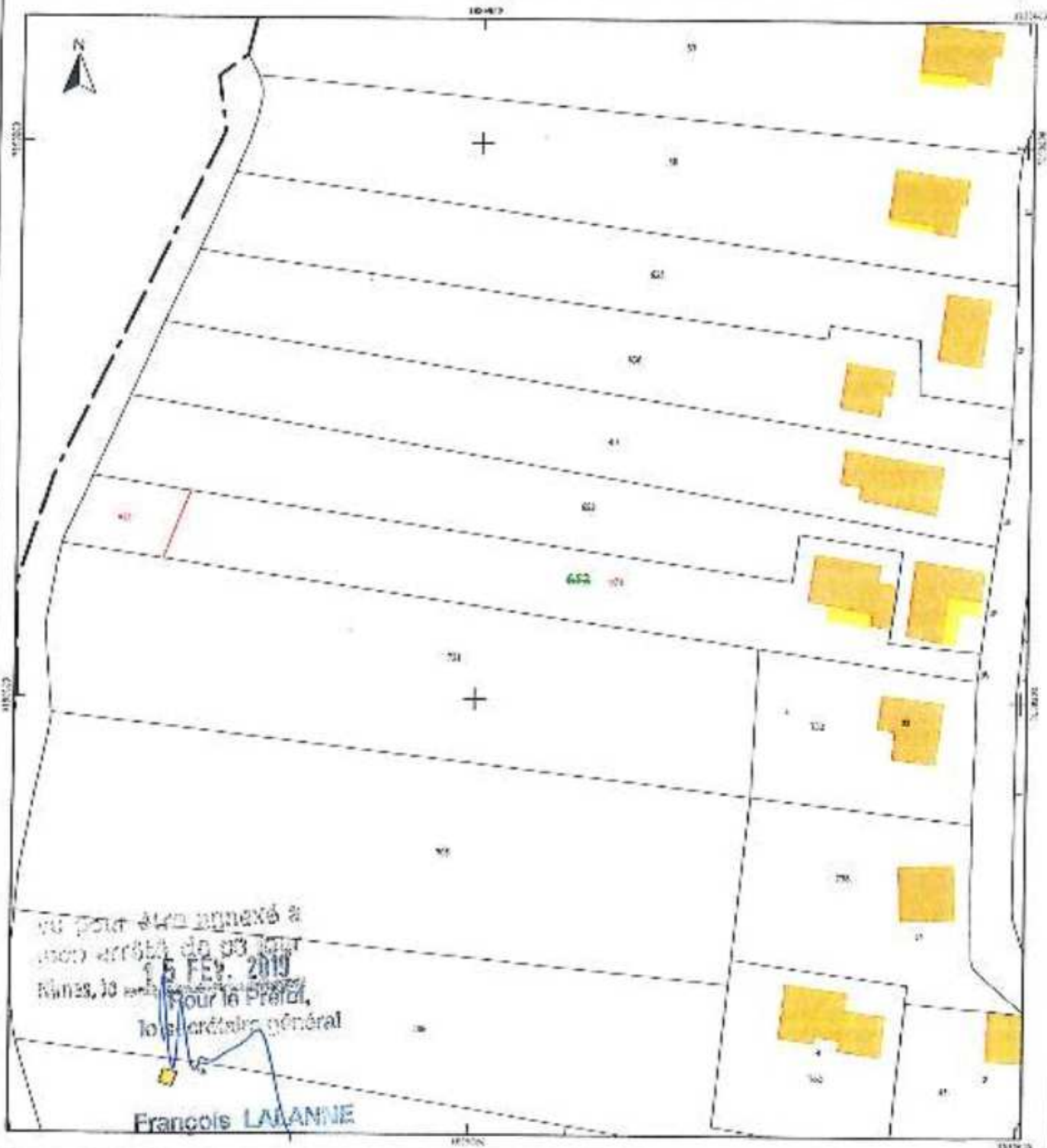
Les propriétaires doivent avoir pris connaissance des informations portées
au dossier au N° 6400.

(1) Pour connaître les conditions d'établissement de ce document d'ouvrage par les propriétaires, voir l'art. 25 du décret n° 65 471 du 30 Juin 1955 et le présent document d'ouvrage certifié.
(2) Le géomètre certifié par le préfet de la région de Montpellier, département de l'Hérault, est le géomètre certifié par le préfet de la région de Montpellier, département de l'Hérault, M. _____.
(3) Adresse de contact : 67 rue Salomon Renard, 30030 Nimes Cedex 1, France. Téléphone : 04 66 67 60 67.

Section : AK
Feuille(s) : 630 AK 01
Qualité de plan : Plan régulier avant
2003/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 08/12/2015
Support numérique :



Modification demandée par procès verbal du cadastre



ce plan sera annexé à
mon arrêté du 03 Jan
15 FEB. 2019
Nimes, le _____
pour le Préfet,
le directeur général
Francis LAJANNE

En pour être annexé à
 l'arrêté de ce jour
 N° 83 REV. 2019
 Pour le Préfet,
 le Secrétaire Général
 François LALANNE

Etat parcellaire des immeubles à acquérir
 EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon
 U.F. n°: 0380

Madame FEVRIER SIMONE DANIELE LOUISE

THEZIERIS

Commune:

INDICATIONS CADASTRALES				DATE ET ACQUISITION		PROPRIETAIRES		EXPRISSES					
N° du plan	Localité	section numéro cadastre	nature	surface (en m²)	DATE ET ACQUISITION	PROPRIETAIRES	Date de prise de possession	numero global	surface en m²	numéro cadastre	surface (en m²)		
87	CHE DES VEILLES VIGNES	AK808	JARDIN	217	- Vente en date du 18/01/2011 dressée par l'huissier AVIGNON entaillé à St Laurent des Adresses publiée au Bureau des Hypothèques de Nîmes le 06/02/2011 Volume 2011 n° 927.	1. Madame FEVRIER Simone Daniele (Propriétaire) Epoux COULFOS Demeurant à 05 CH ST JEAN DE VALTE 13230 LES MILLES	réf 19 080775-46 à AFFASSET	AK808	217		3	Est précisé que par un D.V.P.C. N°3220N à parcelle AK808 d'une contenance de 217 m² est issu d'un plus grand cotte enchevêtrement cadastré AK38 d'une contenance de 2815 m² divisé en outre en AK08 d'une contenance de 2688 m² restant à appartenir à l'Procureur	

FILIAISON D'UNE PARCELLE ANNULÉE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour l'identifiant AK 38

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AK	0038					.	.	.
				328	.	AK	0968	0ha26a98ca	.	10 che des vieilles vignes
				328	.	AK	0969	0ha02a17ca	.	10 che des vieilles vignes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV de, 03/01/2019

ou pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 15 FEV. 2019

Pour le Préfet,
le Préfet Général

Francis LALANNE

Commune :
TREZIERES (302)

Numéro d'ordre du document
d'urbanisme : 822 N
Document vérifié et numéroté le 05/12/2018
A DDF NIMES
Par Gaby SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
57 RUE SALOMON REINACH

30002 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04 68 87 68 67
Fax : 04 68 87 68 67
ddf.nimes@dgf.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 20 du décret n° 50-571 du 30 avril 1956)

Le présent document d'urbanisme, certifié par les propriétaires des parcelles (1) a été établi (2) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité de la réglementation en vigueur ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'alignement et les copies d'actes, classés le _____ par _____ géomètre(s).

Les propriétaires doivent prendre connaissance des informations portées au dossier de la commune 3483.

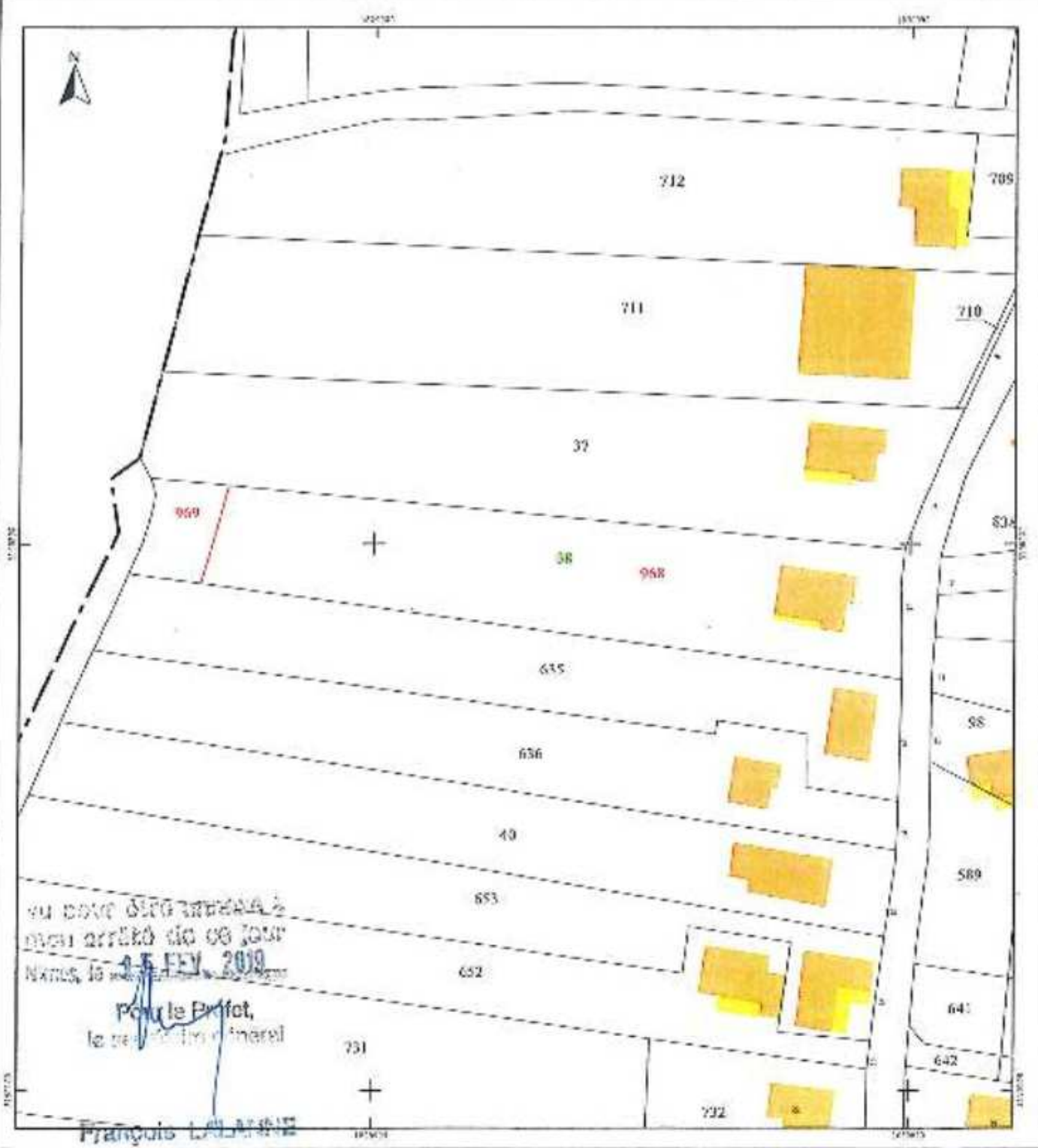
_____ , le _____

(1) Page 1 du document d'urbanisme. (2) Article 10 de la loi n° 2000-1208 du 12 décembre 2000 relative à la simplification administrative. (3) Article 20 du décret n° 50-571 du 30 avril 1956. (4) Article 20 du décret n° 50-571 du 30 avril 1956.

Section : AK
Fonction : 000 AK 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
02/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'adoption : 1/1000
Date de validité : 06/12/2018
Support numérique : _____



Modification demandée par procès-verbal de cadastre



François L...

Etat parcellaire des Immeubles à acquérir

EPTB Gardons- Projet d'aménagement du Bhangon

U.F. n°: 0390

M et Mme GHOUILA MOUSSA MICHEL

Il est pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
daté, le 14/05/2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Commune:

THEZIERES

LOCALITONS CATASTRALES				DATE ET MODE D'ACQUISITION		PROPRIETAIRES		EMPHITES		REUX/AUTS	
N° du plan	Localité	section (parcelle)	nature	surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	PREMIER NOM	DEUXIEME NOM	surface cadastrale (en m²)	surface (en m²)	surface (en m²)	surface (en m²)
02	CLIE DES VILLIERS VIGNES	A0387	JARDIN	241	- Acquisition en date du 27/04/1985 d'assiette par Maitre(s) MARCEL ROZINCE(s) à l'occasion d'une vente par acte notarié au bureau des Hypothèques de Nîmes 2e bureau	1. Monsieur GHOUILA Moussa Michel (épouse) / EPOUX MATIS marie le 16/01/1975 à St Cyr sur le Rhodan Demeurant : BCL DIXALPIL Chemin Le Poir 04000 AVIGNON	2. Madame MATIS Anne Propriétaire EPOUX GHOUILA marie le 15/05/1976 à St Cyr sur le Rhodan Demeurant : 19 Cne des Villies Vignes Les Fauourgs 30330 THEZIERES	AK067	241	0	
				26051983	Volume 3054 n°15.						

Etat précisé que sur un DAPC N°0390 à parcelle AK067 d'une contenance de 241 m² se trouve un plus grand corps aménagé cadastre N°0390 d'une contenance de 241 m² dit de ce cr. AK066 d'une contenance de 241 m² restant à affecter aux emprises

FILIAISON D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THIEZIERS
pour l'identifiant AK 653

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AK	0653
.				328	.	AK	0966	0ha19a18ca	.	18 che des vieilles vignes
.				328	.	AK	0967	0ha02a41ca	.	18 che des vieilles vignes

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV du 03/01/2019

du pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
révisé le 15 FEV. 2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François ALAPINE

Commune :
THEZERS (30)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AK
Feuille(s) : 030 AK 01
Qualité du plan : Plan régulier assis
2003/1930
Echelle origine : 1/1000
Echelle édition : 1/1000
Date de l'édition : 2011/2018
Support numérique : -

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 685 A
Document vérifié et numéroté le 20/11/2018
A C D I F N I M E S
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

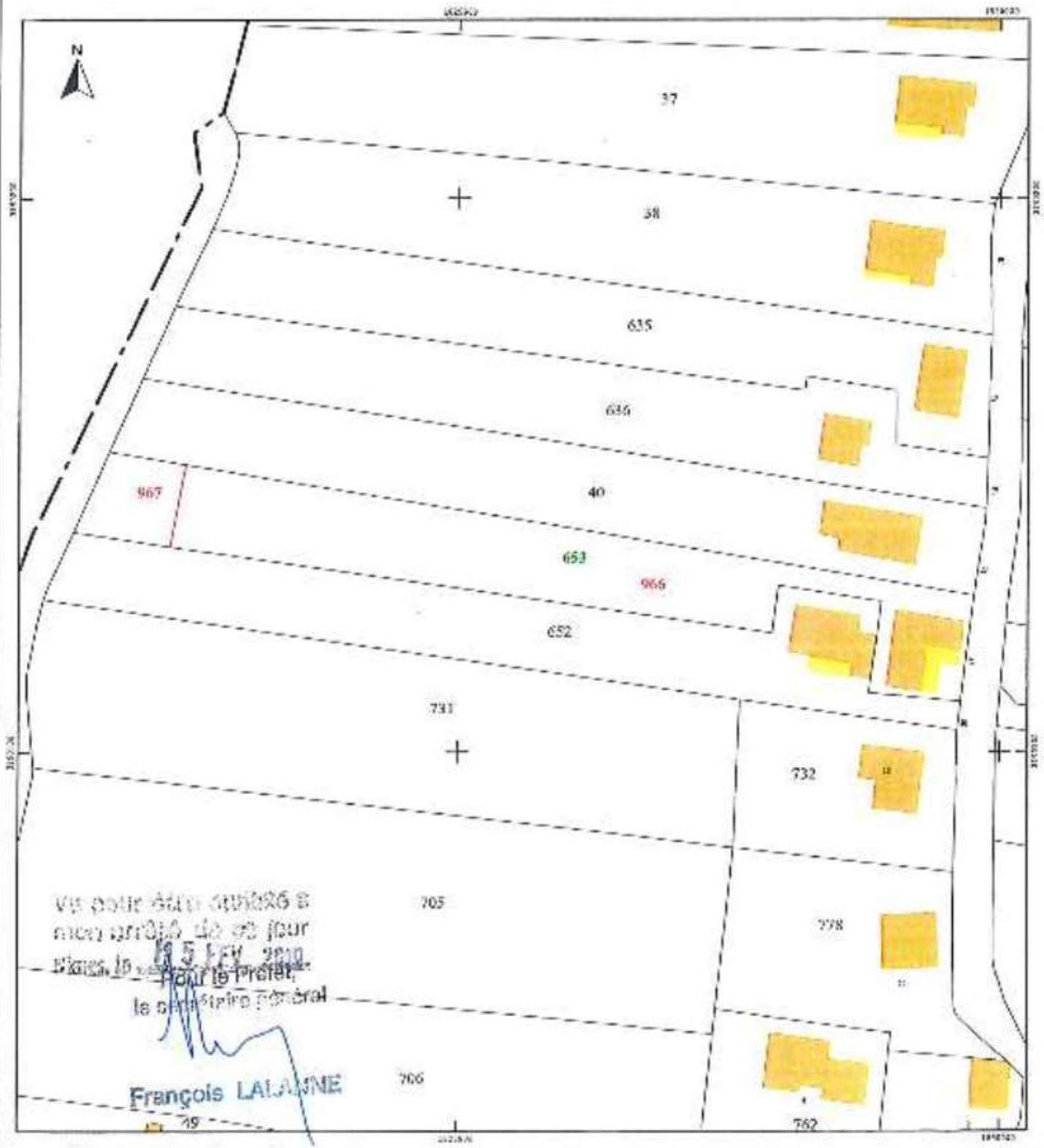
CERTIFICATION
(Art. 26 du décret n° 90-471 du 30 avril 1990)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un plan d'arpentage : _____ affiché sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage _____ d'arpentage, dont copie est jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées
sur les documents n° 6453.
le _____



NIMES
87 RUE SALOMON RENACH

30002 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.87.60.67
Fax : 04.66.87.60.67
c.d.i.f.n.i.m.e.s@dgf.finances.gouv.fr

1) Le présent document est établi en vertu de la loi n° 101 du 10 août 1978 relative à l'indépendance de la justice. En vertu de l'article 8 de cette loi, le présent document est certifié par les propriétaires soussignés. 2) Le présent document est établi en vertu de l'article 26 du décret n° 90-471 du 30 avril 1990. 3) Les propriétaires soussignés ont pris connaissance des informations portées sur les documents n° 6453.



Etat parcellaire des immeubles à acquérir
EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Biefroyon

U.F. n°: 0400

Indivision GRAPPIN

Commune:

THEZIERIS

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
à Paris, le 5 SEP 2019

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

François LALANNE

N° du plan	Local	SECTION		surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES		Date et lieu de naissance	EXEMPLAIRE			REQUATS			
		numéro sectionnel	nature			Etat civil	numéro sectionnel		surface (en m²)	numéro sectionnel	surface (en m²)	numéro sectionnel	surface (en m²)	numéro sectionnel	surface (en m²)
52	LE VILLAGE	AK971	JBCIS	106	- Acquisition par acte en date du 31/05/1939 dressé(e) par Maître MASCHEL notaire(s) à Arzamon par acte(s) au bureau des Hypothèques de Nimès et Lunel les 20/03/1939 et 28/03/1939 Volume 1899P n°0006.	1. Monsieur GRAPPIN Paul Pierre (Décédé) Eoux DOLOMINI veuve née le 10/05/1865 à Theziers Décédant : 0060 RUE MATISSE 31900 NIMES	06/06/1865 à PARIS 17 ^{ème} FRANCE	AK971	106	0	0	0	0	0	
						2. Madame GRAPPIN Isabelle Marie Claude Euse (Née-pupillaire) Divorcée, GILLOT et non remariée Décédant : 14 rue du CERCLE 30060 THEZIERIS	06/06/1865 à NIMES								

Extrait précité qui sur un plan de parcelle AK971 et une coupe de terre de 108 m² est issu d'un grand cadastre enclenchant cadastre AK971 d'une contenance de 155 m² divisé en cinq en AK971 d'une contenance de 60 m² restant à répartir aux intéressés

FILIACTION D'UNE PARCELLE ANNULÉE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS pour l'identifiant AK 467

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée,

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AK	0467					.	.	.
				328	.	AK	0970	0ha00a65ca	Jardin	le village
				328	.	AK	0971	0ha01a06ca	Jardin	le village

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV du 03/01/2019

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
N° 2019-01-01
le 03/01/2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Commune : THEZIERS (329)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Section : AK
Feuille(s) : 000 AK 01
Quotient de plan : Plan régulier n° 2003/1840
Fond de origine : 1/1000
Fond de détermination : 1/500
Date de rédaction : 06/12/2018
Support numérique :

Numéro d'ordre de document : 823
Document certifié et numéroté le 06/12/2018
A C C I F N I M E S
Par Clément SALVAT
Inspecteur
SIAF

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-714 du 30 avril 1965)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires ou leurs ayants droit (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies ;
B - En conformité d'un périmètre : _____ ;
C - D'après un plan d'arpentage, dont copie est jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires ont eu pris connaissance des informations portées au dossier n° 0463.



NIMES
67 RUE SALOMON REINACH

33002 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.87.60.57
Fax : 04.66.87.60.57
cfd@nimes.cfd.fr



Je soussigné, certifié à
mes côtés, le jour
17 FEV. 2019
Pour le Préfet,
Le secrétaire général

François LALAMNE

Etat parcellaire des immeubles à acquérir
EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Bâtignon

U.F. n°: 0440

INDIVISION MOLINA MANGIN

Commune:

THEZIERIS

Le 05 FEB. 2019
Pour le préfet,
le secrétaire
François LALANNE

INDICATIONS CADASTRALES				CATEG ET ACQUISITION		PROPRIETAIRES		EVALUÉS				REQUANTS		
N° de plan	Lieu dit	section numéro cadastre	surface (en m²)	DATE ET ACQUISITION	PROPRIETAIRES	Date de l'acte de naissance	surface cadastrale (en m²)	surface (en m²)	surface (en m²)	surface (en m²)	surface (en m²)	surface (en m²)	surface (en m²)	
75	LES FAUBOURGS	A 8805	000	- Vente en date du 30/01/2006 (d'usage) par Madame MARCEL (née) à Monsieur	1. Monsieur MOLINA Joel Andre (Propriétaire) E pour MAMMER, romain maie avec le régime de la usufruit de biens par contrat du 21/10/56 précédant son union le 31/12/1959 à Theziers En cours de divorce Demeurant: 0004 CHE DE LA SALLE 50330 THEZIERIS	nd le 14/01/1959 à NIMES(30)	555	0	0	0	0	0		
76	LES FAUBOURGS	A 8805	475	- Vente en date du 30/01/2006 (d'usage) par Madame MARCEL (née) à Monsieur (d'usage) au bureau 688 publicatif au bureau 688 (proches) de Nîmes 2e bureau (proches) de Nîmes 2e bureau la 21/03/2006 Volume 2002P n°2135	2. Madame MANGIN Françoise Coiffine (Propriétaire) E pour M. N. A. né(e) à mante sous le régime de la communauté de biens par contrat du 21/10/56 précédant son union le 31/12/1959 à Theziers En cours de divorce Demeurant: 20 Ter Soure Départementale n°1019 30090 GAUDPERT	nd le 17/05/1962 à BEAUCAMPRE (30)	475	0	0	0	0	0		
<p>Est précisé que par un DMFC VS452 la parcelle AK903 d'une contenance de 588 m² est issue d'un plus grand corps anciennement cadastré AK705 d'une contenance de 4507 m² divisé en outre en AK802 d'une contenance de 3982 m² ressort à appeler aux traversés</p>													<p>Est précisé que par un DMFC VS452 la parcelle AK903 d'une contenance de 475 m² est issue d'un plus grand corps anciennement cadastré AK705 d'une contenance de 5884 m² divisé en outre en AK802 d'une contenance de 3982 m² ressort à appeler aux traversés</p>	

LISTE DES BIENS DU DOCUMENT D'ARPEMENTAGE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour le numéro de DA 328 0000645

Pour créer le modèle 1 pour ce document d'arpentage, sélectionner le bouton Valider

Identifiant des Parcelles mères			Contenance cadastrale	Adresse	Identifiant des Parcelles filles			Contenance cadastrale	Adresse
328	AK	0706	0ha36a34ca	les faubourgs	328	AK	0980	0ha30a68ca	les faubourgs
					328	AK	0981	0ha04a75ca	les faubourgs
328	AK	0705	0ha45a97ca	les faubourgs	328	AK	0982	0ha39a82ca	les faubourgs
					328	AK	0983	0ha05a66ca	les faubourgs

SPDC - DP de 0701/2019

VA POUR ÊTRE ENVOYÉ A
MONT BRÉBÉ DE CE JOUR
19 FÉV. 2019

Paul Pérot,
le notaire

François LALANNE

Canton :
THEZIEHS (328)

Numéro d'ordre du cadastre
d'expertise : 2-15 M
Extrait en vertu de l'article 10 de la loi
A GDF NIMES
Par Chry SALVAT
Inspecteur
Signé :

NIMES
67 RUE SALOMON RINACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.67.80.87
Fax : 04.66.67.80.87
o3finimes@ty.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

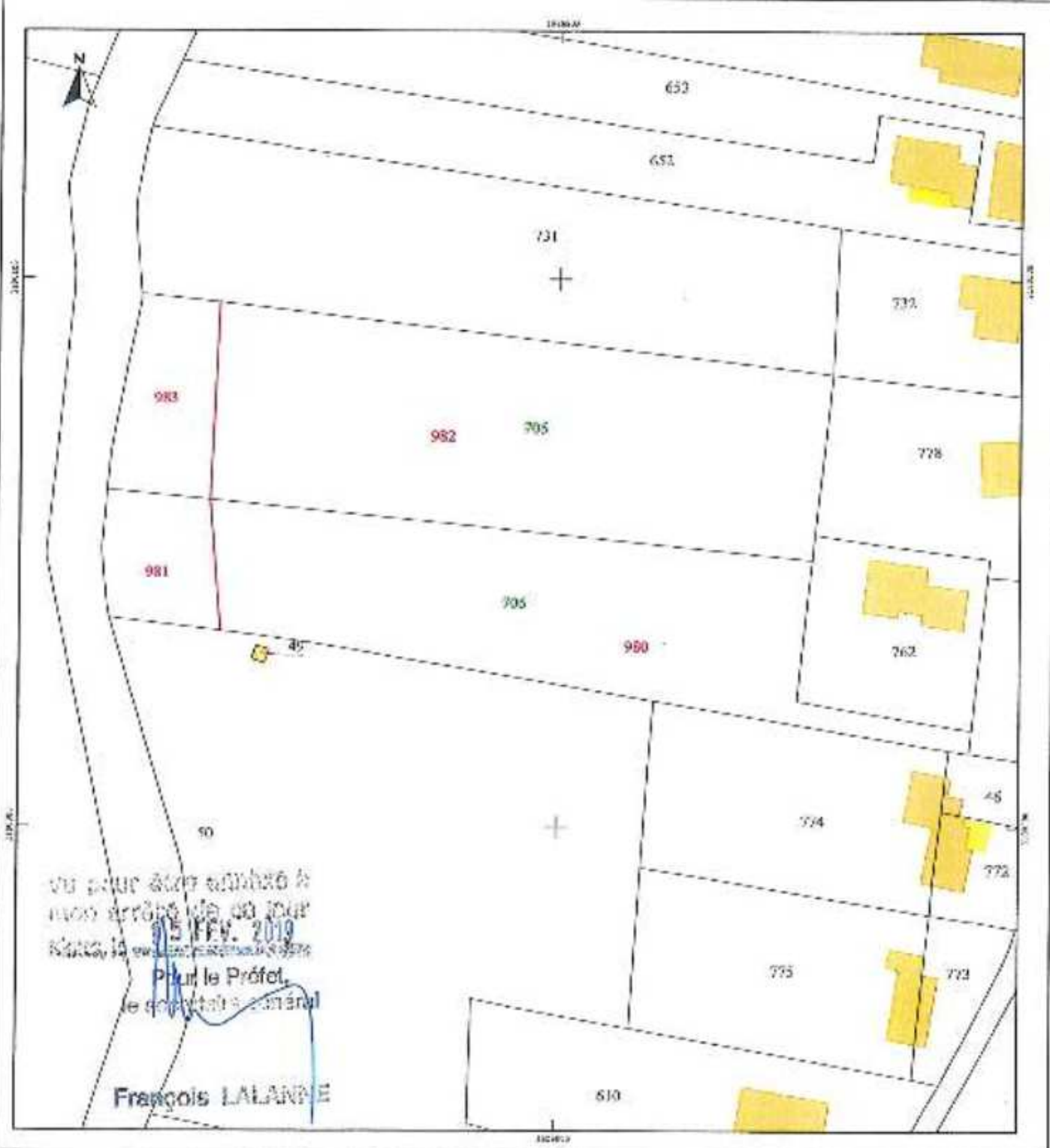
Secteur : AK
Folio(s) : G00 AK 01
Quartier du plan : Plan régulier avec
2003/1500
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 16/12/2018
Support numérique :

CLASSEMENT
(art. 20 du décret n° 56-471 du 30 avril 1956)
Le présent document d'expertise, établi par les deux titulaires
est établi (1) :
A - D'après les indications qui lui sont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un plan de : affecté au le terrain ;
C - D'après un plan d'expertise ou de : dont copie d'origine, dressé
le par : géomètre ;
Les propriétaires du terrain ont pris connaissance des informations portées
au dossier de : au dossier n° 500.

Modification demandée par procès-verbal de cadastre



1) Ce plan est, en vertu de l'article 10 de la loi n° 100-1033 du 10 septembre 2000, le plan de référence pour l'établissement des cartes cadastrales. Il est établi par le géomètre expert ou le géomètre expert agréé. Il est inscrit au fichier national des plans de référence. L'Etat reconnaît son caractère officiel. 2) L'Etat reconnaît son caractère officiel. 3) L'Etat reconnaît son caractère officiel. 4) L'Etat reconnaît son caractère officiel.



vu pour être annexé à
mon arrêté en ce jour
Nantes, le 05 FÉV. 2019
Pour le Préfet,
le géomètre expert
François LALANNE

Etat parcellaire des Immeubles à acquérir
 EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Blancnon

U.F. n°: 0450

Madame PIERRE Dominique née PIERRON

pour être annexé à
 son arrêté de ce jour
 en date du 15 FEB 2010

Pour le Préfet,
 le préfet délégué

FRANÇOIS LALANNE

Commune:

THEZIERES

NOUVEAUX CADASTRALES				DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES	DATE DE MISE EN POSSESSION	EPIPHICES		RELIQUATS	
N° du plan	Lieu dit	section rurale (parcelle)	nature	surface (en m²)			nombre cadastre	surface (en m²)	surface cadastre	surface (en m²)
46	LE VILLAGE	A 006	JARDIN	27	- Acquisition en vue du dressage par (Monsieur) MARCEL THEZIERES à Arzon (publié) sur bureau des Hypothèques de Nimes se bureau le 17/03/1982 Volume 3005 n°39 - Acquisition en date du 01/03/1983 arrasée par Monsieur MARCEL THEZIERES à Arzon (publié) au bureau des Hypothèques de Nimes se bureau le 17/03/1983 Volume 3005 n°39	1. Madame PIERRON Dominique Martine (Propriétaire) Veuve PIERRE aux ramades, situées sur la 24/12/1956 à Theziers Contenant : 7 m² de la PALISSE 0,000 THEZIERES	06/01/2009 A RICHARD (7154)	AK081	27	0
42	LE VILLAGE	AK080	SAISON	105			AK081	105	0	
36	JONQUIERES	ALE87	TERRAIN	91	- Acquisition en date du 17/04/1991 dressée par Monsieur MARCEL THEZIERES à Arzon (publié) au bureau des Hypothèques de Nimes se bureau le 28/05/1991 Volume 1857 n°3496		AL587	91	0	
33	JONQUIERES	AL586	VEGETAL	28			AL586	28	0	

Parcelle issue d'un domaine non cadastré ainsi qu'il résulte du DPMIC n°592L

Parcelle issue d'un domaine non cadastré ainsi qu'il résulte du DPMIC n°592L

Parcelle issue d'un domaine non cadastré ainsi qu'il résulte du DPMIC n°592L

Commune:

THEZIERIS

U.F. n°: 0450

Madame PIERRE Dominique née PIERRON

Etat parcellaire des immeubles à acquérir
EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

INDICATIONS CADASTRALES				PROPRIETAIRES		FURNISSEUR		RÉCOLLECTEURS		
N° du plan	Lieu dit	section numéro cadastre	surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	Etat civil	Date et lieu de naissance	numéro cadastre	surface (en m²)	numéro cadastre	surface (en m²)
41	JONQUIERES	AUGG	JUANCI 38	- Acquisition en date du 22/05/1961 désignée par Marcel MARCEL notaire(s) à Aramon publiée(s) au Bureau des Hypothèques de Nîmes 2e bureau le 18/06/1961 Volume 1961 P n° 420. - Acquisition en date du 01/03/1963 désignée par Marcel MARCEL notaire(s) à Aramon publiée(s) au Bureau des Hypothèques de Nîmes 2e bureau le 17/03/1963 Volume 8006 n° 29.			AUGG	26		0
Parcelle soumise à un comble par voie de servitude										
60 DPMO n° 5585										

LISTE DES BIENS DU DOCUMENT D'ARPENTAGE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour le numéro de DA 328 0000595

Pour créer le modèle 1 pour ce document d'arpentage, sélectionner le bouton Valider

Identifiant des Parcelles mères	Contenance cadastrale	Adresse	Identifiant des Parcelles filles			Contenance cadastrale	Adresse
Domaine non cadastré			328	AK	0960	0ha01a03ca	le village
			328	AK	0961	0ha00a27ca	le village

SPDC - D3/da, 07/01/2019

Je pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
émis, le 15 JAN 2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LAUNÉ

LISTE DES BIENS DU DOCUMENT D'ARPENTAGE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour le numéro de DA 328 0000596

Pour créer le modèle 1 pour ce document d'arpentage, sélectionner le bouton Valider

Identifiant des Parcelles mères	Contenance cadastrale	Adresse	Identifiant des Parcelles filles	Contenance cadastrale	Adresse
Domaine non cadastré			328	AL	0565 0ha00a36ca jonquieres
			328	AL	0566 0ha00a39ca jonquieres
			328	AL	0567 0ha00a61ca jonquieres

SPDC - DV da 07/01/2019

Ma pour être délivrés à
mon arrêt de ce jour
à 15 FEB 2019

Pour le Préfet,
le secrétaire

François LALONNE

Commune : NIMES (308)

Fournie d'ordre du document d'arpentage : 59514
Document vérifié et numéroté le 31/10/2018
A CDF NIMES
Par Chely SALVAT
Ingénieur
Eignt

NIMES
87 RUE SALOMON REINACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.87.60.67
Fax : 04.66.87.60.87
nif.nimes@dgi.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

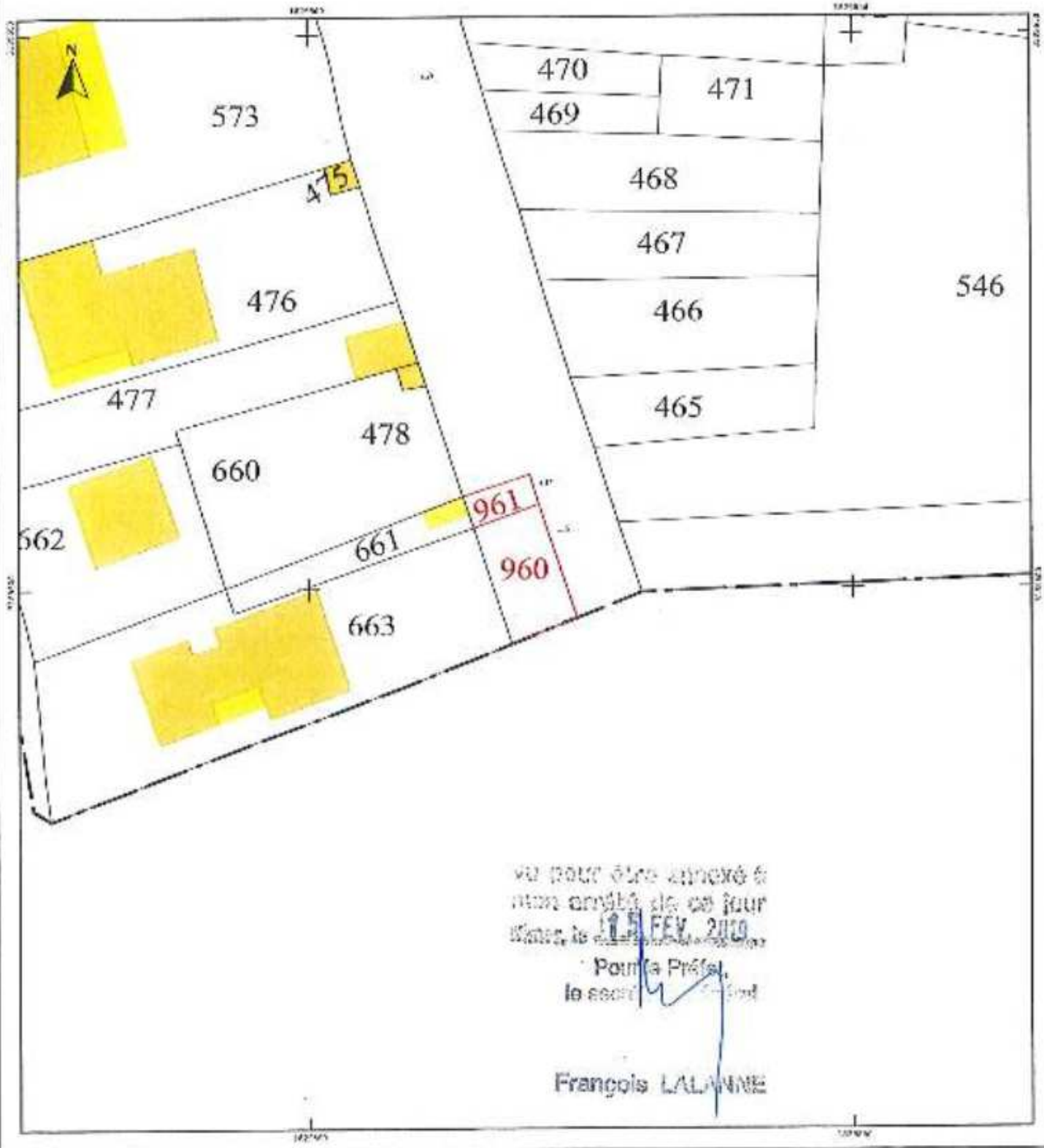
Section : AK
Feuille(s) : 000 AK 01
Qualité du plan : Plan régular avant
2003/1900
Echelle d'origine : 1/1000
Foliole d'édification : 1/500
Date de révision : 31/10/2018
Support numérique :

CERTIFICATION
(Art. 25 de la loi n° 86-471 du 30 avril 1985)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (s) a été établi (1) :
A - D'après les indications orales ou écrites du propriétaire
B - En fonction d'un plan de situation affiché sur le terrain
C - D'après un plan d'arpentage d'origine, dont copie est jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires soussignés ont eu connaissance des informations portées au des de la présente 6183
_____ le _____

Modification selon les énonciations d'un acte notarié



1) Le présent document est établi en vertu de la loi n° 86-471 du 30 avril 1985 relative aux libertés de profession des géomètres-experts. Il est établi en vertu de la loi n° 86-471 du 30 avril 1985 relative aux libertés de profession des géomètres-experts. Il est établi en vertu de la loi n° 86-471 du 30 avril 1985 relative aux libertés de profession des géomètres-experts.



vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
donné le 10.11.FEV. 2018

Pointe Préfet,
le secrétaire

François LALANNE

Commune :
THEZERS (320)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Section : AL
Feuille : 008 AL 01
Outil de plan : Plan régulier avant
2005 : 983
Echelle d'origine : 1:2000
Echelle d'édition : 1:500
Date de l'édition : 31/10/2018
Support numérique :

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 5351
Document visé et numéroté le 31/10/2018
A CDF NIMES
Par Olyvia SALVAT
Inspection
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-171 du 30 mai 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires ou les (s)
a été établi (s)
A - D'après les indications qui lui ont été fournies au préalable
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain
C - D'après un plan d'arpentage _____, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires ont eu pris connaissance des informations portées
au dossier de _____ n° 8483

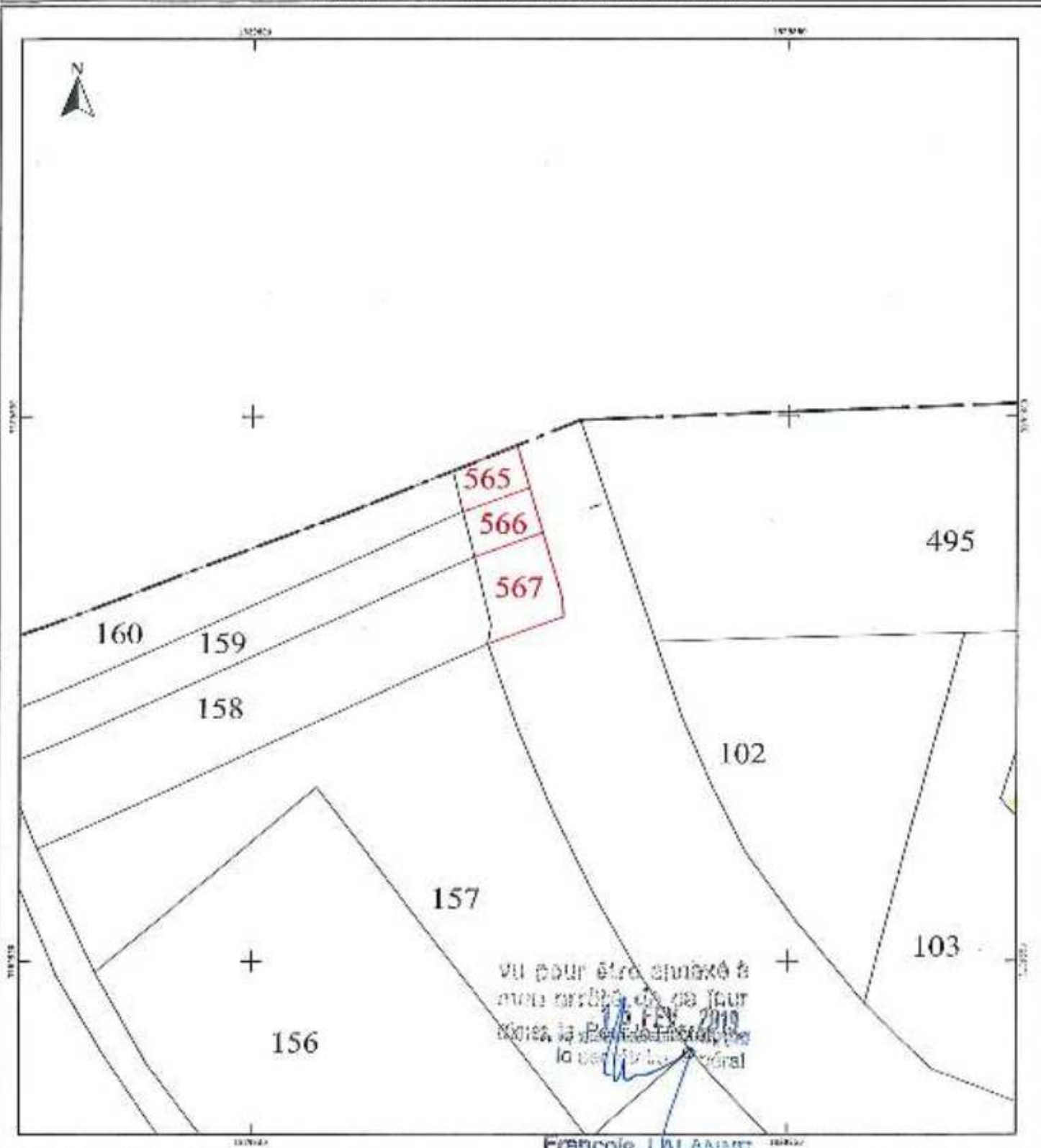
Modification selon les conclusions d'un acte de publie



NIMES
57 RUE SAUOMON REINACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.87.60.87
Fax : 04.66.87.60.67
cdi.nimes@cgf.finances.pouv.fr

1) Le service de l'Etat est la Direction Générale des Finances Publiques. Les données de ce document sont la propriété de l'Etat. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Direction Générale des Finances Publiques est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Direction Générale des Finances Publiques est formellement interdite.



François LIJANNE

Etat parcellaire des immeubles à acquérir

EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Bédarion

U.F. n° : 0460

M et Mme PREYRE - XAVIER

THEZIERIS

Commune:

ce pour être annexé à
son arrêté de ce jour
le 15 FEB. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

N° du plan	INDICATIONS CADASTRALES			DATE ET MODÉLISATION	PROPRIETAIRES	Etat et nature des biens	EMPRESES		REJULIATS				
	lieu dit	secteur numéro cadastral	nature				surface (en m²)	numéro parcelle cadastral	surface (en m²)	numéro parcelle cadastral	surface (en m²)		
60	CHE DES VIELLES VIGNES	AK982	UAFD	190	- Acquisition en date du 28/03/1992 désigné par Monsieur MARCEL notaire à Amman publié(e) au Bureau des Hypothèques de Nîmes de bureau de 13057-582 Volume 277 n°14.	1. Monsieur PREYRE Thierry Francis Propriétaire Ecole ACTIVE, égal à plusieurs morts le 22/11/2006 à Beauzelle Demeurant : 9016 SD MARCHEVAL 9041 30300 BEAUCALISE	Parcelle n°16 le 31/10/1996 à VIGNE LES SAINGS 9041	19052	188	AK982	188	2	
					2. Madame XAVIER Françoise Jeanne (Propriétaire) Divorcée PREYRE et non mariée Demeurant : 12 Chemin des Vieilles Vignes 30390 THEZIERIS	19052 à THIONVILLE 9041							

Etat prévu par un DAPC N°005X à parcelle AK982
d'une contenance de 193 m² et issu d'un plan grand
cadastre en date du 31/10/1996 et d'une contenance de
2112 m² divisé en outre en AK983 d'une contenance de
1920 m² restant à approuver aux fins de la présente

LISTE DES BIENS DU DOCUMENT D'ARPENTAGE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour le numéro de DA 328 0000603

Pour créer le modèle 1 pour ce document d'arpentage, sélectionner le bouton Valider

Identifiant des Parcelles mères			Contenance cadastrale	Adresse	Identifiant des Parcelles filles			Contenance cadastrale	Adresse
328	AK	0635	0ha21a12ca	12 che des vieilles vignes	328	AK	0962	0ha01a83ca	12 che des vieilles vignes
					328	AK	0963	0ha19a29ca	12 che des vieilles vignes

SPDC - DV dc: 07/01/2019

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
N° 15 FEB 2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Commune :
THEZILHIS (320)

Numéro d'ordre ou document
d'arpentage : 603 X
Document vérifié et enregistré le 06/10/2018
AUCIF NIMES
Par Cindy SAUVAT
Directrice de
Service

NIMES
87 RUE SAU OYON REINACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.87.60.87
Fax : 04.66.87.60.57
cdt.nimes@cgl.frinesse.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

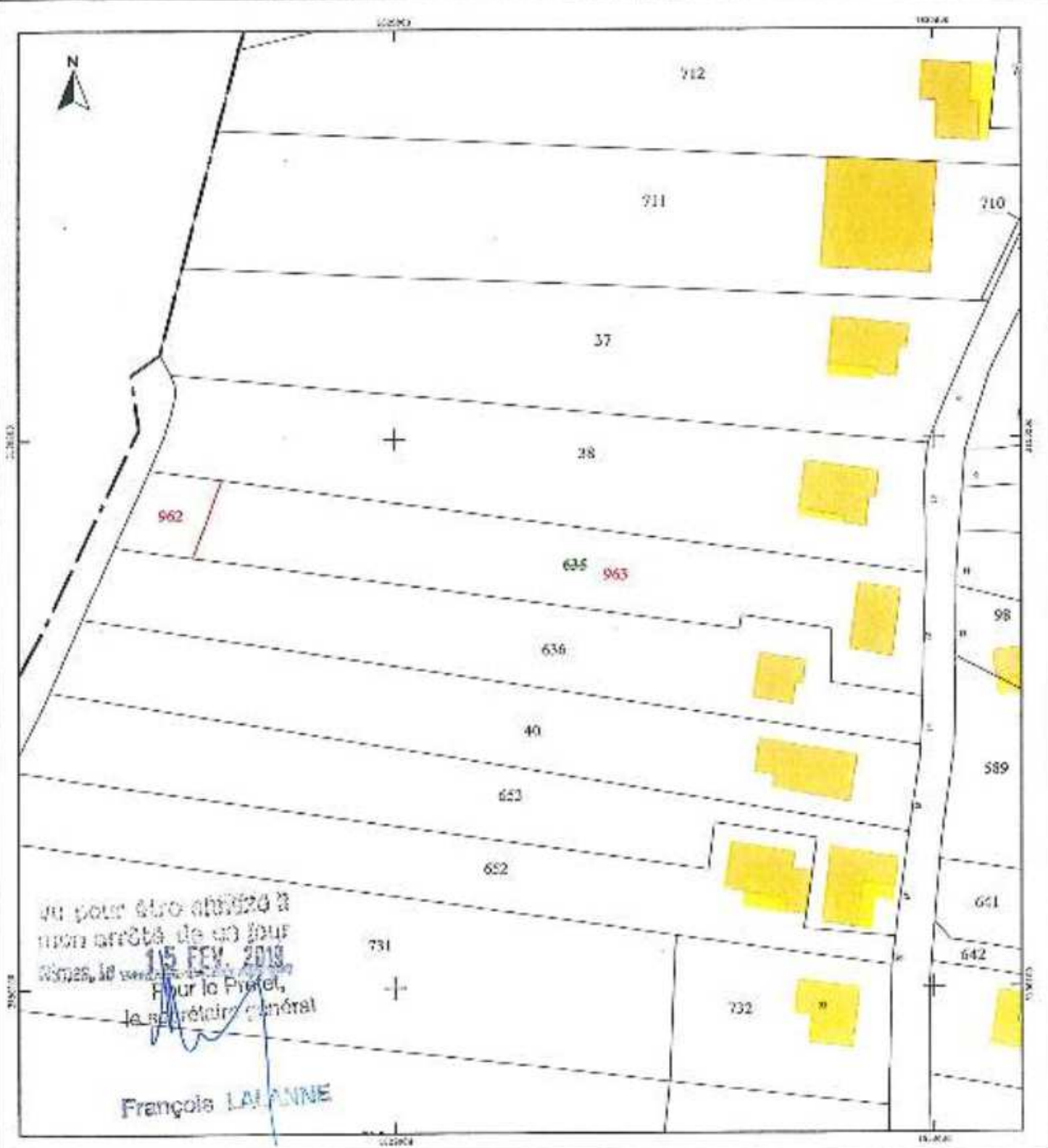
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AK
Feuille(s) : 003 AK 01
Qualité du plan : Plan régulier sovié
2003-1980
Fonds d'origine : 1/1000
Echelle d'édifice : 1/1000
Date de l'édition : 20/10/2018
Support numérique :

CERTIFICATION
(Art. 26 du décret n° 66 471 du 30 avril 1965)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires ou usagers (S)
a été établi (T) :
A - D'après les indications qui leur ont été fournies au bureau ;
B - En conformité d'un projetage : _____ effectué par le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'origine, dont copie est jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à
Les propriétaires ou usagers ont pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 8489.
_____ le _____

218 - 219 - 220 - 221 - 222 - 223 - 224 - 225 - 226 - 227 - 228 - 229 - 230 - 231 - 232 - 233 - 234 - 235 - 236 - 237 - 238 - 239 - 240 - 241 - 242 - 243 - 244 - 245 - 246 - 247 - 248 - 249 - 250 - 251 - 252 - 253 - 254 - 255 - 256 - 257 - 258 - 259 - 260 - 261 - 262 - 263 - 264 - 265 - 266 - 267 - 268 - 269 - 270 - 271 - 272 - 273 - 274 - 275 - 276 - 277 - 278 - 279 - 280 - 281 - 282 - 283 - 284 - 285 - 286 - 287 - 288 - 289 - 290 - 291 - 292 - 293 - 294 - 295 - 296 - 297 - 298 - 299 - 300 - 301 - 302 - 303 - 304 - 305 - 306 - 307 - 308 - 309 - 310 - 311 - 312 - 313 - 314 - 315 - 316 - 317 - 318 - 319 - 320 - 321 - 322 - 323 - 324 - 325 - 326 - 327 - 328 - 329 - 330 - 331 - 332 - 333 - 334 - 335 - 336 - 337 - 338 - 339 - 340 - 341 - 342 - 343 - 344 - 345 - 346 - 347 - 348 - 349 - 350 - 351 - 352 - 353 - 354 - 355 - 356 - 357 - 358 - 359 - 360 - 361 - 362 - 363 - 364 - 365 - 366 - 367 - 368 - 369 - 370 - 371 - 372 - 373 - 374 - 375 - 376 - 377 - 378 - 379 - 380 - 381 - 382 - 383 - 384 - 385 - 386 - 387 - 388 - 389 - 390 - 391 - 392 - 393 - 394 - 395 - 396 - 397 - 398 - 399 - 400 - 401 - 402 - 403 - 404 - 405 - 406 - 407 - 408 - 409 - 410 - 411 - 412 - 413 - 414 - 415 - 416 - 417 - 418 - 419 - 420 - 421 - 422 - 423 - 424 - 425 - 426 - 427 - 428 - 429 - 430 - 431 - 432 - 433 - 434 - 435 - 436 - 437 - 438 - 439 - 440 - 441 - 442 - 443 - 444 - 445 - 446 - 447 - 448 - 449 - 450 - 451 - 452 - 453 - 454 - 455 - 456 - 457 - 458 - 459 - 460 - 461 - 462 - 463 - 464 - 465 - 466 - 467 - 468 - 469 - 470 - 471 - 472 - 473 - 474 - 475 - 476 - 477 - 478 - 479 - 480 - 481 - 482 - 483 - 484 - 485 - 486 - 487 - 488 - 489 - 490 - 491 - 492 - 493 - 494 - 495 - 496 - 497 - 498 - 499 - 500 - 501 - 502 - 503 - 504 - 505 - 506 - 507 - 508 - 509 - 510 - 511 - 512 - 513 - 514 - 515 - 516 - 517 - 518 - 519 - 520 - 521 - 522 - 523 - 524 - 525 - 526 - 527 - 528 - 529 - 530 - 531 - 532 - 533 - 534 - 535 - 536 - 537 - 538 - 539 - 540 - 541 - 542 - 543 - 544 - 545 - 546 - 547 - 548 - 549 - 550 - 551 - 552 - 553 - 554 - 555 - 556 - 557 - 558 - 559 - 560 - 561 - 562 - 563 - 564 - 565 - 566 - 567 - 568 - 569 - 570 - 571 - 572 - 573 - 574 - 575 - 576 - 577 - 578 - 579 - 580 - 581 - 582 - 583 - 584 - 585 - 586 - 587 - 588 - 589 - 590 - 591 - 592 - 593 - 594 - 595 - 596 - 597 - 598 - 599 - 600 - 601 - 602 - 603 - 604 - 605 - 606 - 607 - 608 - 609 - 610 - 611 - 612 - 613 - 614 - 615 - 616 - 617 - 618 - 619 - 620 - 621 - 622 - 623 - 624 - 625 - 626 - 627 - 628 - 629 - 630 - 631 - 632 - 633 - 634 - 635 - 636 - 637 - 638 - 639 - 640 - 641 - 642 - 643 - 644 - 645 - 646 - 647 - 648 - 649 - 650 - 651 - 652 - 653 - 654 - 655 - 656 - 657 - 658 - 659 - 660 - 661 - 662 - 663 - 664 - 665 - 666 - 667 - 668 - 669 - 670 - 671 - 672 - 673 - 674 - 675 - 676 - 677 - 678 - 679 - 680 - 681 - 682 - 683 - 684 - 685 - 686 - 687 - 688 - 689 - 690 - 691 - 692 - 693 - 694 - 695 - 696 - 697 - 698 - 699 - 700 - 701 - 702 - 703 - 704 - 705 - 706 - 707 - 708 - 709 - 710 - 711 - 712 - 713 - 714 - 715 - 716 - 717 - 718 - 719 - 720 - 721 - 722 - 723 - 724 - 725 - 726 - 727 - 728 - 729 - 730 - 731 - 732 - 733 - 734 - 735 - 736 - 737 - 738 - 739 - 740 - 741 - 742 - 743 - 744 - 745 - 746 - 747 - 748 - 749 - 750 - 751 - 752 - 753 - 754 - 755 - 756 - 757 - 758 - 759 - 760 - 761 - 762 - 763 - 764 - 765 - 766 - 767 - 768 - 769 - 770 - 771 - 772 - 773 - 774 - 775 - 776 - 777 - 778 - 779 - 780 - 781 - 782 - 783 - 784 - 785 - 786 - 787 - 788 - 789 - 790 - 791 - 792 - 793 - 794 - 795 - 796 - 797 - 798 - 799 - 800 - 801 - 802 - 803 - 804 - 805 - 806 - 807 - 808 - 809 - 810 - 811 - 812 - 813 - 814 - 815 - 816 - 817 - 818 - 819 - 820 - 821 - 822 - 823 - 824 - 825 - 826 - 827 - 828 - 829 - 830 - 831 - 832 - 833 - 834 - 835 - 836 - 837 - 838 - 839 - 840 - 841 - 842 - 843 - 844 - 845 - 846 - 847 - 848 - 849 - 850 - 851 - 852 - 853 - 854 - 855 - 856 - 857 - 858 - 859 - 860 - 861 - 862 - 863 - 864 - 865 - 866 - 867 - 868 - 869 - 870 - 871 - 872 - 873 - 874 - 875 - 876 - 877 - 878 - 879 - 880 - 881 - 882 - 883 - 884 - 885 - 886 - 887 - 888 - 889 - 890 - 891 - 892 - 893 - 894 - 895 - 896 - 897 - 898 - 899 - 900 - 901 - 902 - 903 - 904 - 905 - 906 - 907 - 908 - 909 - 910 - 911 - 912 - 913 - 914 - 915 - 916 - 917 - 918 - 919 - 920 - 921 - 922 - 923 - 924 - 925 - 926 - 927 - 928 - 929 - 930 - 931 - 932 - 933 - 934 - 935 - 936 - 937 - 938 - 939 - 940 - 941 - 942 - 943 - 944 - 945 - 946 - 947 - 948 - 949 - 950 - 951 - 952 - 953 - 954 - 955 - 956 - 957 - 958 - 959 - 960 - 961 - 962 - 963 - 964 - 965 - 966 - 967 - 968 - 969 - 970 - 971 - 972 - 973 - 974 - 975 - 976 - 977 - 978 - 979 - 980 - 981 - 982 - 983 - 984 - 985 - 986 - 987 - 988 - 989 - 990 - 991 - 992 - 993 - 994 - 995 - 996 - 997 - 998 - 999 - 1000

D'après le cadastre d'arpentage
certifié par les propriétaires ou usagers (S)
a été établi (T)
le 15 FÉV. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général



Etat parcellaire des immeubles à acquérir
EPRI Garlone - Projet d'aménagement du Bhangon

U.F. n°: 0470

Indivision RUBIO

Commune:

THEZIERIS

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
à Metz, le 11 FÉV. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LAJANNE

INDICATIONS CADASTRALES				DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES		Date et lieu de naissance	EMPHYTES			HELYOUES		
N° du plan	Lieu-dit	section numéro communal	nature		surface (en m²)	Etat civil			numéro de parcelle	surface (en m²)	numéro communal	surface (en m²)	numéro communal
88	COUE CHE DES VIEILLES VIGNES	AN992	JANCI	287	- Construit en bois de 05/07/1883 création de M ^{me} MARIELE MARCEL résidence à Astaron publiée au bureau des hypothèques de Metz le 24/09/1904 K 04034923 Volume 13997 n°1542.	1. Madame LOPEZ Thérèse (née) MARIE FLORIE Demeurant: LES FAULXOUES 30380 THEZIERIS	née le 18/12/1957 à OIEZA ESPAGNE(99)	AN992	287				
					2. Madame RUBIO LOPEZ Dolores (Née-prop) Demeurant: OCLIN Demeurant: Vila n°2 50 CLAUDE DERUSSY 30380 ROCHEFORT-DU-GARD	née le 20/01/1959 à OIEZA (ESPAGNE(99))							
					Observation: S'agit de faire que l'indivision de Monsieur RUBIO Juan né le 30/08/1957 en Espagne soit établie suite à son décès à AVIGNON (France) le 7/08/2017.								
					Etat parcelle que par un DMAP V15603 le parcelle AN992 d'une contenance de 287 m² se trouve d'un côté grand corps actuellement cadastré AN992 d'une contenance de 2858 m² totale en suite en AN992 d'une contenance de 2021 m² restant à définir aux impôts								

LISTE DES BIENS DU DOCUMENT D'ARPENTAGE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour le numéro de DA 328 0000560

Pour créer le modèle 1 pour ce document d'arpentage, sélectionner le bouton Valider

Identifiant des Parcelles mères			Contenance cadastrale	Adresse	Identifiant des Parcelles filles			Contenance cadastrale	Adresse
328	AK	0037	0ha33a58ca	8 che des vieilles vignes	328	AK	0932	0ha30a04ca	8 che des vieilles vignes
					328	AK	0933	0ha03a67ca	8 che des vieilles vignes

SPDC - DF du 31/01/2019

REÇU POUR SUITE ARIENS à
ce jour
le 15 FEV 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LAIANNE

Commune :
TIEZERS (328)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 595 G
Document vérifié et numéroté le 14/09/2018
A.C.D.F. NIMES
Par Clody SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
87 RUE SALOMON REINACH

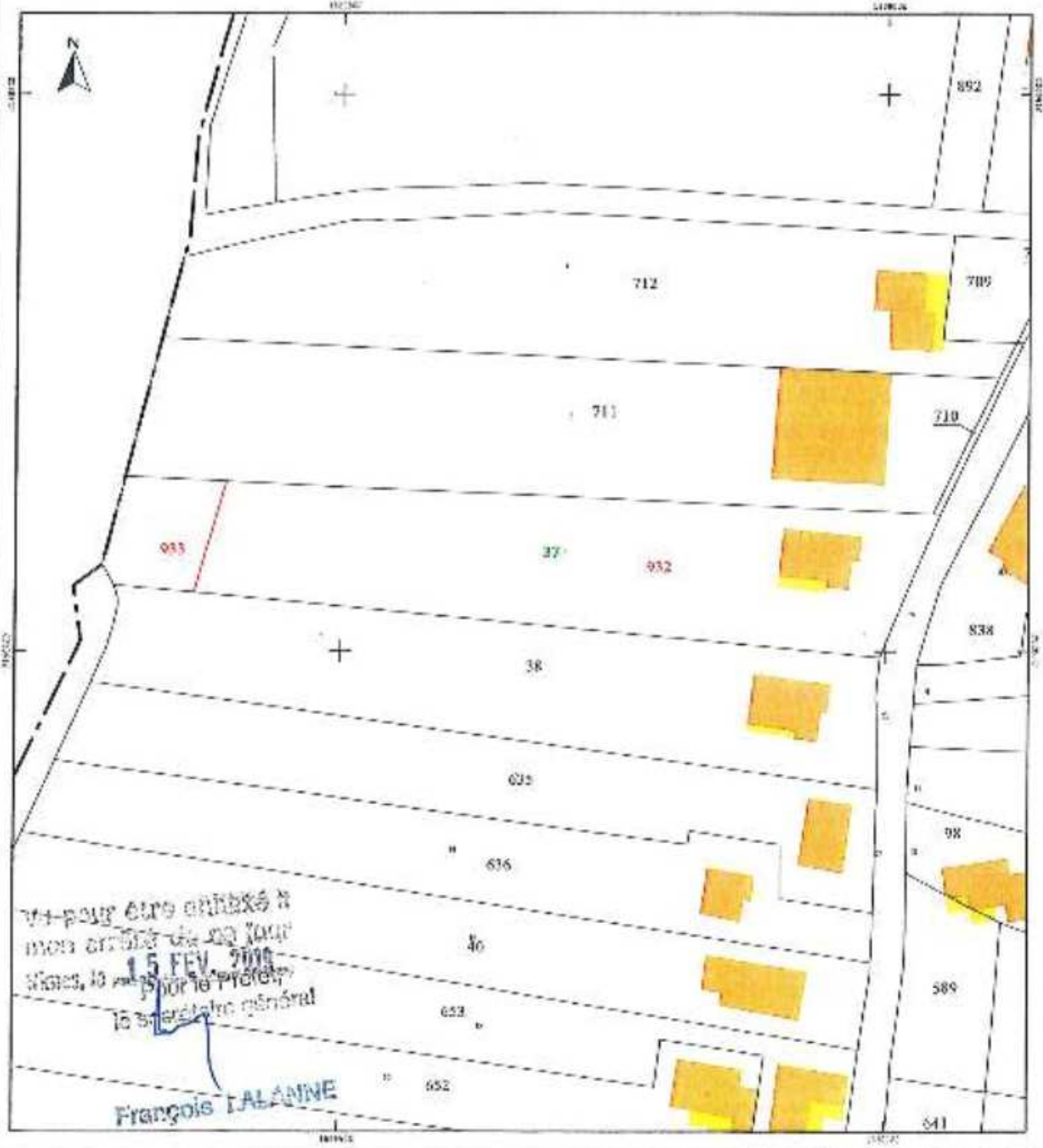
30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.67.60.67
Fax : 04.66.67.60.67
cdcf@nimes.sgi.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AK
Folio(s) : 005 AK 01
Qualité du plan : Plan régulier avec
20057 810
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 14/03/2010
Support numérique :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 60-471 du 30 avril 1965)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires, est
à cet effet (1)
A - D'après les indications qui lui ont été fournies, se réfère au dossier
B - En conformité d'un plan d'arpentage : effectué sur le terrain
C - D'après un plan d'arpentage qui lui a été fourni, dont copie est faite, dressé
le par : général à
Les propriétaires des parcelles ont eu connaissance des informations
au doc de la n° 0463.

Modification selon les énonciations d'un acte public



Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 15 FEV. 2018
pour le Préfet
le Secrétaire général
François TALANNE

Etat parcellaire des immobilites à acquérir
 EPBT Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

U.F. n°: 0490

Monsieur TARENGET CLAUDE LOUIS

ou pour être annexé à
 mon arrêté de ce jour
 Nîmes, le 15 FEB 2010

Pour le Préfet,
 le secrétaire

François LAJANNE

THEZIERIS

Commune:

INDICATIONS CADASTRALES				DATE ET MODE D'ACQUISITION		PROPRIETAIRES		EMPRISES		PELLECULATS		
N° du plan	Lieu dit	section numérotée cadastrale	nature	surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	Propriétaire	Date et lieu de naissance	surface cadastrale (en m²)	numero cadastrale	surface (en m²)		
54	LE VILLAGE	AK954	BLANDI	99	- Vente en date du 28/04/2011 dressée par Maître(s) BONNET notaire(s) à Avignon publiqu(e) au bureau des hypothèques de Nîmes le 28/05/2011 Volume 2011P n°1195. - Donation en date du 28/04/2011 dressée par Maître(s) BONNET notaire(s) à Avignon publiqu(e) au bureau des hypothèques de Nîmes le 28/05/2011 Volume 2011P n°1195.	1. Monsieur TARENGET Claude Louis (Propriétaire) Espace CHIRIA mans le 02/21/1995 à MONTRO Dalmatien 0009 IMP DE LA PALISSE 94580 THEZIERIS	né le 05/03/1969 à NIMES(30)	AK954	22	0	Parcelle issue d'un domaine non cadastré sité sur l'habitat de DPMO n°5000	
51	LE VILLAGE	AK955	BLANDI	55	- Vente en date du 28/04/2011 dressée par Maître(s) BONNET notaire(s) à Avignon publiqu(e) au bureau des hypothèques de Nîmes le 28/05/2011 Volume 2011P n°1195.			AK955	92	0	Parcelle issue d'un domaine non cadastré situ(e) sur l'habitat de DPMO n°5920	

Etat parcellaire des immeubles à acquérir
 EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon
 U.F. n° : 0490
 Monsieur TARENGET CLAUDE LOUIS

Commune: THEZIERS

INDICATIONS CADASTRALES			DATE ET MODE D'ACQUISITION		PROPRIETAIRES		FUTURES		RELIQUATS	
N° de plan	Lieu dit	section numérotée cadastrale	nature	surface (en m²)	Esc. cmf	Date de naissance	numéro cadastral	surface (en m²)	numéro cadastral	surface (en m²)
90	LE VILLAGE	AK955	JARDI	52						0
201	WASSAY	AL565	FRICH	1877						0

Parcelle issue d'un cadastre non cadastre ainsi qu'il résulte du D.O.M.C n° 5920

Commune:

THEZIERIS

Etat parcellaire des immeubles à acquérir

EPBT Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

U.F. n°: 0490

Monsieur TARENGET CLAUDE LOUIS

INDICATIONS CADASTRALES				PROPRIETAIRES			EMPHITES		RELIQUATS	
N° du plan	Classe	section numéro cadastral	nature surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	Etat civil	Date et lieu de naissance	numéro cadastral	surface (en m²)	numéro cadastré	surface (en m²)
				- Acquisition en date du 09/05/1987 et du 02/04/1987 (transféré par Maître(s) MARCEL TARENGET à titre onéreux) au Bureau des Hypothèques de Nîmes 2e Bureau n° 1120/1921 Volume 12012 p° 2555.						

LISTE DES BIENS DU DOCUMENT D'ARPEMENTAGE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZHIERS
pour le numéro de DA 328 0000592

Pour créer le modèle 1 pour ce document d'arpentage, sélectionner le bouton Valider

Identifiant des Parcelles mères	Contenance cadastrale	Adresse	Identifiant des Parcelles filles	Contenance cadastrale	Adresse
Domaine non cadastré			328	AK 0954	0ha00a22ca le village
			328	AK 0955	0ha00a93ca le village
			328	AK 0956	0ha00a52ca le village

SPDC - DV de, 07/01/2019

en vertu de l'arrêté de
notre arrêté de ce jour
Mantes, le 15 FEV. 2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Commune : THEZERS (325)

N° d'ordre du document d'arpentage : 592 D
Document créé et numéroté le 31/10/2018
ADDIF NIMES
Par Orlin SALVAT
Inspecteur
Signé

NIMES
67 RUE SALOMON REINACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.87.60.67
Fax : 04.66.87.60.67
edf.nimes@cgl.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

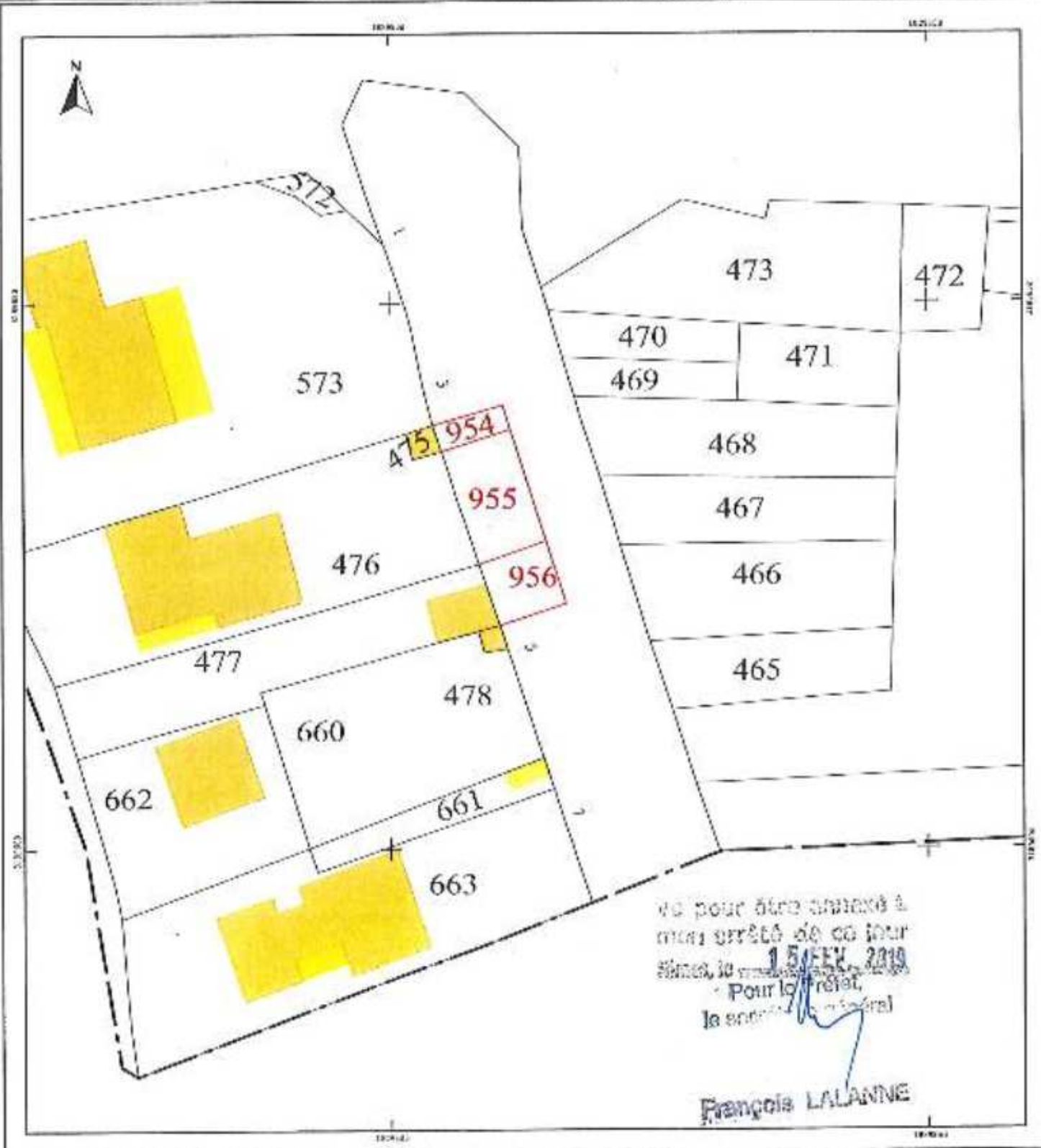
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AK
Feuille(s) : 000 AK 01
Qualité du plan : Plan régularisant
20/02/1999
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 31/10/2018
Support numérique :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 86-471 du 30 avril 1986)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires cadastrés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications et les indications du terrain ;
B - En conformité d'un plan de partage ;
C - D'après un plan d'arpentage du terrain, dont copie jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à
Les propriétaires (1) ont eu connaissance des informations portées
au document le _____

(1) En l'absence de tout autre document, les indications du terrain sont prises en compte. Les indications du terrain sont prises en compte si elles sont conformes aux indications du terrain. (2) Le géomètre est tenu de fournir un plan de partage et un plan d'arpentage du terrain. (3) Les propriétaires sont les personnes physiques ou morales qui sont inscrites au cadastre.

Modification selon les annotations d'un acte notarié



ce pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
faisant le _____
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Département:
GARD

Commune:
THEZEIRA

Section: AL
Feuille: 000 AL C1

Echelle d'origine: 1/2000
Echelle d'édition: 1/2000

Date d'édition: 07/02/2018
(Bureau technique de Paris)

Coordonnées en projection: RGF93CG44
G2017 Ministère de l'Énergie et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visuelisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant:
NIMES
87 RUE SALOMON REINACH 30092
30092 NIMES CEDEX 1
tél. 04.66.97.63.67 - fax 04.66.97.60.97
cst.nimes@dgi.finances.gouv.fr

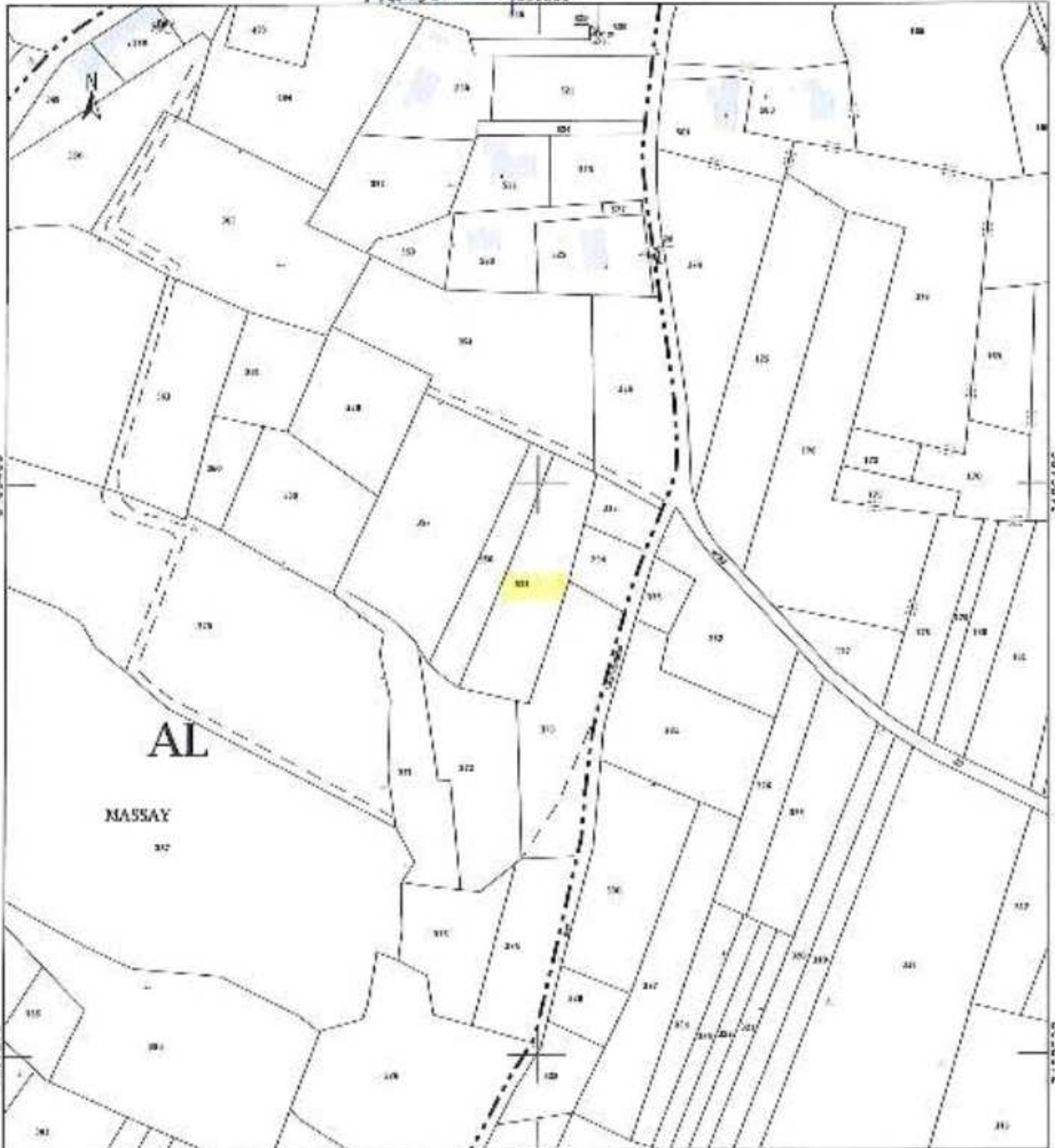
Cet extrait de plan vous est délivré par:

cadastre.gouv.fr

Vu pour être annexé à
mon arrêté du 05 Jour
Mars, 2018
15 FEV. 2018

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LAJARRIE



En pour être délivré le
 mon arrêté de ce jour
 daté le **15 FEV. 2010**

Pour le Préfet,
 le secrétaire général

François LALANNE

Etat parcellaire des immeubles à acquérir
 EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon
 U.F. n° : 0620
 M et Mme TRANCHANT LAURENT MAURICE

THEZIERIS

Commune:

N° du plan	Libellé	section numero cassini	nature land	surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES		Date et lieu de naissance	EMPRISES			RELIQUATS		
						Etat civil			numero cadastre	surface (en m²)	numero parcelle	surface (en m²)	numero parcelle	surface (en m²)
55	0001 IMP DE LA PALISSE	AK059	land	187	- Vente en date du 04/07/2007 (cession) par Monsieur MESTRE (désigné) & Librairie publicitaire au bureau des archives de l'ère de bureau le 21/02/2007 Volume 2007 n° 8515.	1. Monsieur TRANCHANT Laurent Maurice (propriétaire indivis) Ecole BOUA Immeuble le 06/05/1985 à FAYE-AUDOUIN Demeurant : 0001 IMP DE LA PALISSE 33390 THEZIERIS	né le 03/11/1971 à CAVERNALES	AK059	187	0	Parcelle issue d'un domaine non cadastré arrêté préfet du D-M/C n° 1997			
						2. Madame BOUA Catherine Alice Rolande (Propriétaire indivis) Ecole TRANCHANT morte le 21/05/1989 à Escudrouville Demeurant : 1 Impasse de la PALISSE 33390 THEZIERIS	née le 12/04/1878 à CAVERNALES							

LISTE DES BIENS DU DOCUMENT D'ARPENTAGE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour le numéro de DA 328 0000594

Pour créer le modèle 1 pour ce document d'arpentage, sélectionner le bouton Valider

Identifiant des Parcelles mères	Contenance cadastrale	Adresse	Identifiant des Parcelles filles	Contenance cadastrale	Adresse
Domaine non cadastré			328	AK0959	0ha01a67ca le village

SPDC - DV du 07/01/2019

VOUS POUR ÊTRE REQUIS À
CETTE PROCÉDURE DE
17 FEN. 2019
Même, la
Pour le Préfet,
Le secrétaire

François LA...

Commune : THEZIFERS (306)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 094 V
Document vérifié et numéroté le 31/10/2018
A DDIF NIMES
Par Clément SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 RUE SALOMON REINACH

30002 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.87.80.67
Fax : 04.66.87.80.67
ciff.nimes@dgf.finances.gouv.fr

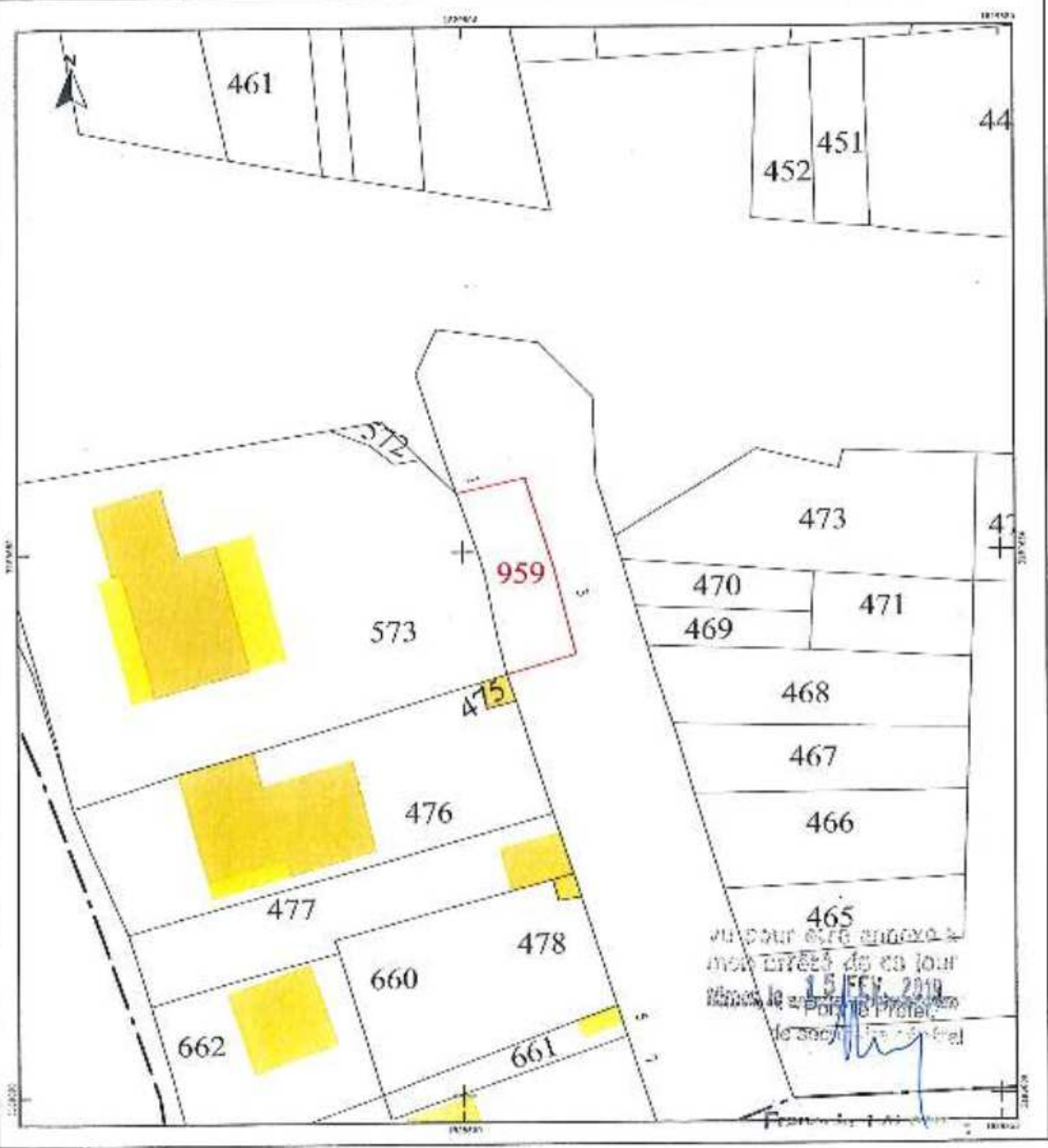
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AK
Feuille(s) : 000 AK 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1990
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 31/10/2018
Rapport numérique : -----

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 50-471 du 20 avril 1956)
Le présent document d'arpentage, établi par les propriétaires ou leurs ayants droit (1),
a été vérifié (2).
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau d'arpentage ;
B - En conformité d'un planage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage : ----- corrigé, complété et jointé, dressé
le ----- par ----- géomètre d
Les propriétaires ont pu avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente page 8165.

Modification selon les enoncés d'un acte à publier



PU POUR ETRE ENVOYE
MONTRE LITRES DE CO LOUR
LE 15 FEV 2019
LE SECR...
de ser...

Les pour être annexé à mon arrêté du 05 fev 2019
 Pour la Préfet,
 le Secrétaire Général
François LALANNE

Etat parcellaire des immeubles à acquérir
EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Brançon
U.F. n°: 0550
SUCCESSION BOURELLY

INDICATIONS CADASTRALES				DATE ET MODE D'ACQUISITION		PROPRIETAIRES		EMPREISES			FICELIERS		
N° du plan	lieu-dit	section cadastrale	numero	surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	PRENOM	DATE et lieu de naissance	surface cadastrale (en m²)	numero	section	surface (en m²)	surface cadastrale (en m²)	surface (en m²)
8	LE CAMP	ALBON	TFRICH	322	- Achat par acte de vente en date du 14/11/1983 dressé(e) par Maître(s) VACHOL (notaire(s) à Paris)	1. Monsieur BOURELLY Jean Paul Louis (predecesseur) Euzou ROMAN né le 24/07/1921 à Thieffers	né le 21/07/1942 à NIMES (30)	ALBON	322	C	322	0	0
100	LEHARQUELLES	AMBERG	TFRICH	4933	- Achat par acte de vente en date du 14/11/1983 dressé(e) par Maître(s) MARCEL (notaire(s) à Avignon)	2. Madame ROMAN Charlotte Aimée née le 02/04/1947 à THEZIERES (30) Mme BOURELLY Demeurant : 0325 BR GRAND RUE 30390 THEZIERES	née le 02/04/1972 à NIMES (30)	AMBERG	4933	0	4933	0	0
105	CH DE COMAZAN	AMBERG	VIGNE	2335	- Achat par acte de vente en date du 14/11/1983 dressé(e) par Maître(s) MARCEL (notaire(s) à Avignon)	3. Monsieur BOURELLY Thibault Paul Marie (predecesseur) Euzou BOURELLY 4 rue Courtois 30000 NIMES	né le 04/04/1972 à NIMES (30)	AMBERG	2335	0	2335	0	0

Pour l'acte de vente en date du 14/11/1983 dressé(e) par Maître(s) MARCEL (notaire(s) à Avignon)

Pour l'acte de vente en date du 14/11/1983 dressé(e) par Maître(s) MARCEL (notaire(s) à Avignon)

Pour l'acte de vente en date du 14/11/1983 dressé(e) par Maître(s) MARCEL (notaire(s) à Avignon)

4. Madame BOURELLY Annick Jeanne Marie-Aimée
 (notaire(s) à Avignon)

180	CH DE DOUZZAN	MAJBT	VICNE	1510		Epouse MARCO-JANUICE 18 Grand Rue 30000 THEZIEBS			AMBSI	1510		0
-----	---------------	-------	-------	------	--	--	--	--	-------	------	--	---

Etat parcellaire des immeubles à acquérir

EPTB Garçons - Projet d'aménagement du Briançon

U.F. n°: 0550

SUCCESSION BOURELLE

Commune:

THEZIERIS

INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES			EMPREISES			FICILIATS				
N° du plan	Lieu dit	section numéro cadastre	nature	surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	Etat civil	Date et lieu de naissance	nombre cadastre	surface (en m²)	nombre cadastre	surface (en m²)	nombre cadastre	surface (en m²)		
					<p>Acquisition en date du 11/07/1978 dressée par André(s) MARCEL, domicilié à Avençon</p> <p>publiée) au bureau des Hypothèques de Niema St. Bureau 12 06477-575 Volume 1518 n°5.</p> <p>Pour l'ensemble des parcelles précitées:</p> <p>Acte de rachat en date du 11/02/2017 dressé par Victor VASSE notaire à Langogne (Lozère)</p> <p>Allaision irrévocative suite divorce en date du 23/04/2018 dressé par Maître VASSE notaire à Langogne (Lozère) et cours de publication</p>										

Etat délivré par un DGFIC N°83861a parcelle 22421 d'une contenance de 1670 m² est issu d'un plan dressé par André(s) MARCEL, domicilié à Avençon, en date du 11/07/1978, volume 1518 n°5.

LISTE DES BIENS DU DOCUMENT D'ARPEMENTAGE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES
pour le numéro de DA 328 0000647

Pour créer le modèle 1 pour ce document d'arpentage, sélectionner le bouton Valider

Identifiant des Parcelles mères			Contenance cadastrale	Adresse	Identifiant des Parcelles filles			Contenance cadastrale	Adresse
328		AL 0117	0ha13a45ca	le camp	328		AL 0608	0ha10a38ca	le camp
					328		AL 0609	0ha03a22ca	le camp

SPDC - DF de 07/01/2019

ce document doit être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 15 FEV 2019

Pour le Préfet
le chef de bureau général

François LAJANNE

LISTE DES BIENS DU DOCUMENT D'ARPENTAGE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour le numéro de DA 328 0000646

Pour créer le modèle 1 pour ce document d'arpentage, sélectionner le bouton Valider

Identifiant des Parcelles mères			Contenance cadastrale	Adresse	Identifiant des Parcelles filles			Contenance cadastrale	Adresse
328	AM	0190	0ha86a75ca	termiguetes	328	AM	0897	0ha39a95ca	termiguetes
					328	AM	0898	0ha46a93ca	termiguetes

SPDC - 07/01/2019

Je n'ai pas été avisé de
mon arrêt de ce jour
le 15 FEV. 2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULÉE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES pour l'identifiant AM 481.

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AM	0481					.	.	.
				328	.	AM	0882	0ha90a43ca	.	chemin de domazan
				328	.	AM	0883	0ha23a35ca	.	chemin de domazan

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV du 03/01/2019

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
N°003, le 15 fév. 2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

Francis LALANNE

FILIAISON D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour l'identifiant AM 502

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles			Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse	
328	.	AM	0502				.	.	.	
				328	.	AM	0880	0ha20a21ca	Vigne	chemin de domazan
				328	.	AM	0881	0ha15a10ca	Vigne	chemin de domazan

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV du 03/01/2019

La pour être enjoint à
son service de la voir
15 FEV. 2019
Cliquez ici pour accéder à la consultation

Pascal Bratet,
le secrétaire général

Françoise LAURENNE

Commune
CHEZERS (320)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Situation : AL
Folio(s) : 003 AL 01
Cote de plan : Plan registre avant
2002/1989
Frais de copie : 1,000
Frais de section : 1,500
Date de rédaction : 08/12/2018
Support numérique :

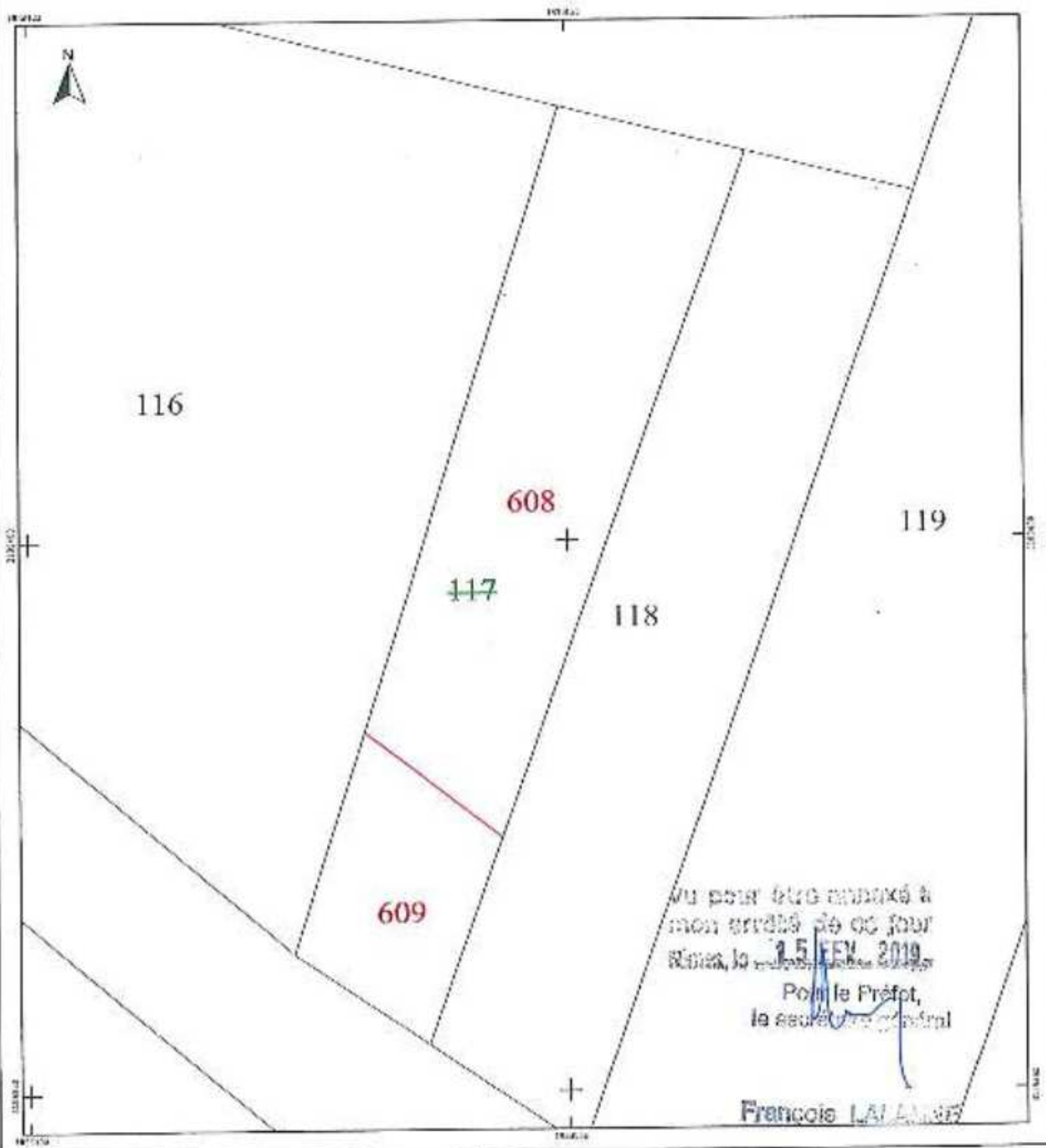
Numéro d'ordre du document
d'arpenteur : 547 D
Document visé et numéroté le 18/12/2018
A COTÉ NIMES
Par Claude MAIAT
Expédite
Signé

CERTIFICAT
(A-L 25 du décret n° 25-171 du 29 avril 1955)
Le présent document d'arpenteur, certifié par les propriétaires des parcelles (2),
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'il lui a été fournies au bureau ;
B - En conformité d'un plan (ou) d'un plan d'arpenteur sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpenteur ou d'un plan de bornage, dont copie est jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à
Lors que les propriétaires des parcelles ont eu connaissance des infra-millimètres portés
au des de la parcelle (s) _____, le _____

D'après le document d'arpenteur
dressé
par
Thierry LAUGARD
Géomètre Expert D-LE
30000 NIMES
305 Rue John Mac Adam
30000 NIMES
TAL 04 67 87 10 10
INSCRIPTION N 0524

NIMES
67 RUE SALOMON REINACH
30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04 67 57 50 57
Fax : 04 66 07 80 87
site : www.dgf.fr

1) D'après les indications qu'il lui a été fournies au bureau, d'après un plan d'arpenteur ou d'un plan de bornage, dont copie est jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____, lors que les propriétaires des parcelles ont eu connaissance des infra-millimètres portés au des de la parcelle (s) _____, le _____



François LAUGARD

Commune :
THEZERS (329)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 69511
Document validé et numéroté le 16/12/2018
ACOM NIMES
Par : M. S. VAY
Inspecteur
Signé

NIMES
67 RUE SALOMON RINACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04 69 87 60 67
Fax : 04 69 87 60 67
edf.nimes@dgf.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 28 du décret n° 65-471 du 30 avril 1966)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires des parcelles (1), a été établi (1).

A - D'après les indications qui lui ont été fournies au verbal de bornage (2) ;
B - En conformité d'un ajustage : _____ relatif à une parcelle ;
C - D'après un plan d'arpentage, ou d'alignement, ou de bornage, ou de bornage jointif, dressé le _____ par _____ géomètre à _____

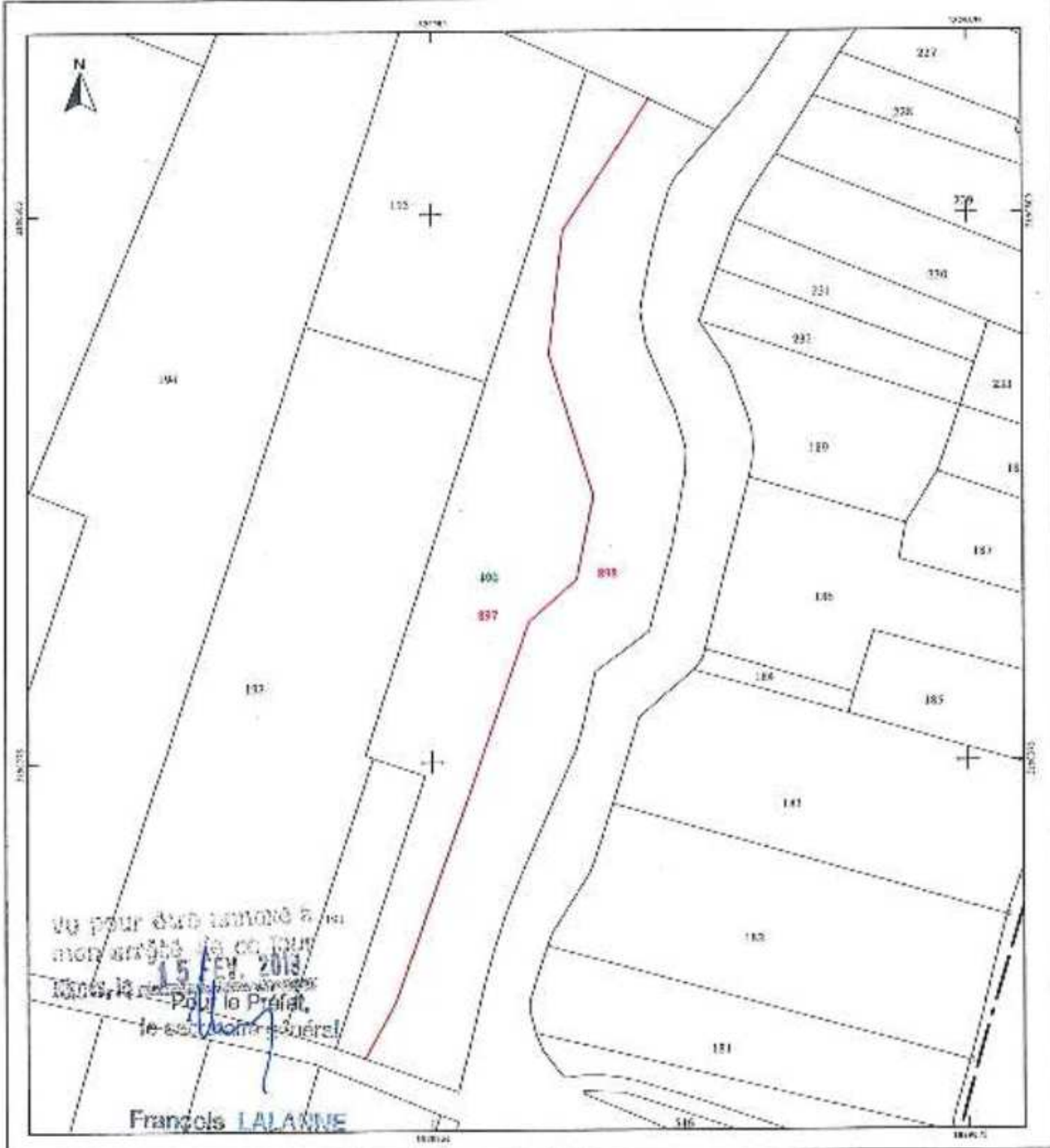
Les propriétaires ont été avisés par commission ou autrement par lettre adressée le _____ au n° _____

Modification demandée par procès-verbal de cadastre

Section : M
Folios : 0049-01
Qualité du plan : Plan régulier n° 2009/1990
Légende d'origine : 12000
Echelle d'origine : 1/250
Date de l'édition : 16/12/2018
Support numérique : _____

Office des Géomètres-Experts
M. S. VAY
Géomètre-Expert
N° 0524
N° D'INSCRIPTION N° 0524

(1) Pour les modifications de bornage, voir l'article 28 du décret n° 65-471 du 30 avril 1966. En cas de bornage, les propriétaires des parcelles voisines ont été avisés par lettre adressée le _____ au n° _____.
(2) Ce document est certifié par le géomètre-expert, inscrit au tableau des géomètres-Experts, n° _____.
(3) Les modifications de bornage sont effectuées en vertu de l'article 28 du décret n° 65-471 du 30 avril 1966.



Commune :
THIÉZERS (30)

N° d'ordre du document d'arpentage : 589 B
Document vendu et numéroté le 10/12/2018
A.C.D.F. NIMES
Par Ody SALVAT
Inspecteur
Signé

Cachet du service d'origine :

NIMES
87 RUE SAINT OMON REINHACH

30002 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04 66 87 80 67
Fax : 04 66 87 80 67
cell.nim3@regl.finances.gouv.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-671 du 30 août 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par
propriétaires soussignés (2) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies et
relevées sur le terrain ;

B - En conformité d'un plan ou d'un
copie d'origine, dressé le _____ par _____

Les propriétaires soussignés ont pris connaissance des
informations portées au des de la chemise 8463.

A _____ le _____

1. Les propriétés soussignées sont situées sur le territoire de la commune de Thiézers (30) et sont cadastrées en nature de terrain agricole. Elles sont situées sur le plan cadastral n° 8463. Les propriétaires soussignés ont pris connaissance des informations portées au des de la chemise 8463.

Section : AV
Feuille(s) : 000 AN 91
Carré de plan : Plan régulier avant 20/03/1950
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 10/12/2018
Support numérique :



Il a pour être mis en
mon arrêté de ce jour
NIMES, le 15 JANV. 2019.
Pour le Préfet,
le directeur général

François LAZANNE

Etat parcellaire des immeubles à acquérir
EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

U.F. n° : 0560

Madame BURAVAND MIREILLE AGNES MICHELINE

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
le 15 FEV 2019

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général
François LALANNE

THEZIERIS

Commune:

INDICATIONS CADASTRALES				DATE		PROPRIETAIRES		EXPRISSES			RETOURTS			
N° du plan	Localité	section cadastrale	surface (en m²)	FT	FT	Dénomination	Dénomination	date de naissance	nombre	surface (en m²)	nombre	surface (en m²)	surface (en m²)	
1	JONCOUVERES	ALBES	1668			Donner Partage en date du 10/05/1976 dressé(e) par Maître(s) WAPCEL notaire(s) à Alaman	1. Madame BURAVAND Mireille Agnes Mireille (Prénoms) Eglise CAFERRE	née le 05/05/1923 à VILLECROUX	ALBES	1638	0			
	JONCOUVERES	ALBES	275			à côté de bureaux - Appréhensions de traces de bureau n° 03081978 Volume 1003 r/5	inscrite le 16/07/1950 à Nivelet Carré n°: 0007 RTE DE MONTBAIN 30080 THEZIERIS	ALBES	276	0				
<p>- Servitude de passage au profit de EPTB en date du 21/01/2014 dressé(e) par Maître(s) TURCY notaire(s) à Corraux publié(e) au bureau des Hypothèques de Nîmes 2e bureau le 23/01/2014 Volume SEC 4P r/73A</p> <p>Correction Partage en date du 10/05/1976 dressé(e) par Maître(s) MARCEL notaire(s) à Alaman publié(e) au bureau des Hypothèques de Nîmes 2e bureau le 03/06/1976 Volume 1003 r/5.</p>													<p>Elant précisé que par un DAPC N° 628H la parcelle AL 835 d'une contenance de 275 m² est issue d'un plan grand ordre provisoirement cadastré AL 835 d'une contenance de 886 m² élevée en outre en AL 825 d'une contenance de 810 m² relatif à l'opération d'1 r/103500</p>	

Commune:

Etat parcellaire des Immeubles à acquérir
EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

U.F. n°: 0560

Madame BURAVAND MIREILLE AGNES MICHELINE

THEZIERIS

INDICATIONS CADASTRALES				PROPRIETAIRES		EMPRISES		RELIQUATS	
N° du plan	Urbanisme	section numero cadastre	surface (en m²)	DATE ET ACQUELITION	Nom et lieu de naissance	numero cadastre	surface (en m²)	numero cadastre	surface (en m²)
				- Servitude de passage au profit de l'EPDZ en date du 21/01/2014 dressee et par Notaire(s) TUCOY notaires à Corraux publie(s) au cours des Hypothèques de Minors de Bureau le 23/01/2014 Volume 2014p n°794.					

FILIACTION D'UNE PARCELLE ANNULÉE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES pour l'identifiant AI. 463

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère	Identifiant des parcelles filles	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328 . AL 0463
.	328 . AL 0602	0ha95a04ca	Terre	jonquieres
.	328 . AL 0603	0ha16a38ca	Terre	jonquieres

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV du 03/01/2019

vu pour être annulé à
mon arrêté de ce jour
le 15 FEV. 2019
à Paris le 15/02/2019

Pour le Préfet,
le directeur général

Françoise LALANNE

FILIAISON D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES
pour l'identifiant AL 200

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AL	0200							
				328	.	AL	0604	0ha06a10ca	Terre	jonquieres
				328	.	AL	0605	0ha02a75ca	Terre	jonquieres

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DY de 17/01/2019

tu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Néris, le 15 FÉV 2019

Pour le Préfet,
le sous-préfet

François L...

Commune :
THEZE (328)

N° de document
d'arpentage : 028 H
Document n° 30 et numéro de 06122018
ACDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
SICSA

NIMES
67 RUE SALOMON REINACH

SOUS NIMES CEDEX 3
Téléphone : 04.66.07.60.67
Fax : 04.66.07.60.67
cd.f.nimes@dgi.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 20-171 du 30 mai 1950)

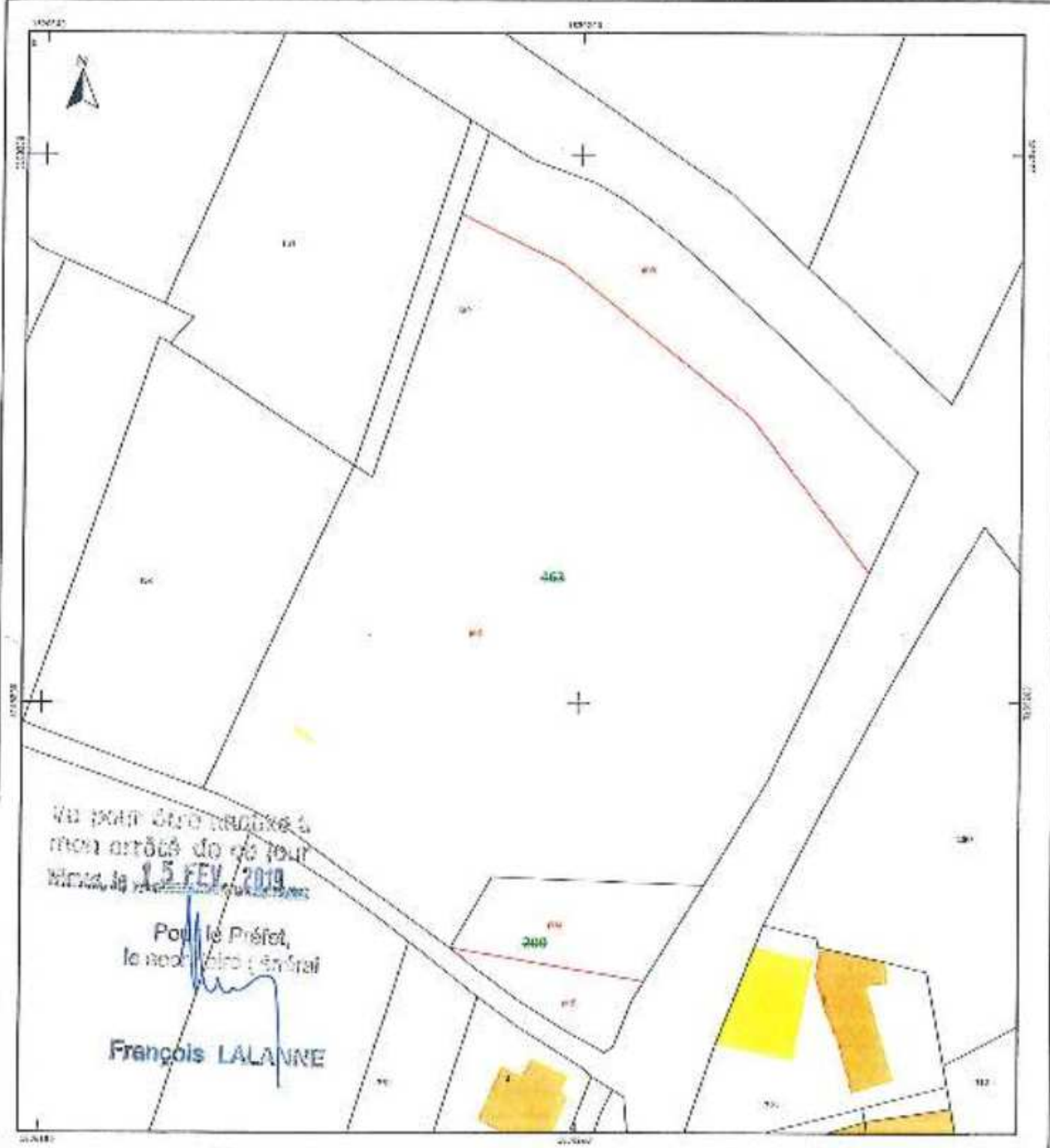
La présent document d'arpente, certifié par les propriétaires et (3)
a été établi (1):

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies sur le terrain;
- B - En conformité d'un plan ou planimétrie effectuée sur le terrain;
- C - D'après un plan d'arpentage ou planimétrie, dont copie ci-jointe, dressé

Le propriétaire a été avisé par lettre recommandée en date du 04/02/2019
ou des de la loi n° 6463.

Modification demandée par procès verbal de cadastre

Section : AL
Feuille(s) : 000 AL 01
Qualité du plan : Plan régulier existant
2006/21480
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 06/12/2015
Support : papier



Qu pour être reçue à
mon arrêté de ce jour
le 15 FEV. 2019
Pour le Préfet,
le directeur général
François LALANNE

Pour être annexé à mon procès-verbal de jour
Nîmes, le 15 FEB. 2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Commune:

THEZIERES

U.F. n° : 0620

Mme BENEIGNI Evelyne née HEBRARD

Etat parcellaire des immeubles à acquérir
EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

INDICATIONS CADASTRALES				DATE ET MODE D'ACQUISITION		ACQUISITIFS		EVALUATION		RELEVÉS	
N° ou OMI	Lieu dit	section cadastrale	nature	surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	Acquisitif	Date et lieu de naissance	numéro parcelle	surface (en m²)	numéro cadastre	surface (en m²)
56	JONQUIERES	AL 057	TFRICH	511	17/02/2008 - Donation en acte cu dresse(e) par Valérie HEBRARD, épouse à Adrien public(e) au bureau des hypothèques de Nîmes 2e bureau le 03/10/2008 le 13/04/2008 Volume 2008 n° 2779. - Attestation notariale versant registre pour acte en date du 03/09/2008 dresse(e) par Valérie MARCOEL notaire à Aramon public(e) au bureau des hypothèques de Nîmes 2e bureau le 03/10/2008 Volume 2008 n° 2779. - Donation en acte du 17/02/2008 dresse(e) par Valérie MARCOEL notaire à Aramon public(e) au bureau des hypothèques de Nîmes 2e bureau le 03/10/2008 Volume 2008 n° 2779.	M. Madame HEBRARD Evelyne Valérie Sophie (Propriétaire) Valérie BENEIGNI née le 27/03/1962 à Arignon Demeurant : 5 CHEF DE LA PALASSE 33090 TI CELENS	née le 13/10/1962 à Nîmes, 301	AL 307	511	0	
56	JONQUIERES	AL 157	JFRICH	646					646		0

Etat visible que par un DGFIC N° 6250 la parcelle AL 307 et son contenance de 511 m² est issue d'un plus grand corps sans enregistrement cadastre AL 156 d'une contenance de 5188m² dressé en outre en AL 305 d'une contenance de 571 m² relevant à appartenir à l'Etat.

Commune:

Etat parcellaire des Immeubles à acquérir
Smage des Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

U.F. n°: 0620

Mme BENEIGNI EIVRE née HEBRARD

THEZIERS

INDICATIONS CADASTRALES				PROPRIETAIRES		EXPENSES		RELIGIANTS		
N° du plan	libéré	section numéro cadastrel	nature surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	Etité civil	Date et lieu de naissance	numero cadastrel	surface (en m²)	numero cadastrel	surface (en m²)
				- attestation rectificative valant reprise pour copie en date du 30/03/2006 dressée; par M. MARCEL HEBRARD; à l'ancien publié(e) au bureau des hypothèques de Nîmes de bureau la 03/16/2006 Valeur 2005P 172770.						

FILIACTION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour l'identifiant AL 156

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AL	0156					.	.	.
				328	.	AL	0606	0ha06a71ca	Terre	jonquieres
				328	.	AL	0607	0ha05a11ca	Terre	jonquieres

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV de 03/01/2019

En pour être autorisé à
mon arrêté de 03/01/2019
le 15 FEV. 2019

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

François LAJANNE

Commune :
THEZE (30)

Numéro interne de document
d'orientation : 836 U
Document vérifié et numéroté le 13/12/2018
ACDF NIMES
Par Cindy SALVAT
Espérances
Signé

NIMES
87 RUE SALOMON REINACH

30002 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.67.50.67
Fax : 04.66.67.50.67
cdn@nimes.dg.financepublique.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

REGULATION
(Art. 20 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'orientation, établi par les propriétaires des parcelles (1)
a été établi (1)

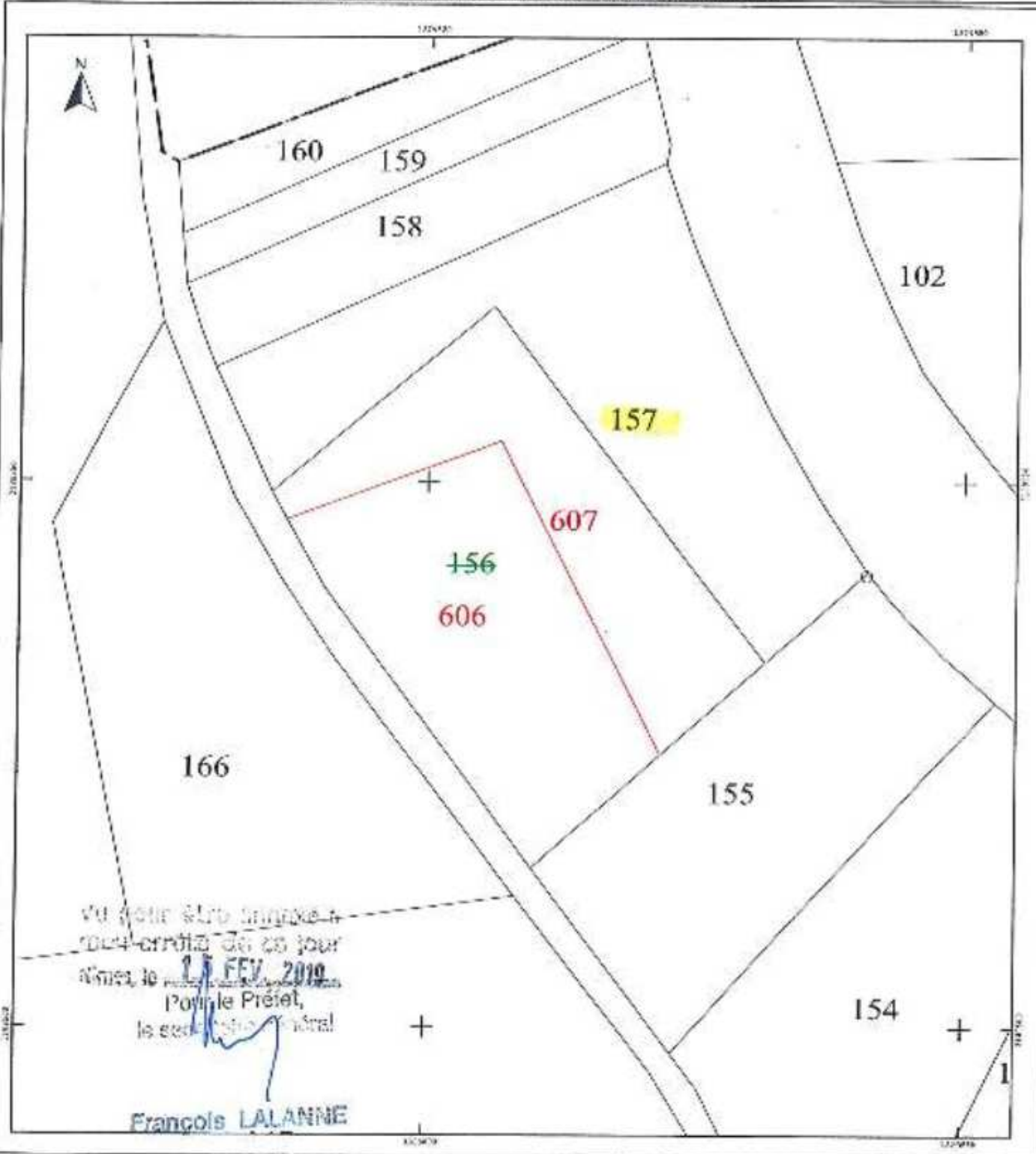
- A - D'après les indications qui lui ont été fournies au vu du plan
 - B - En conformité d'un plan de bornage : _____ affiché sur le terrain
 - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie d'origine déposée
le _____ par _____ géomètre à _____
- Les propriétaires des parcelles ont eu connaissance des informations qui figurent
au dos de ce document (1)

Modification demandée par procès verbal de cadastre

Section : AL
Feuille(s) : 300 AL 01
Quotité du plan : Plan régulier avorté
21/03/1900
Echelle d'origine : 1:2000
Echelle d'édition : 1:2000
Date de édition : 15/12/2018
Support : numérique



(1) Toute parcelle cadastrée est soumise à la régulation. Le présent document est établi sur la base de données cadastrales. En cas de litige, le propriétaire est tenu de fournir la copie d'origine du plan de bornage ou d'arpentage, ou de faire établir un plan de bornage ou d'arpentage par un géomètre habilité. (2) Le présent document est établi sur la base de données cadastrales. En cas de litige, le propriétaire est tenu de fournir la copie d'origine du plan de bornage ou d'arpentage, ou de faire établir un plan de bornage ou d'arpentage par un géomètre habilité.



Vu pour être annexé à
ceux-ci le 11 FEV 2019
Par le Préfet,
le secrétaire général
François LALANNE

Etat parcelaire des Immeubles à acquérir

EPIB des Gardons - Projet d'aménagement du Briarçon

U.F. n°: 0640

Monsieur LAUGIER PHILIPPE

THEZIERIS

Commune:

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Theziers, le **15 FEB. 2019**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

François LALANNE

N° du plan	Désignation	section cadastrale	nature	surface (en m²)	DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES		Droits et servitudes	EMPHITESES				RELIQUATS	
						Etat civil	adresse		numéro cadastre	surface (en m²)	nature (en m²)	surface (en m²)	surface (en m²)	
184	CH DE DOMMAYN MOIRIO	ACS12	VIEVE	782	- Echange en date du 28/02/2014 d'acte(s) par Maître(s) SONNET notaire(s) à Aramon partiel(s) au bureau des	1. Monsieur LAUGIER Philippe Denis Louis (Proche(s)) Eoux SALVAT rue de SARCOSECI à Montirat Demourant :	né le 20/11/1961 à NIMES(30)		ACS12	782			0	
					Hypothèque de Nimes au bureau des le 13/06/2014 Volume 2074P n°523. Affectation restrictive du 21/11/2014 dressé(s) par Maître(s) SONNET notaire(s) à Aramon partiel(s) au bureau des Hypothèques de Nimes au bureau le 08/12/2014 Volume 2014P n°5232	28 av de LA GARE 30290 THEZIERIS								
22	CHOUILLERES	AL149	TRONC	359	- Vente au titre du 28/02/1997 dressé(s) par Maître(s) MARCEL notaire(s) à Aramon partiel(s) au bureau des Hypothèques de Nimes au bureau le 28/02/1997 Volume 1997P n°7054.				AL149	359			0	

Etat précis que sur un DMP3 N°620X le parcelle AC 512
d'une superficie de 782 m² est leu d'un plus grand
crise antérieur cadastre ACS9 et une superficie de
6155 m² dressé en outre en ACS11 d'une superficie de
8405 m² sont à appaier s'il infirmer

<p>218 CH DE DOMAZAN NORD</p>	<p>ACSTO</p>	<p>JANDE</p>	<p>199</p>	<p>Vente au date du 07/04/2018 cristallo) par Maitre; BONNET notaire) à Ayrton (1114) au bureau des Hypothèques de Nitra de bureau le 03/05/2018 volume 2016P n°2127</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="726 1680 1211 1780"> <p>ACSTO</p> </td> <td data-bbox="726 1780 1211 1881"> <p>111</p> </td> <td data-bbox="726 1881 1211 2192"> <p>C</p> </td> </tr> </table> <p>Etat précisé que par un DAPU N°200X la société ACSTO d'une contenance de 111 m² est issue d'un plus grand corps architecturé sociale ACSTO d'une contenance de 535 m² divisé en suite en ACSTO d'une contenance de 524 m² restant à répartir à l'adresse</p>	<p>ACSTO</p>	<p>111</p>	<p>C</p>
<p>ACSTO</p>	<p>111</p>	<p>C</p>						

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES
pour l'identifiant AC 58

Résultat de la recherche
La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AC	0058					-	.	.
				328	.	AC	0511	0ha84a03ca	Vigne	chemin de domazan nord
				328	.	AC	0512	0ha07a82ca	Vigne	chemin de domazan nord

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DF du 03/01/2019

Il peut être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nantes, le 15/FEV. 2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

FILIATION D'UNE PARCELLE ANNULÉE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour l'identifiant AC 65

Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère				Identifiant des parcelles filles				Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
328	.	AC	0065					.	.	.
				328	.	AC	0509	0ha05a24ca	Lande	chemin de domazan nord
				328	.	AC	0510	0ha01a11ca	Lande	chemin de domazan nord

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DV ds, 17/01/2019

vu pour être annulé à
mon crédit de ce jour
le 15 FEV. 2019

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

**DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

Commune : **THEZE (322)**
 Edition : **AO**
 Faltiss (S) : **300 AC 01**
 Echelle cadastre : **1:2000**
 Echelle cadastre : **1:1000**
 Quotient de plan : **Plan rég. par le n° 2003/01580**
 Date de l'édition : **2017/01/14**
 Support : **papier**

Numéro interne du document d'opération : **030 X**
 Document valide et irrévocable le **25/02/2015**
ACQIS NIVES
 Rue **SAUMON RENAOH**
 31002 NIVES
 Tél. **05 62 22 01 87**
 Fax **05 62 22 01 85**
 e-mail **acqis@nives.fr**

CADASTRE du service cadastre :
NIVES
87 RUE SAUMON RENAOH
31002 NIVES GENEX
Téléphone : 05 62 22 01 87
Fax : 05 62 22 01 85
cadastre@nives.fr

DECLARATION

(Art. 25 de décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
 Le présent document a été établi, vérifié, daté et
 précédé de son assemblée par le cadastre (N) :
 A - D'après les indications qu'il est tenu de fournir ;
 B - En conformité avec les indications : _____ affichées
 sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage de bornage, dont copie
 est en dépôt à _____ par _____
 géomètre à _____
 Les modifications de bornage et de bornage, dont copie
 des informations relatives au cadastre (N) :
 A _____ le _____

Modification déclinée par procès-verbal du cadastre

Carte de la commune de THEZE (322) au 1/2000

ORDRE DES EXPERTS

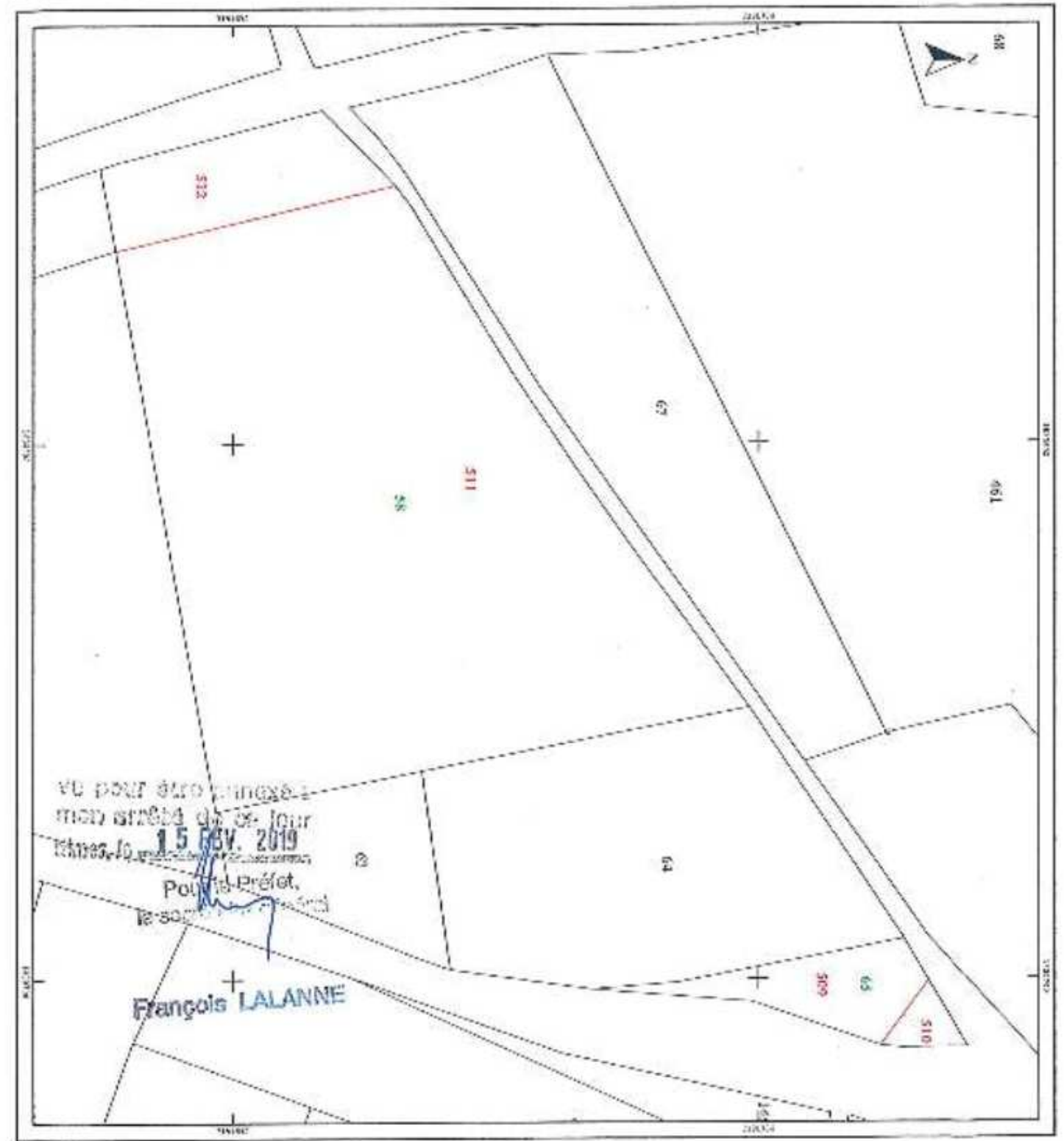
N° D'INSCRIPTION : **032**

M. **SILVAIN GICHT**
 505 Rue de la Vallée
 31002 NIVES

M. **YVES GICHT**
 505 Rue de la Vallée
 31002 NIVES

M. **YVES GICHT**
 505 Rue de la Vallée
 31002 NIVES

M. **YVES GICHT**
 505 Rue de la Vallée
 31002 NIVES



Département :
GARD

Commune :
HERBES

Section : AL
Folio : 00 AL 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 07/02/2010
(hors heures de Paris)

Coordonnées et projection : RGF90CC-0
2007 Ministère de l'Économie et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

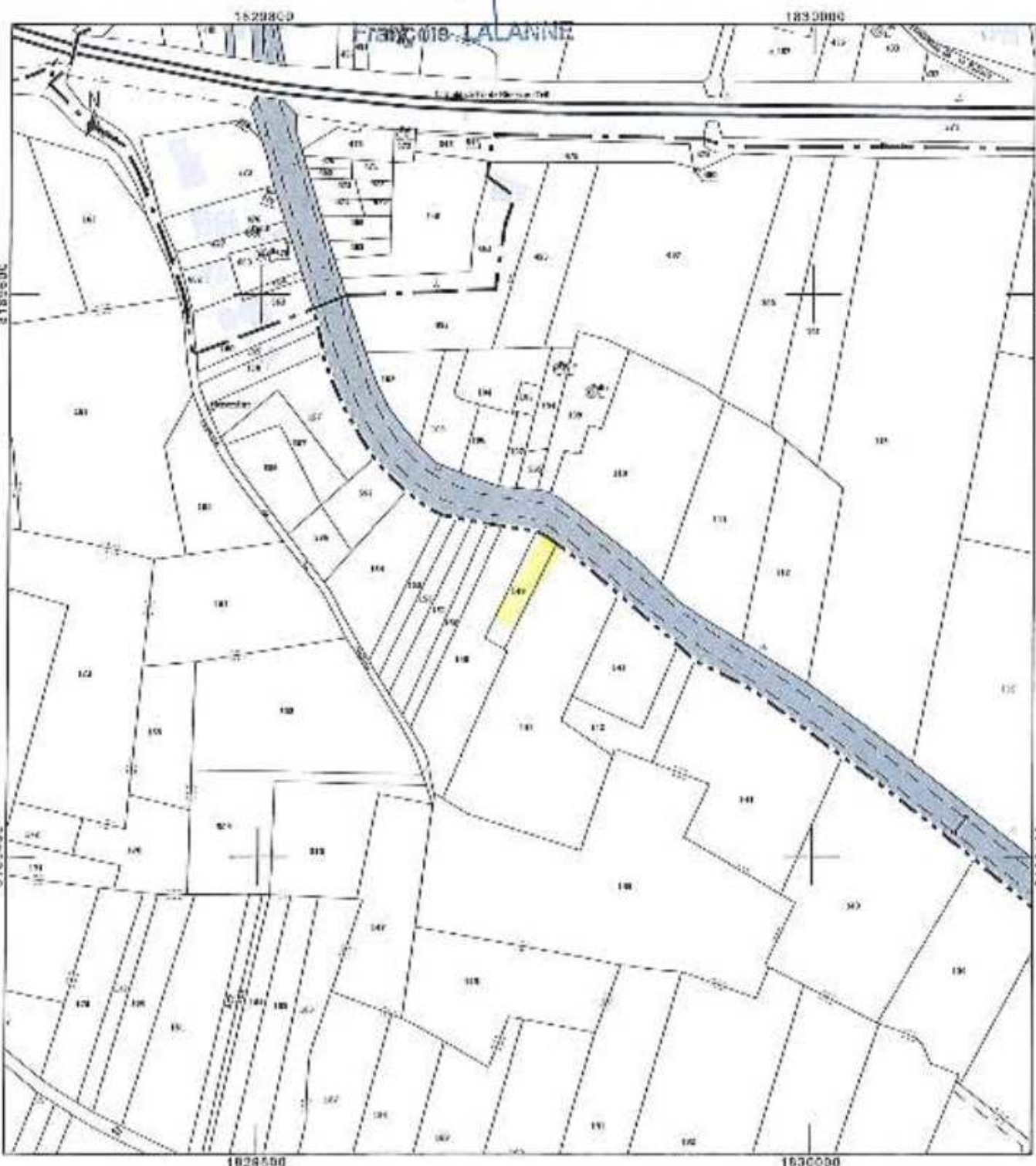
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
NIMES
57 RUE SALOMON BLINACH 30032
30032 NIMES CEDEX 1
tel. 04 67 87 80 87 - fax 04 67 87 80 87
cfd.nimes@ijf.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 15 FEV. 2010

Paul Le Prêtre,
le secrétaire général



Etat parcellaire des Immeubles à acquérir

EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Biharçon

U.F. n°: 0650

Monsieur PELLET René

En pour être annexé à mon arrêté de ce jour
 le 15 FEB 2019
 Pour le Préfet,
 le Secrétaire Général

François LALANDE

THEZIERIS

Commune:

INDICATIONS CADASTRALES					DATE ET MODE D'ACQUISITION		PROPRIETAIRES		Droits et charges		EMPRESES		RELIQUATS	
N° du plan	Lieu dit	section numéro cadastré	nature	surface (en m²)			Etat civil		libre de	numéro cadastré	surface (en m²)	numéro cadastré	surface (en m²)	
154	LAUNETTE	AM553	L'EMICH	41	- Acquisition après décès en date du 27/02/2012 (désolé) par (Mlle) SONNET (Mme) à Avallon Hypothèque de Mmes de Bureau la 16/06/2012 Volume 2012P V25565.	1. Monsieur PELLET Henri Charles (Propriétaire) Epoux GHEVOUL, épouse née le 19/01/1955 à Theziers Déclarant: 0006 RUE DU MOULIN 30390 THEZIERIS		né le 12/01/1938 à THEZIERIS	AL555	41	0			
14	LE CAMP	AL555	VEPARSOR	823	- Hypothèque Judiciaire dérivée en date du 11/03/2012 (désolé) par (Mlle) BONNET (Mme) à Avallon hypothèque de Mmes de Bureau la 25/10/2016 Volume 2016V n°3139. Acquisition après décès en date du 27/02/2012 (désolé) par (Mlle) BONNET (Mme) à Avallon public) au Bureau des hypothèques de Mmes de Bureau la 25/10/2016 Volume 2012P n°2595.					AL555	823	0		

Il est précisé que par un DMPD n°3752, la parcelle AL555 d'une contenance de 823 m² est issue d'un plan grand cadastre au nom des cadastres AL713 d'une contenance de 1588 m² divisé en cube et AL555 d'une contenance de 823 m² relatif à signifier à l'acte.

Commune:

THEZIERS

U.F. n° : 0650

Monsieur PELLELET René

Etat parcellaire des immeubles à acquérir
EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

INDICATIONS CAUSES/RALISE

PROPRIETAIRES

Date et

EXPRISES

HELIQUAIS

N°
de
plan

Lot-DI

surface
numéro
cadastre

surface
(en m²)

surface
(en m²)

DATE
ET
MISE EN ACQUISITION

Par(s)

Date et
lieu de
naissance

numéro
catastral

surface
(en m²)

numéro
parcelle

surface
(en m²)

- Hypothèque judiciaire
démontre en date du
11/02/2012
désignée par Maître BONNET
notaire à Azarnon
publiée au bureau des
hypothèques de Nîmes 2e bureau
le 25/10/2016
Volume SOUV n°3159.

LISTE DES BIENS DU DOCUMENT D'ARPENTAGE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERES
pour le numéro de DA 328 0000576

Pour créer le modèle 1 pour ce document d'arpentage, sélectionner le bouton Valider

Identifiant des Parcelles mères			Contenance cadastrale	Adresse	Identifiant des Parcelles filles			Contenance cadastrale	Adresse
328	AI	0113	1ha03a60ca	le camp	328	AI	0555	0ha95a37ca	le camp
					328	AI	0556	0ha08a23ca	le camp

Valider

Annuler

SPDC - DV de 07/01/2019

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
le 05 JANV 2019

Pour le Préfet,
le Procureur Général

François LALARNE

Commune :

THEZERS (320)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 5757

Document vérifié et numéroté le 16/09/2015

A CDNF NIMES

Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
87 RUE SAULOMON RFINACH

30052 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.95.87.93.67
Fax : 04.95.87.60.67
ccfn.nimes@dgi.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 20 du décret n° 20-471 du 30 avril 1965)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires des parcelles (8)
à 555 556 (1) :

A - D'après les indications qui lui ont été fournies par le demandeur ;
B - En conformité d'un plan de bornage : _____ et/ou d'un plan de bornage ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétés des parcelles ci-dessus ont pu être vérifiées par les
visites de terrain effectuées le 16/09/2015.

_____ le _____

1) Les parcelles 555 et 556 sont des parcelles cadastrales appartenant à la commune de THEZERS (320).
2) Les parcelles 555 et 556 sont des parcelles cadastrales appartenant à la commune de THEZERS (320).
3) Les parcelles 555 et 556 sont des parcelles cadastrales appartenant à la commune de THEZERS (320).

Section : A1

Feuilles : 003 AL 01

Qualité du plan : Plan régularisé avant
20/03/1900

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/250

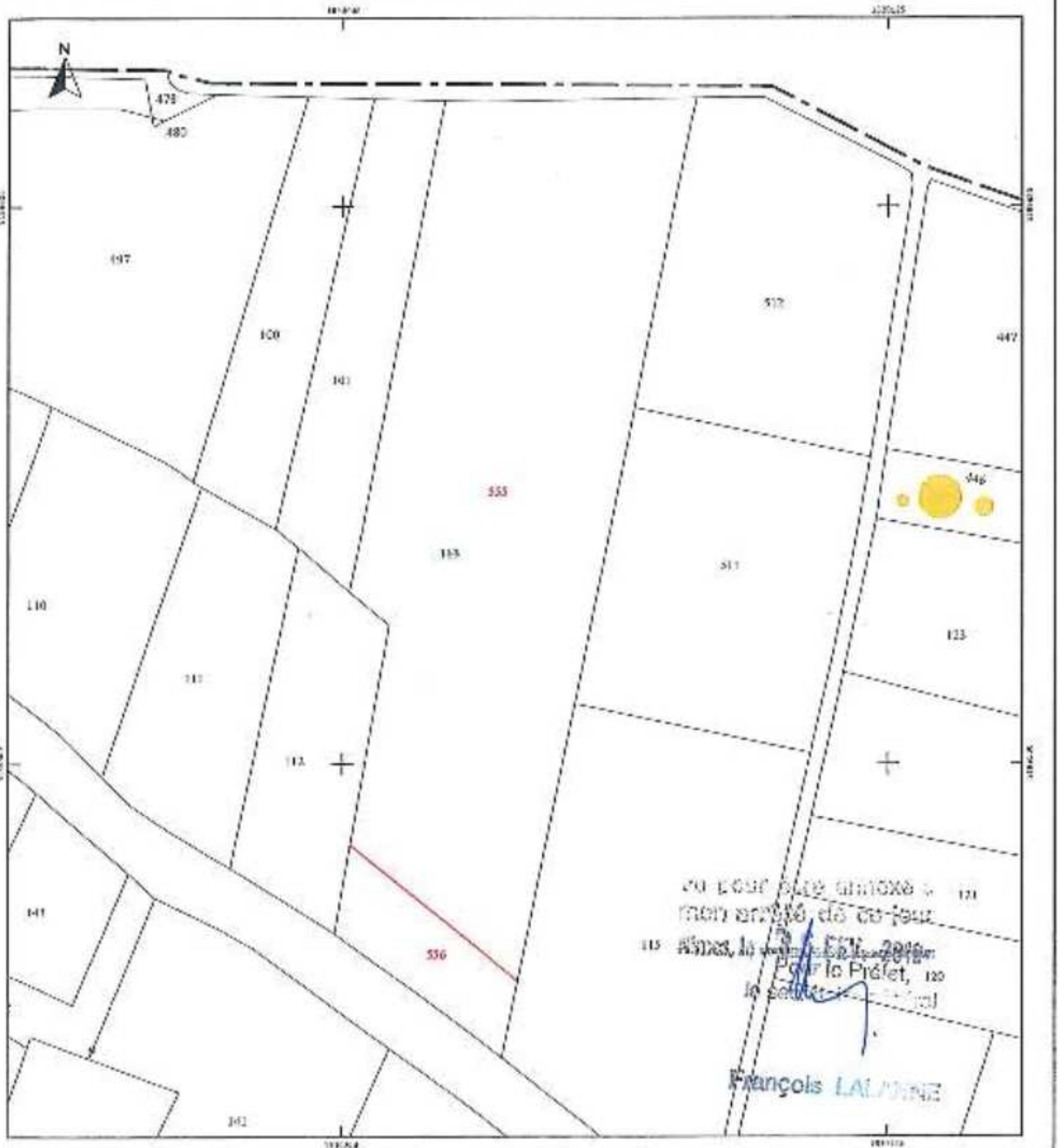
Date de l'édition : 14/09/2015

Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage



Modification selon les énonciations d'un acte public



Département :
GARD

Commune :
THEZEIMS

Section : AM
Feuille : 001 AM 01

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 07/02/2018
(Jusqu'à l'ordre de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
62017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

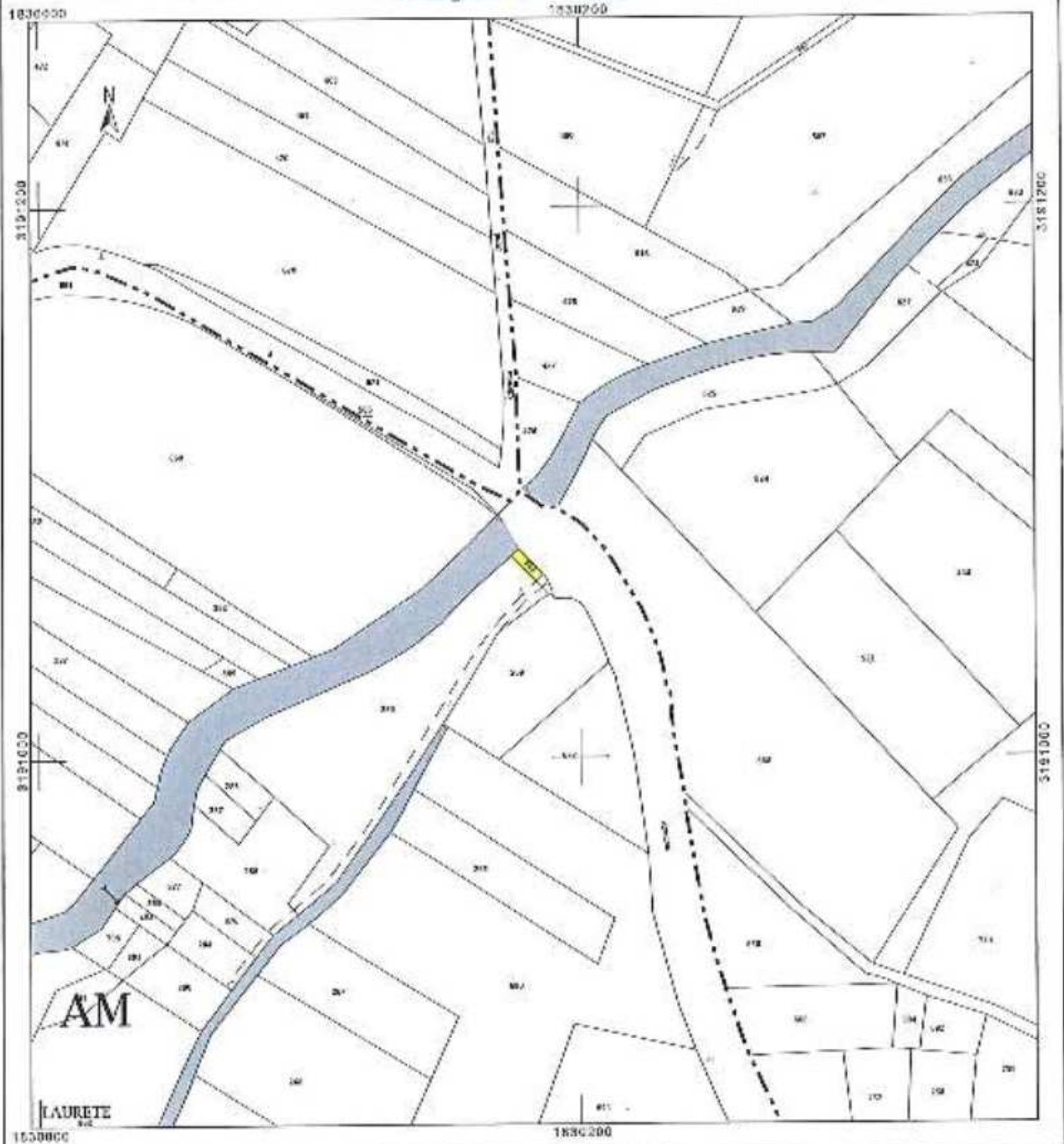
Vu pour être annexé à
mon arrêté de 03 pour
viser, le 05 Fév. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François

Le plan cadastré sur ce extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES
67 RUE SALOMON REINACH 30032
30032 NIMES CEDEX 1
tel. 04.99.67.80.67 - fax 04.99.07.00.87
cfd.nimes@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Il peut être annulé à
 son arrêté de ce jour
 le 15 FEB 2019
 Pour le Préfet,
 le secrétaire
 François LAFFRÈRE

Etat parcellaire des immeubles à acquérir
 EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon
 U.F. n°: 0655
 M et Mme PELLET RENE CHARLES

Commune: THEZIERIS

INDICATIONS CADASTRALES				DATE ET ACQUISITION		PROPRIETAIRES		LIMPHES		RELIQUATS	
N° du Plan	Lieu-dit	section rurale cadastrale	nature	surface (en m²)	Etat	Etat	Doc et lieu de naissance	surface cadastrale	surface cadastrale	surface (en m²)	surface (en m²)
15	LE CAMP	AL 554	TABOUE	555			1. Monsieur PELLET René Charles (Propriétaire) EPOUX CREVOUL, née/le Demeurant : 00209 RUE DU MOULIN 00290 THEZIERIS 2. Madame CREVOUL Andree Yolande (Propriétaire) Epouse PELLET René Charles née le 28/03/1905 à NIVEZENS	AL 555	565	0	0
214	LA VAY	AD 573	VF	2700			Madame PELLET née/le Demeurant : 6 rue du MOULIN 50500 THEZIERIS	AL 573	2700	0	0

Etant précisé que pour un DAPCO N° 5780, la parcelle AL 554 d'une contenance de 555 m² est issue d'un plan joint au dossier en ce qui concerne AL 572 d'une contenance de 1816 m² divisé en outre en AL 553 d'une contenance de 1222 m² relatif à appartenance aux intendants.

LISTE DES BIENS DU DOCUMENT D'ARPEMENTAGE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS
pour le numéro de DA 328 0000575

Pour créer le modèle 1 pour ce document d'arpentage, sélectionner le bouton Valider

Identifiant des Parcelles mères			Contenance cadastrale	Adresse	Identifiant des Parcelles filles			Contenance cadastrale	Adresse
328	AL	0112	0ha18a19ca	le camp	328	AI	0553	0ha13a22ca	le camp
					328	AI	0554	0ha05a55ca	le camp

SPIC - DV 06, 03/01/2019

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
le 15 FÉV. 2019
Monsieur le Secrétaire général

Pour le Préfet,
le Secrétaire général

François LAVALINE

Commune :
THEZIERES (3028)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : A1
Feuille(s) : C03 AL 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
2003/1900
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/5000
Date de l'édition : 12/08/2018
Support numérique : -

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 076 D

Document vérifié et numéroté le 12/08/2018
A.C.O.F. NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

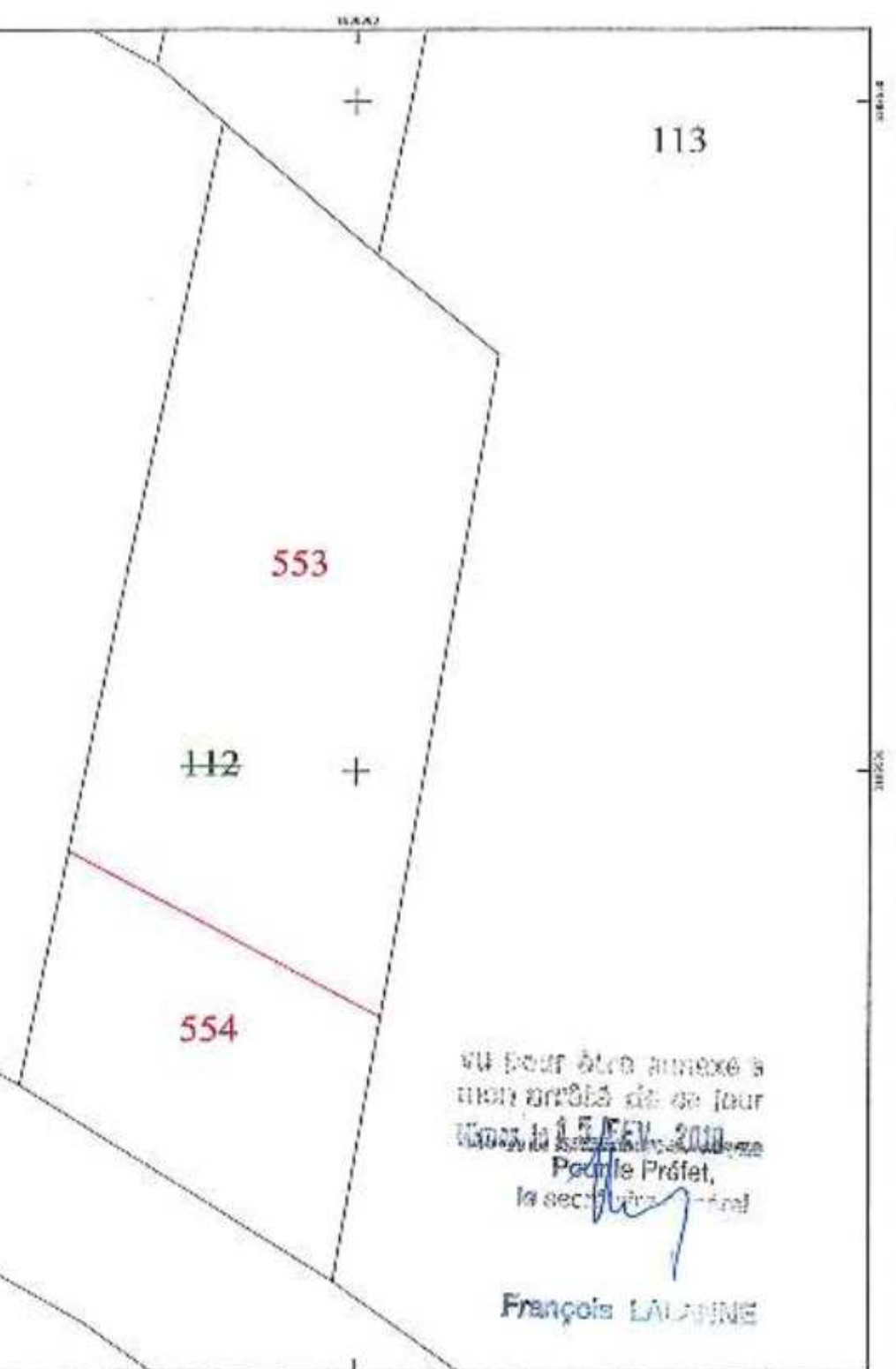
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, écrit par les propriétaires soussignés (S)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage qui a été dressé, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires soussignés ont pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 5403.
A _____, le _____

(1) Reportez-vous à l'article 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955. Les propriétaires soussignés ont pris connaissance des informations portées au dos de la présente 5403.



NIMES
67 RUE SALOMON REINACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.87.60.67
Fax : 04.66.87.60.67
cdf.nimes@dglfnmns.givie.fr



vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
le 15 JANV. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LAUNNE

Département :
GARD

Commune
THEZIERG

Région : AL
Feuille : 030 AL 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 07/02/2019
(Version locale de Paris)

Coordonnées de projection : RGF93CC-44
82017 Ministère de l'Énergie et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visuelisé sur ce site est géré
par le Centre des Impôts Foncier (subant) :
NIMES
67 RUE SALOMON REINACH 30302
30030 NIMES CEDEX 1
tél 04.66.87.60.67 fax 04.65.87.80.87
c.d.f.nimes@dgf.finances.gov.fr

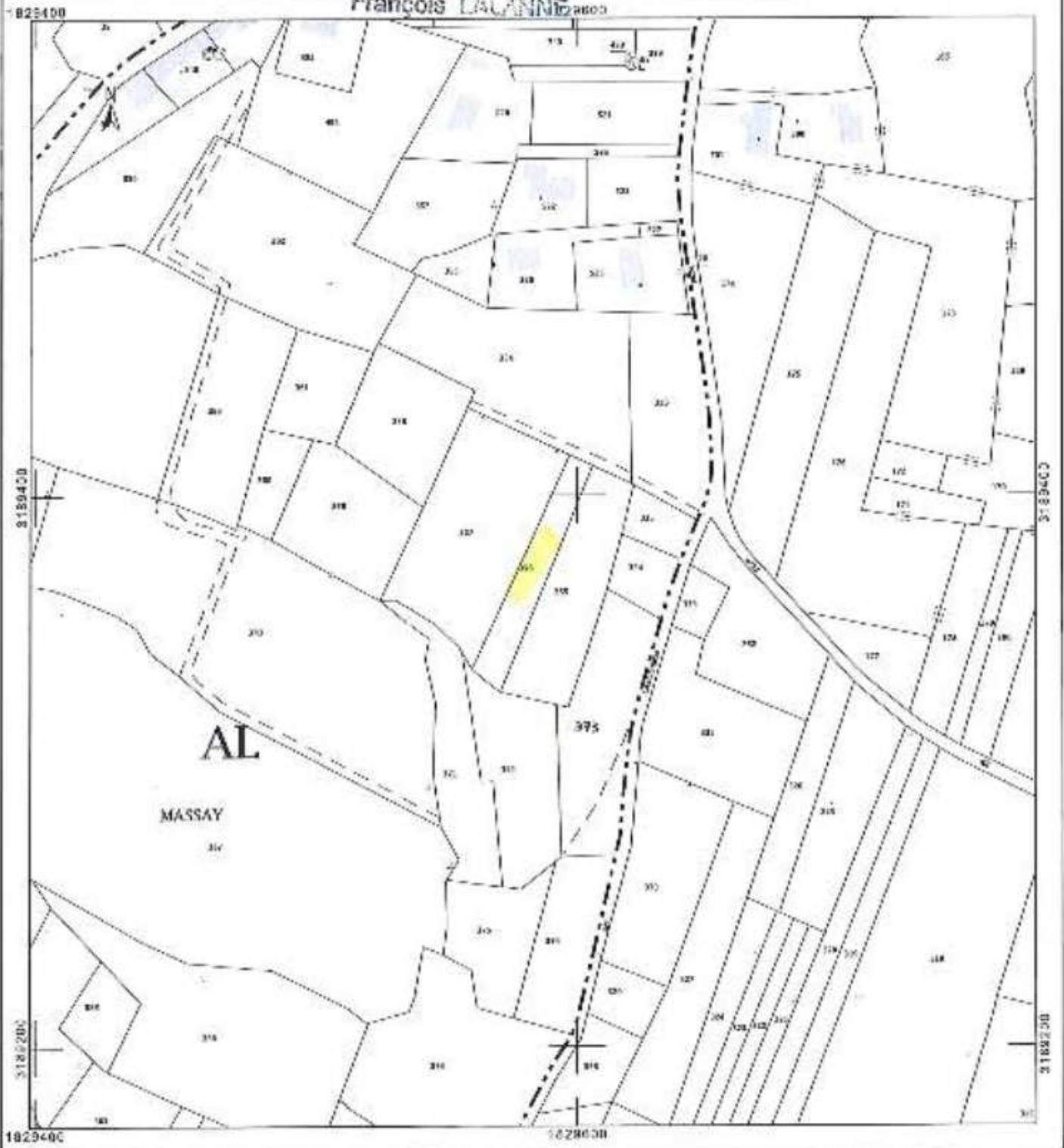
Cet extrait de plan vous est obtenu par :

cadastre.gouv.fr

VOUS ÊTES SUR UN TERRAIN
NON AFFECTÉ À UN USAGE
SANS, le 15 FEV. 2019

Pour le Préfet,
le directeur général

François LALANNE



Département :
GARD

Commune :
THEZIERS

Section : AD
Fouille : 000 AD 01

Echelle d'origine : 1:2000
Echelle d'édition : 1:2000

Date d'édition : 07/02/2019
(fiscalité foncière de l'Etat)

Coordonnées en projection : RGF93CG44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

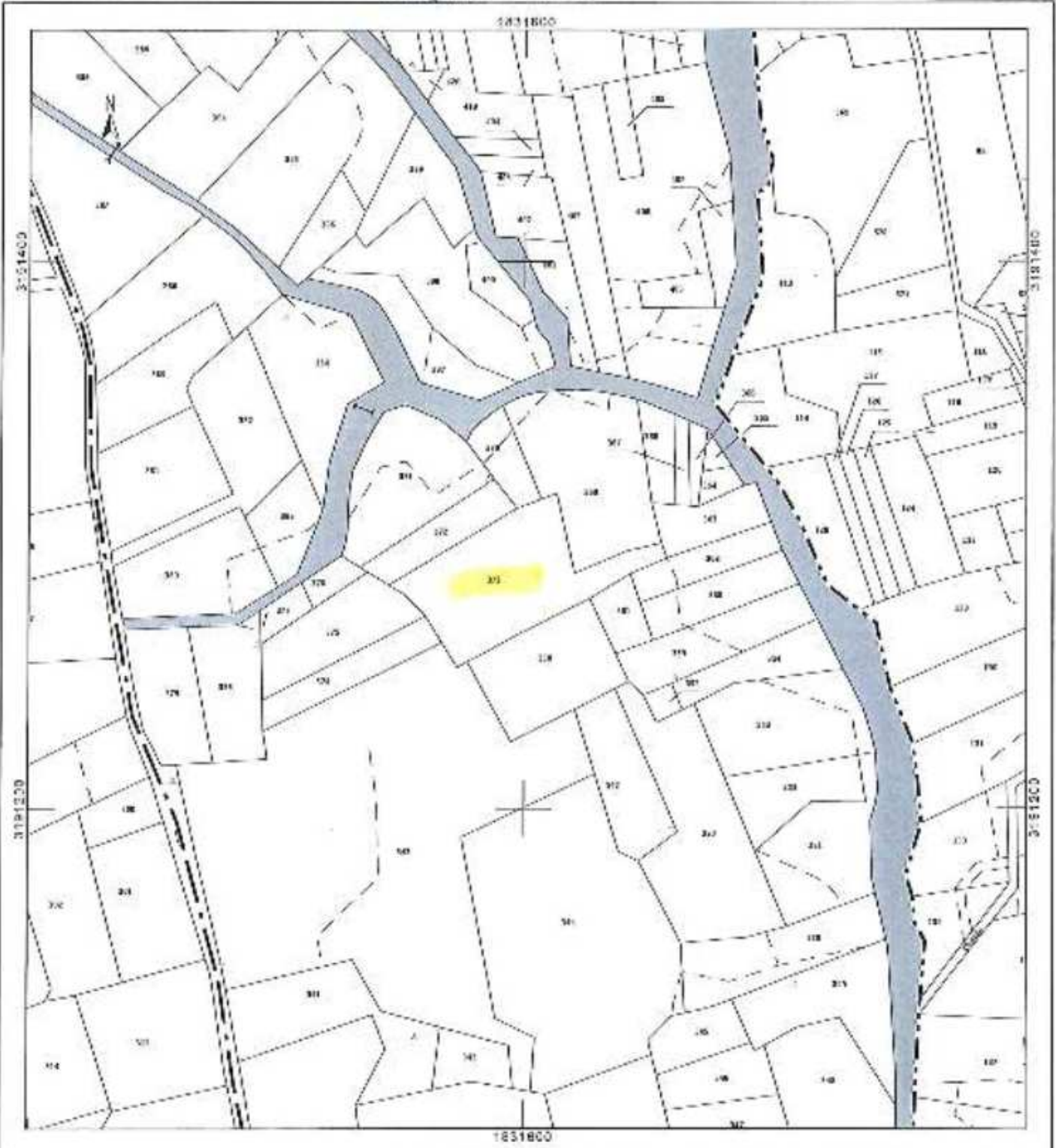
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

VOUS DEVEZ ÊTRE ASSURÉ À
CHACUN D'ENTRE VOUS DE LA
DATE DU 15 FEV. 2019
Pour le Préfet,
le secrétaire général
Francis LAURENT

Le plan évalue sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES
87 RUE SALOMON REINHACH 30032
30032 NIMES CEDEX 1
06 89 08 57 83 87 - fax 04 99 87 69 87
nif@nimes.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

central.gouv.fr



Vu pour être annexé à
 mon arrêté en date du
 10^{ème} FEV. 2019
 Pour le Préfet,
 le secrétaire
 Francis LAURENT

Commune:

THEZIERIS

U.F. n°: 0680

Monsieur TARDIEU SYLVAIN JEAN-PIERRE

Etat parcellaire des Immeubles à acquérir
 EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

INDICATIONS CADASTRALES				DATE ET MODE D'ACQUISITION		PROPRIETAIRES		EXPLIQUES				RELIQUATS			
N° du plan	Localité	section numéro cadastre	nature	surface (en m²)		DENOMINATION	DATE et lieu de naissance	numéro cadastre	surface (en m²)	numéro cadastre	surface (en m²)	numéro cadastre	surface (en m²)	numéro cadastre	surface (en m²)
12	JOUQUELLES	A1 573	CÉPÉA	910	- Vente en date du 07/05/2006 (dessiné par Maitre(s) ANTOINE TORRESI) à Aramon (notaire) au service de publicité	M. Monsieur TARDIEU Sylvain Jean-Pierre (Propriétaire) Demeurant : 495 DIF L.F. DES CENDRES	né le 27/01/1981 à AVIGNONNET	A.572	910	0	Etant précisé que par un DAPCO N°6847 la parcelle A1 573 d'une contenance de 910 m² est divisée en plus grand coteux indépendamment de la parcelle A1 574 d'une contenance de 3875 m² divisée en coteux en A1 575 d'une contenance de 3875 m² servant à appartenir à l'église				
18	JOUQUELLES	A1 574	CÉPÉA	1244	- Vente en date du 07/05/2006 (dessiné par Maitre(s) ANTOINE TORRESI) à Aramon (notaire) au service de publicité	LE VILLAGE 3390 THEZIERIS		A.574	1244	0	Etant précisé que par un DAPCO N°6847 la parcelle A1 574 d'une contenance de 1244 m² est divisée en plus grand coteux indépendamment de la parcelle A1 573 d'une contenance de 910 m² divisée en coteux en A1 575 d'une contenance de 3875 m² servant à appartenir à l'église				
17	JOUQUELLES	A1 578	CÉPÉA	188	- Vente en date du 07/05/2006 (dessiné par Maitre(s) ANTOINE TORRESI) à Aramon (notaire) au service de publicité			A.578	188	3	Etant précisé que par un DAPCO N°6847 la parcelle A1 578 d'une contenance de 188 m² est divisée en plus grand coteux indépendamment de la parcelle A1 573 d'une contenance de 910 m² divisée en coteux en A1 575 d'une contenance de 3875 m² servant à appartenir à l'église				

21	JONCLIERES	AL578	CEREA	1114	<p>- Vente en bloc du 27-02-2006 d'essais) par Maitre(s) SAVOCEL (notaire(s) à Ambron pactis(s) au service de juridais</p> <p>fondateur de Nimroc S le 08/07/2006 Valeur ZCECF n°SAG</p> <p>- Vente au date du 07/02/2006</p>	<p>AL578 721 0</p> <p>Éclaircissement que par un Éclaircissement N°SAG, le parcelle AL578 d'une superficie de 721 m² est issue d'un plan général de la commune de 1950. L'acte de vente de 550 m² émis en cours en AL578 d'une superficie de 294 m² relatif à appartenir à l'exploitant.</p>			
						AL578	1114		C

29	JONQUIERES	AL588	CEREA	249	<p>- Vente en date du 07/06/2008 dressée/é par M(onsieur) MARCEL DELATRE à l'ancien public(e) au service de publicité</p> <p>(ordre de N°= 2 la 08/07/2006 N° d'ordre 15424</p>																																																

Etat parcellaire des immeubles à acquérir

EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

U.F. n°: 0680

Monsieur TARDIEU SYLVAIN JEAN-PIERRE

Commune:

THEZIERIS

INDICATIONS CADASTRALES				DATE ET MODE D'ACQUISITION		PROPRIETAIRES		EPISES			RELIGIATS			
N° ou dénom.	Libellé	section numéro cadastre	nature	surface (en m²)		Esc. civi	Date et lieu de naissance	numero cadastre	surface (en m²)	numero cadastre	surface (en m²)			
80	JONCLEINES	AL 593	CEP&A	204	- Vente article du 07/08/2006 (désolé) par Maitre(s) MARCEL nathalie à Aramon publié(s) au service de publicité foncier n° de Nîmes 2 le 05/07/2006 Volume 2006 n°5424.			AL590	204	3				
<p>Etant précisé que par un DMPC N°904, le parcelle AL 593 d'une contenance de 204 m² est issue d'un plus grand corps anciennement cadastres AL 159 d'une contenance de 344 m² évalés en outre en AL 591 d'une contenance de 130 m² restant à appartenir à l'épouse</p>														
82	JONCLEINES	AL 593	CEP&A	640	- Vente en cote du 07/08/2006 (désolé) par Maitre(s) MARCEL nathalie à Aramon publié(s) au service de publicité foncier de Nîmes 2 le 08/07/2006 Volume 2006 n°5424.			AL592	640	3				
<p>Etant précisé que par un DMPC N°904, la parcelle AL 592 d'une contenance de 640 m² est issue d'un plus grand corps anciennement cadastres AL 154 d'une contenance de 1110 m² évalés en outre en AL 593 d'une contenance de 66 485 m² restant à appartenir à l'épouse</p>														

LISTE DES BIENS DU DOCUMENT D'ARPEMENTAGE



Vous recherchez une parcelle dans le département 030 et la commune THEZIERS pour le numéro de DA 328 0000604

Pour créer le modèle 1 pour ce document d'arpentage, sélectionner le bouton Valider

Identifiant des Parcelles mères	Contenance cadastrale	Adresse	Identifiant des Parcelles filles	Contenance cadastrale	Adresse		
328	AL 0140	0ha39a75ca	jonquieres	328	AL 0572	0ha09a10ca	jonquieres
				328	AL 0573	0ha30a58ca	jonquieres
328	AL 0141	0ha31a35ca	jonquieres	328	AL 0574	0ha12a44ca	jonquieres
				328	AL 0575	0ha18a74ca	jonquieres
328	AL 0142	0ha06a60ca	jonquieres	328	AL 0576	0ha01a88ca	jonquieres
				328	AL 0577	0ha04a78ca	jonquieres
328	AL 0143	0ha09a90ca	jonquieres	328	AL 0578	0ha07a21ca	jonquieres
				328	AL 0579	0ha02a84ca	jonquieres
328	AL 0144	0ha36a90ca	jonquieres	328	AL 0580	0ha11a14ca	jonquieres
				328	AL 0581	0ha26a22ca	jonquieres
328	AL 0148	0ha15a20ca	jonquieres	328	AL 0582	0ha05a72ca	jonquieres
				328	AL 0583	0ha09a40ca	jonquieres
328	AL 0150	0ha03a60ca	jonquieres	328	AL 0584	0ha02a19ca	jonquieres
				328	AL 0585	0ha01a47ca	jonquieres
328	AL 0151	0ha04a92ca	jonquieres	328	AL 0586	0ha02a49ca	jonquieres
				328	AL 0587	0ha02a29ca	jonquieres
328	AL 0152	0ha03a85ca	jonquieres	328	AL 0588	0ha02a27ca	jonquieres
				328	AL 0589	0ha01a59ca	jonquieres
328	AL 0153	0ha03a44ca	jonquieres	328	AL 0590	0ha02a04ca	jonquieres
				328	AL 0591	0ha01a36ca	jonquieres
328	AL 0154	0ha11a15ca	jonquieres	328	AL 0592	0ha06a40ca	jonquieres
				328	AL 0593	0ha04a85ca	jonquieres

SPDC - DV de 03/01/2019

va pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
du 09 FEV. 2019
Pour le Préfet,
le receveur général

François LALANNE

Commune :
TIZI-FRS (328)

N° d'ordre du document d'arpentage : 004-1
Document validé et numéroté le 20/11/2018
A CHIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

Cachet du service d'origine :

NIMES
37 RUE GALOXYON REINACH

30032 NIMES CEDEX 1
Téléphone : 04.66.87.60.67
Fax : 04.66.87.60.67
csl@nimes@cl.brosses.gouv.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, établi par
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un plan de bornage
effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont
copie ci-jointe, dressé le _____ par _____
géomètre à _____

Les propriétaires soussignés ont pris connaissance des
informations relatives au cadastre de la commune 30032.

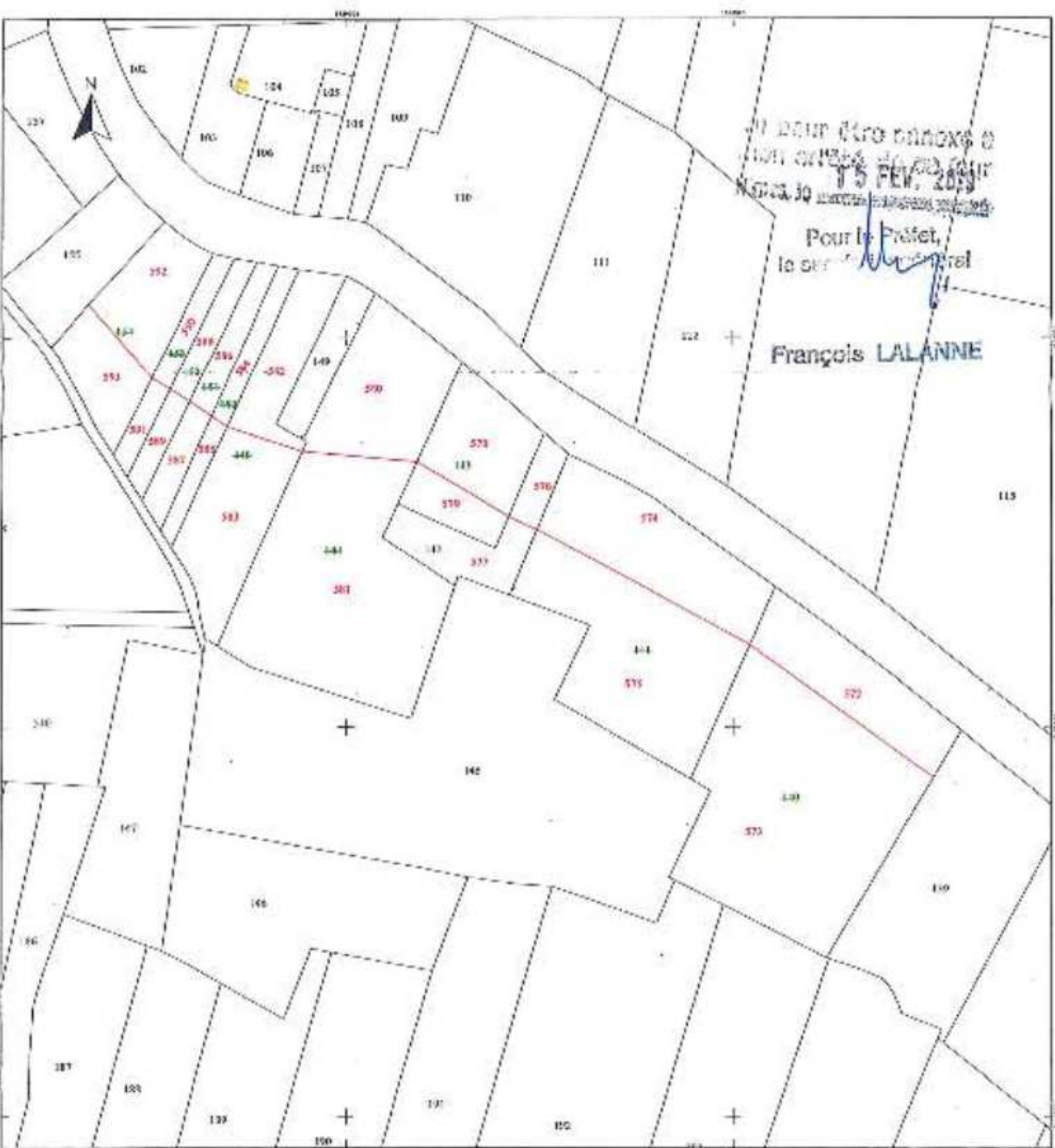
A _____, le _____

01) Réviser les bornes et les bornes d'alignement. Le bornage est effectué par un géomètre expert ou un arpenteur habilité à cet effet. Dans ce cas, le plan de bornage est
indiqué au verso de ce plan.
02) Bornage par bornes et bornes d'alignement. Le bornage est effectué par un géomètre expert ou un arpenteur habilité à cet effet. Dans ce cas, le plan de bornage est
indiqué au verso de ce plan.

Section : AL
Feuille(s) : 000 AL 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 2009/1993
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000
Date de Mises à Jour : 20/11/2018
Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé
Par TAGGARD (2)
Réf. :

La 20/11/2018
N° CONSCRIPTION M. 0000



Etat parcellaire des immeubles à acquérir
EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

U.F. n° : 0690

Succession VAGHETTI

THEZIERS

pour être annexé à
mon état de ce jour
le 15 Fév. 2019

Pour le (pré) le secrétaire général

François LALANNE

Continu:

INDICATIONS CADASTRALES				DATE		PROPRIETAIRES		EMPHYTES		RELEVÉS	
N° du plan	parcelle	surface (en m²)	nature	acte de propriété	acte de propriété	nom	date et lieu de naissance	numéro	surface (en m²)	numéro	surface (en m²)
26	AL505	125	BOIS	- Acte de propriété en date du 27/10/1902 désigné par (s/vis) M. J. C. L. notariats à Aramon par suite de service de publicité foncière de Nîmes 2e	1. Monsieur VAGHETTI Oscar (Propriétaire) décédé le 04/05/1989 à Nîmes Veuve MARTINI Demeurant : 90800 THEZIERS	Chari (vis)	né le 11/03/1892 à CASCONA (ITALIE)	AL505	125		3
				Acte de propriété en date du 21/02/2001 dressé par (s/vis) HERRTEL notariats à Aramon	2. Madame VAGHETTI Yvette Adèle (Héritière & résidente) Epouse TAVANNA marée le 27/04/1946 à Tréziers Demeurant : Accordeuse Henry GRANET 80800 ARAMON		née le 02/12/1929 à THEZERS				
					3. Madame MARGRET Jeanne Paulette (s/vis s/vis présent) Epouse VAGHETTI née le 05/07/1929 à ARAMON (30) désignée le 14/02/2001 à ARAMON (30)						

Etat dressé par le D.S.P.C. N° 039N, la parcelle AL 505 d'une contenance de 125 m² est issue d'un plan grand corps cadastré des s/vis AL 100 d'une contenance de 418 m² divisé en suite en AL 504 d'une contenance de 305 m² restant à attribuer aux emphytes.

Etat parcelaire des immeubles à acquérir

Commune:

EPTB Gardons - Projet d'aménagement du Briançon

U.F. n° : 0690

Succession VAGHETTI

THEZIERS

N° du plan	INDICATIONS GÉOMÉTRIQUES			DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	Date et lieu de naissance	EXPIRES		RELIGIANTS	
	Libellé	surface mètres	surface en m²				numéro cadastral	surface en m²	numéro cadastral	surface en m²
					<p align="center">Monsieur VAGHETTI Gérard (Héritier présomptif) EPTB GARDONS inscrit le 24/03/1985 à Caltra et Oufre</p> <p align="center">Demeurant : 9 rue Pierre Ferré 04300 LAURIS</p> <p align="center">Mme VAGHETTI Béty (Héritière présomptive) EPOUSE BRUGELIER mariée le 10/03/1972 à Aupiais Demeurant : 8 rue des ROSSIGNOLS 04300 BOULLIARLES</p>	<p align="center">né le 22/07/1946 à THEZIERS(06)</p> <p align="center">née le 13/01/1952 à THEZIERS(06)</p>				
<p>Application de l'Article 82 du Décret n°55-1350 du 14 octobre 1955 pour l'application du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière, l'EPTB GARDONS n'ayant pu identifier certaines des parties conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955</p>										

